



PLAN CLIMAT

Air-Énergie
Territorial
2020-2026

PLAN D'ACTION



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PLAN D'ACTION

2020-2026

PLAN CLIMAT

Air-Énergie Territorial 2020-2026

AOUT 2019



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

1

Présentation synthétique du plan d'action

Introduction

Comme présenté dans le rapport stratégique, **le plan d'action 2020-2026 est organisé autour de 5 orientations, 10 axes stratégiques et 27 actions structurantes.**

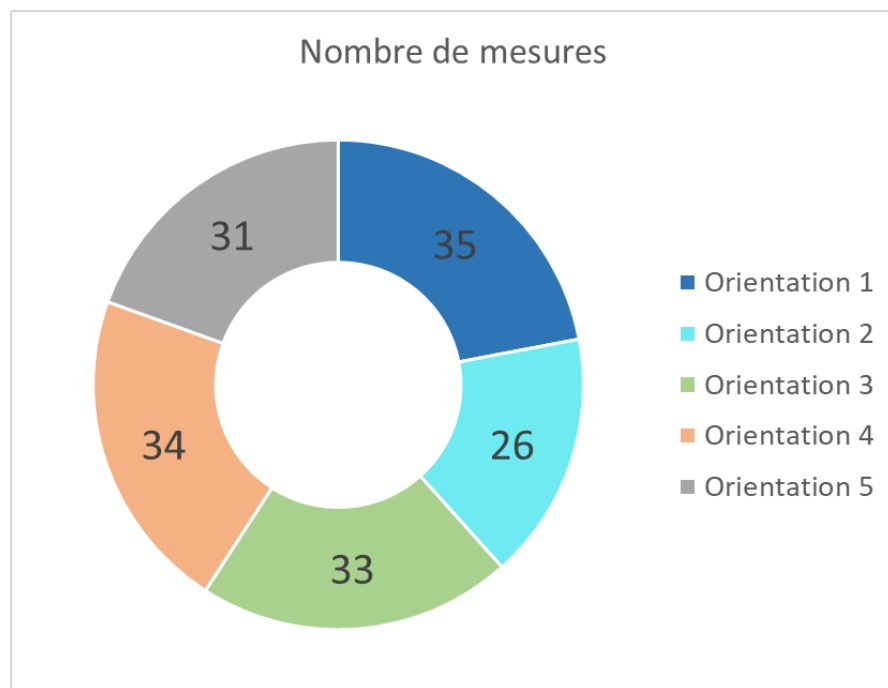
Le plan d'action dénombre au total 159 mesures, qui sont présentées dans le tableau de synthèse qui agrmente le présent document.

La suite du rapport présente en détail, pour chaque axe stratégique, les actions structurantes et les mesures associées. L'évaluation des impacts environnementaux de ce plan d'action figure dans l'évaluation environnementale.

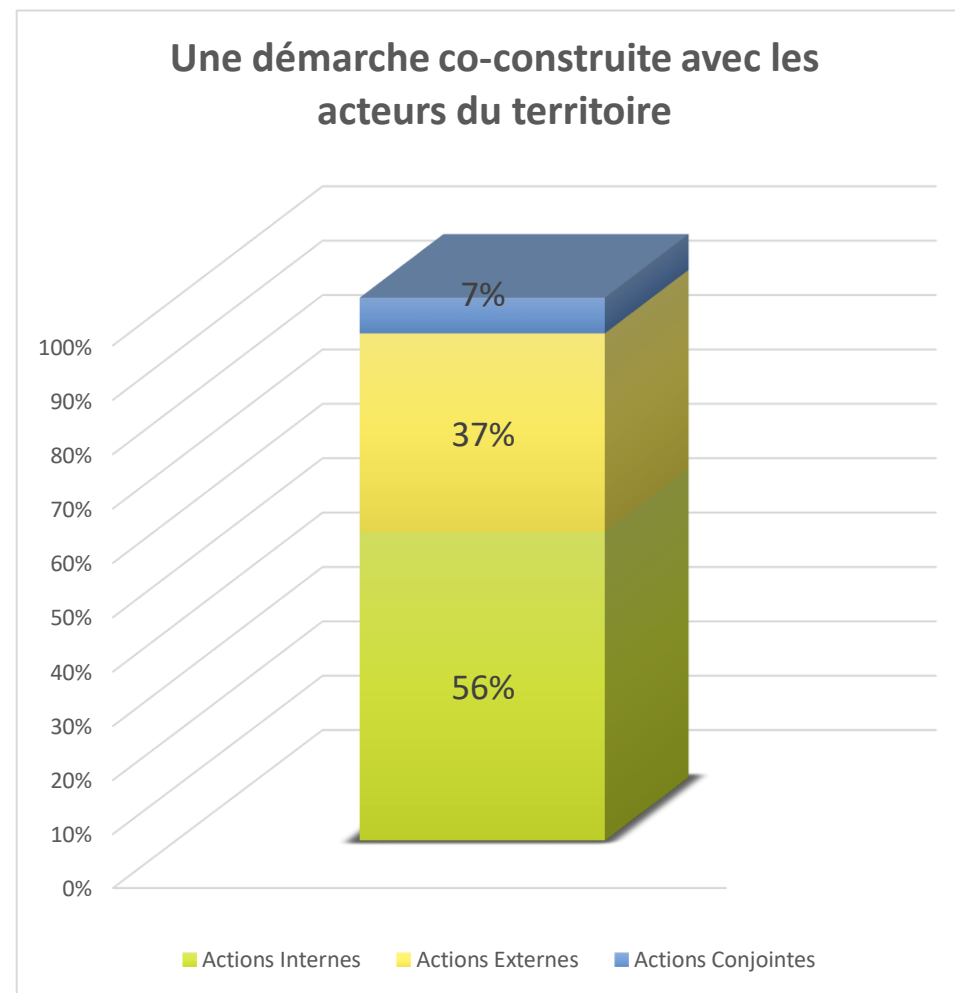
Présentation synthétique du plan d'action

Le tableau dans les pages suivantes présente la liste des 159 mesures programmées. Le détail est disponible dans les fiches mesures dans la partie suivante.

Les mesures sont réparties de manière équilibrée entre les 5 orientations du plan climat.



Le plan d'action associe 31 acteurs territoriaux.
Au niveau de la Communauté d'Agglomération, toutes les directions générales sont pilotes d'au moins une mesure.



Le coût global estimé du plan d'action est de 378 millions d'euros.

Parmi la liste, 10 mesures (en orange) sont identifiées comme « action phare » : il s'agit des mesures emblématiques et majeures du plan climat.

L'identification de ces mesures permet de

- Définir un cap, des objectifs, des méthodes communes entre la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et les 100 Communes
- Concentrer les énergies sur des opérations centrales et reproductibles
- Accentuer les moyens accordés

La liste des actions phare est présentée ci-contre.

1.4	Réalisation des ouvrages de gestion des eaux inscrits dans le PAPI3
4.3	Accompagner la Mise en place la gestion différenciée sur les sites communaux et intercommunaux
9.2	Réalisation et mise en œuvre d'un Schéma cyclable opérationnel à l'échelle communautaire
10.4	Amélioration des lignes de bus
11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal
12.3	Sensibilisation des particuliers aux travaux d'économies d'énergie via l'Espace Info Energie (EIE)
14.5	Développer des projets de centrales solaires sur la communauté d'agglomération
16.1	Inscrire les enjeux climat air énergie dans les documents de planification
19.2	Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle
26.	Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes		Mesures	Pilote de la mesure	
1 Traduire une protection accrue des habitants et de la nature	Adaptation aux changements climatiques et réduction des vulnérabilités : "une nécessité de s'engager"	1	Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation	1.1	Prioriser dans les opérations de construction et de rénovation la gestion des eaux pluviales à la parcelle	Direction de l'Assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines
				1.2	Prioriser la déconnection des surfaces imperméabilisé des réseaux d'assainissement : séparatifs et unitaires	Direction de l'Assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines
				1.3	Réalisation et mise en œuvre des plans de restauration (PRE) des cours d'eau du territoire	Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques
				1.4	Réalisation des ouvrages de gestion des eaux inscrits dans le PAPI3	Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques
				1.5	Recenser, caractériser et surveiller les digues sur le territoire	Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques
				1.6	Approuver les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI) et les transposer dans les documents d'urbanisme	Etat
				1.7	Réduction du risque inondation sur la Zone Industrielle Artois-Flandres	SIZIAF
				1.8	Entretien des cours d'eau et des zones humides de la CABBLR pour maintenir la biodiversité	Noeux Environnement
				1.9	Rénovation de la rue Basly	Ville de Bruay la Buissière
		2	Améliorer et développer les outils d'informations et de communication sur les risques naturels	2.1	Accentuer le nombre de communes couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et par un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)	COMMUNES couvertes par un PPR / SYMSAGEL
				2.2	Réalisation d'exercices de gestion de crise pour se préparer à la gestion des événements exceptionnels par sous bassin versant	ETAT
				2.3	Communiquer à l'aide des outils de communication de l'agglomération sur le dispositif VIGICRUES	ETAT (DREAL)
				2.4	Sensibiliser les jeunes aux risques majeurs via Risk'investigation sur le temps périscolaire ou extra-scolaire	Service jeunesse
		3	Le plan d'adaptation aux changements climatiques	3.1	Mettre en place un dispositif d'information du public sur le retrait gonflement des argiles	Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques + Service Climat Air Energie
				3.2	Etudier l'impact des îlots de chaleur sur les espaces urbains du territoire	Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie
				3.3	Un Quartier, un Parc	Ville de Béthune
		4		4.1	Aménager les 6 unités opérationnelles de la Chaîne des parcs situées sur le territoire	Direction de l'Environnement

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures	Pilote de la mesure		
Lutter contre la pollution de l'air et prendre en compte les impacts environnementaux sur la santé des habitants	Les opérations écologiques sur le territoire		4.2	Développer les Atlas de la Biodiversité Communale	Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			4.3	Accompagner la mise en place de la gestion différenciée sur les sites communaux et intercommunaux	Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité Ville de Bruay-la-Buissière	
			4.4	1 000 arbres	Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			4.5	Projet FAUNE (combles et clochers - gîtes d'hibernation des chiroptères - chouette chevêche -	Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			4.6	Restauration et développement des vergers conservatoire	Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			4.7	Création et restauration de mares	Direction de l'Environnement- Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			4.8	Développer la biodiversité sur les différents sites communautaires	Direction de l'Environnement- Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			4.9	Entretien et gestion de plusieurs parcs écologiques du territoire	Noeux Environnement	
			4.10	Plantation de corridors écologiques et accompagnement des communes dans la réalisation de la Trame Verte et Bleue (TVB)	Noeux Environnement	
			4.11	Restauration et amélioration de l'état de conservation de la biodiversité sur les sites communautaires	Direction de l'Environnement – Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			4.12	L'aménagement écologique et paysager de la vallée Carreau	Direction de l'Environnement – Service Milieux Naturels et Biodiversité	
			5	Une qualité de l'air améliorée sur le territoire		5.1
	5.2	Remplacer les chaudières à charbon par des chaudières gaz				TEREOS
	5.3	Généralisation du suivi de la qualité de l'air intérieur pour les ERP				Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie
	5.4	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une zone de faibles émissions				Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie
	5.5	Territoire "zéro phyto"				CABBALR
	5.6	Rappeler les obligations réglementaires liées au brûlage des déchets vers lors des périodes à risque				Direction de l'Environnement
	6	Le Contrat Local de Santé	6.1	Intégration du volet environnemental dans le Contrat Local de Santé et déploiement d'un dispositif d'information et de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur	Direction Action sociale	

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures		Pilote de la mesure
2 Permettre une mobilité durable, partagée et décarbonée	Réduire la dépendance aux produits pétroliers pour la mobilité des biens et des personnes	7 Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement	7.1	Développement du CRITT M2A sur les nouvelles technologies de mobilité durable	Direction du Développement Economique / CRITT M2A
			7.2	Réalisation des Plans de Déplacement Administration de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bruay-la-Buissière	CABBALR - Direction de l'urbanisme et Mobilité / Service Climat Air Energie Ville de Bruay-la-Buissiere
			7.3	Mise en place de Plans de Déplacement Entreprise	EIFFAGE Energie Systèmes T&D SIZIAF
			7.4	Mise en place d'une plateforme d'auto partage et de covoiturage pour les déplacements des agents de l'Agglomération	Direction des Moyens Généraux
			7.5	Poursuivre la conversion des flottes de véhicules professionnels vers des solutions faiblement émettrices de CO2 et polluants atmosphériques	CABB - Direction des Moyens Généraux Ville de Bruay-la-Buissière
			7.6	Formation à l'éco-conduite	Direction des Ressources Humaines
			7.7	Engager des livraisons bas carbone sur les équipements communautaires	CABBALR
			7.8	Déploiement de 63 bornes électriques sur le territoire et signature de la convention MOB (Mobilité électrique / IRVE)	CABB - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité
			7.9	Sensibilisation des habitants à l'électromobilité	CABB - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité
			7.10	Mise en place d'une station de distribution de Gaz Comprimé pour véhicule (GNV et BioGNV)	SARL Agriméthaly
			7.11	Rouler propre par le GNV ou le Bio GNV	GrDF
		8 Aménager et requalifier les cours d'eau pour le transport du futur	8.1	Aménagement du bord des canaux fluvial-fluvestre	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
			8.2	Aménagement de l'Eurovelo n°5 - Olhain-St-Venant	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville / Conseil Départemental 62
			8.3	Aménagement d'un port de plaisance Béthune-Beuvry	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
			8.4	Anticipation des conséquences du développement du Canal Seine-Nord	LG12A, Université d'Artois

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes		Mesures	Pilote de la mesure	
Développer les mobilités actives ainsi que le transport en commun pour le déplacement des personnes		9	Un plan vélo exemplaire	9.1	Renouvellement du schéma cyclable du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle	SMTAG
				9.2	Réalisation et mise en œuvre d'un Schéma cyclable opérationnel à l'échelle communautaire	CABB - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité
				9.3	Développement d'une continuité Modes Doux le long de la ligne 2 du BHNS	CABB - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité / SMTAG
				9.4	Mise en place du réseau point-nœud sur le territoire	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
				9.5	Développement des infrastructures et des pistes cyclables sur le parc des industries Artois-Flandres	SIZIAF
				9.6	Favoriser la pratique du vélo à Béthune et Bruay	ADAV Ville de Béthune Ville de Bruay-la-Buissière
		10	Développement du transport en commun et de l'intermodalité	10.1	Le quartier de la gare d'Isbergues, un pôle d'échange territorial	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
				10.2	Intermodalité par un déploiement vertueux des parcs de stationnement	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville / Direction de l'Urbanisme et Mobilités
				10.3	Réalisation d'un parking de covoiturage sur le parc des industries Artois-Flandres	SIZIAF
				10.4	Amélioration des lignes de bus	SMTAG
10.5	Mise en place d'une ligne de bus fonctionnant à l'hydrogène			SMTAG		

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures	Pilote de la mesure	
3 Engager le territoire vers l'autonomie énergétique	Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique	11 La stratégie énergétique du patrimoine public	11.1	Rénovation énergétique du patrimoine communautaire	Direction BE & Patrimoine
			11.2	Rénovation de maintenance du patrimoine énergivore de l'Agglomération	Direction du Patrimoine
			11.3	Exemplarité énergétique des projets de construction de bâtiments communautaires	BE
			11.4	Prise en compte systématique du volet BIM dans les constructions nouvelles	BE
			11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie
			11.6	Valorisation systématique des CEE communautaires et communaux	Service Climat Air Energie / Direction du Patrimoine
			11.7	Prise en compte systématique d'un volet énergétique dans la conception des STEP : 1 ^{er} projet à Haisnes	Direction de l'Assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines
			11.8	Réduction des consommations énergétiques pour les STEP	Direction de l'Assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines
			11.9	Eclairage public performant et intelligent	Direction du Patrimoine
			11.10	Réduction des consommations en eau potable de certains sites et bâtiments	Patrimoine
			11.11	Restructuration du groupe scolaire Loubet	Bruay la Buisnière
		12 "Réno 1000 logements"	12.1	Rénovation des cités minières notamment via l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)	Direction l'Aménagement du territoire et Direction de l'Habitat
			12.2	Renforcer le fonds de transition énergétique (FTE)	Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie
			12.3	Sensibilisation des particuliers aux travaux d'économies d'énergie via l'Espace Info Energie (EIE)	Espace Info Energie
			12.4	Mettre en place les outils de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	Direction de l'Habitat
			12.5	Améliorer les logements sociaux notamment par leur rénovation thermique et aider à la production d'un logement social de qualité	Direction de l'Habitat
			12.6	Suivi et animation d'un programme d'Intérêt Général Multithématiques sur 5 années	Direction de l'Habitat
			12.7	Lancement de 4 OPAH RU sur les communes de Béthune Bruay Auchel et Lillers	Direction de l'Habitat
12.8	Zéro passoire énergétique à Béthune	Direction de l'habitat / Ville de Béthune			

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures		Pilote de la mesure
Développer les énergies renouvelables sur le territoire	13	Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire	13.1	Mise en place d'une unité de méthanisation agricole et territoriale :	SARL AgriMéthaLys
			13.2	Réalisation d'une toile énergétique du territoire	AULA
			13.3	Convention avec le PMA pour massifier l'éco transition	cd2e
			13.4	Développement des parcs éoliens de Camblain-Chatelain et Blessy :	OstWind via SEPE "Le Mont Duquenne" > Camblain Chatelain Intervent via SEPE "Gentiane" > Blessy
			13.5	Emergence des projets d'unités de méthanisation en injection	GRDF
			13.6	Potentiel d'énergies fatales et d'énergies de récupération	AULA / PMA
	14	Le plan solaire communautaire	14.1	Réalisation d'un cadastre solaire	Pôle Métropolitain de l'Artois
			14.2	Etude sur la valorisation des friches pour la production d'Energie Renouvelable	AULA / PMA
			14.3	Installation d'une grande centrale solaire sur le territoire	EDF Renouvelable
			14.4	Suivi et accompagnement de l'expérimentation d'autoconsommation collective	ENEDIS
			14.5	Développer des Projets de centrales solaires sur la communauté d'agglomération	Direction de l'Environnement - Service Climat-Air-Energie Commune de Lambres
	15	Le Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur	15.1	Produire le Schéma directeur des Réseaux de Chaleur	Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie
			15.2	Etude de faisabilité sur la valorisation de l'énergie fatale sur la plateforme industrielle d'ISBERGUES	CABBALR
			15.3	Développement du réseau de chaleur de la ville de Béthune et alimentation par du gaz de mine	Ville de Béthune

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures		Pilote de la mesure
4 Imprégner le développement du territoire de la transition écologique	Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	16 Un SCoT et un PLUi facteur 4	16.1	Inscrire les enjeux climat air énergie dans les documents de planification	Direction de L'urbanisme & Mobilité
			16.2	Travaux du contrat d'axe dans le futur PLUi	Direction de L'urbanisme & Mobilité
		17 Le territoire intelligent	17.1	Déploiement des compteurs communicants et des compteurs pilotés	Enedis
			17.2	Suivre et valoriser les résultats de REVE	Direction du Patrimoine
			17.3	Démarche Smart-City de Béthune - Feuille de route 2030	Ville de Béthune
		18 Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement	18.1	Requalification de plusieurs friches urbaines : Fosse 1 et Eco-quartier des Alouettes	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville / Villes de Béthune & Bruay / Bailleurs sociaux
			18.2	Requalification écologique de la friche NitroChimie à Billy-Berclau	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
			18.3	PNRU2 - Renouveler les quartiers du centre à Bruay-la-Buissière et du Mont-Liébaud à Béthune	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
			18.4	Contrat de Ville - Transformation sociale et urbaine des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de l'agglomération	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
			18.5	Valorisation des déchets dans les projets d'aménagement	Direction Développement économique / BE / Environnement / Aménagement
	18.6		Diminution l'impact carbone/énergie des chantiers de voirie	Direction du Patrimoine	
	18.7		Opération de requalification écologique du site de PSA Douvrin	Syndicat Intercommunal de la ZI Artois-Flandres	
	Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire	19 L'économie responsable du 21ème siècle	19.1	Valorisation des contrats d'épandages des boues d'épuration	CABB Direction de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales
			19.2	Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle	Direction du Développement Economique
			19.3	Tech 3 E : Création d'une plateforme dédiée à l'efficacité énergétique et à l'environnement au sein de la FSA	Université d'Artois
19.4			REV3 : favoriser les projets sur le territoire	Association "Des projets pour demain"	
19.5			Optimisation énergétique du site de Verquin	EIFFAGE Energie	

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures	Pilote de la mesure		
			19.6	Optimisation énergétique et d'économie d'eau sur le site de l'entreprise Liot	Liot	
			19.7	Améliorations sur le site de la Zone Industrielle Artois-Flandres	SIZIAF	
			19.8	Valoriser les déchets de chantier dans les Travaux Publics	ADITEC	
			19.9	Les Artisans acteurs de la transition écologique	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	
		20	Le projet alimentaire de territoire (PAT)	20.1	Sensibiliser et informer les habitants du territoire	CABBALR
				20.2	Développer des solutions d'auto production et autoconsommation	CABBALR
				20.3	Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% BIO)	CABBALR / APROBIO
				20.4	Développer des solutions d'acheminement de produits locaux à domicile	CABBALR
				20.5	Engagement 2 du PAT : Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, l'eau, la biodiversité, le climat et la santé	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
				20.6	Accompagner l'installation de producteurs engagés en faveur de l'alimentation locale (diversification, transformation, circuits courts...)	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville
		21	La collecte et le traitement des déchets	21.1	Amélioration de la collecte des déchets	Direction de l'environnement - Service Collecte des déchets
				21.2	Baisse de l'impact énergie/carbone des véhicules de collecte	Direction de l'environnement - Service Collecte des déchets
				21.3	Un futur Centre de Valorisation Énergétique moins émetteur de Gaz à Effet de Serre	Direction de l'environnement - Service Traitement des déchets
				21.4	Promotion du compostage individuel et collectif à destination des habitants et des acteurs du territoire	Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets
				21.5	Réalisation d'un équipement en faveur du réemploi	Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets
				21.6	Mettre en place des programmes opérationnelles permettant de réduire les quantités de déchets alimentaires dans les écoles primaires et les collèges du territoire	Direction de l'Environnement – Service Prévention Déchets
		22	Les critères environnementaux dans la commande publique	22.1	Développer les critères environnementaux dans la commande publique	CABBALR

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures		Pilote de la mesure
5 Impulser un fonctionnement territorial coordonné, participatif et exemplaire	Permettre la conduite du changement sur le territoire	23 L'agglomération accélérateur de la transition	23.1	Etudier la création d'une agence locale du climat, de l'air et de l'Energie (ALECA)	<i>Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie</i>
			23.2	Animer, coordonner et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial 2019-2025	<i>Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville</i>
			23.3	Lancement de la turbine de l'éco-transition	<i>Pôle Métropolitain de l'Artois</i>
			23.4	Renforcer le partenariat de recherche autour des sujets de transition	<i>Direction du Développement Economique</i>
			23.5	Obtenir le label "Capital de la biodiversité" avant 2026	<i>Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité</i>
			23.6	Etudier et structurer sur la période du PCAET un fonds vert pour les porteurs de projet	<i>Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie</i>
			23.7	l'Agglo Eco-Exemplaire	<i>Direction de l'Environnement - Service Prévention des Déchets</i>
		24 Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur	24.1	Le contrat de Transition Ecologique (CTE)	<i>Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie</i>
			24.2	Emerger au Contrat d'objectif Territorial Energie Renouvelable (COTENR)	<i>Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie</i>
			24.3	Emerger au COTRI	<i>Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie</i>
			24.4	Obtenir la labellisation Cit'ergie pour la Communauté d'Agglomération	<i>Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie</i>
			24.5	Le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	<i>Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets</i>
			24.6	Contrat D'objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)	<i>Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets</i>
			24.7	Développer le label Territoire d'industrie	<i>Direction du Développement Economique</i>
		25 Améliorer la connaissance du territoire	25.1	Suivre et mettre à jour l'état des lieux de la Trame Verte et Bleue (TVB)	<i>Service Milieux Naturels et Biodiversité + Climat Air Energie + SIG</i>
25.2	Développement du portail SIG et diffusion des informations		<i>Direction de l'Habitat et du SIG</i>		

Présentation synthétique du plan d'action

Orientation	Axe stratégique	Actions structurantes	Mesures	Pilote de la mesure	
Proposer un vaste programme d'animation et de communication territorial	26	Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement	26.1	Faire connaître les techniques d'épuration des eaux	Direction de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines
			26.2	Les animations "nature" des éco gardes	Direction de l'Environnement + Assainissement pour les STEP
			26.3	Animation en milieu scolaire	Direction de l'Environnement - Service Animation en milieu scolaire
			26.4	Programme d'animation autour de la réduction des déchets	Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets
			26.5	Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les habitants et les établissements scolaires du territoire	Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets
			26.6	Programme d'éducation et d'animation à la transition écologique du territoire sur le site naturel de Geotopia	Direction de l'Environnement - Equipe de Geotopia
			26.7	Mise à disposition d'outils de sensibilisation à la biodiversité locale sur le site naturel de Geotopia	Direction de l'Environnement - Equipe de Geotopia
			26.8	sensibilisation au changement climatique et au développement durable	Des Projets Pour Demain
			26.9	Promotion et sensibilisation des habitants lors des manifestations territoriales	Noeux Environnement
			26.10	Mise en place de chantiers participatifs	Noeux Environnement
			26.11	Animation et sensibilisation à l'environnement auprès des communes, des habitants et des écoles du territoire	Noeux Environnement
			26.12	Opération « Green Soupe » : Sensibilisation ludique et participative à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Direction de l'Environnement – Service Prévention Déchets
	27	Plan de communication en faveur de la lutte contre le changement climatique	27.1	Réaliser et diffuser les informations et documents présentant la démarche de Plan climat: enjeux, objectifs, utilités...	Direction de la Communication - Service Climat-Air-Energie
			27.2	Mettre en ligne une page dédiée au Plan Climat sur le nouveau site Internet	Direction de la Communication - Service Climat-Air-Energie
			27.3	Promouvoir les actions du programme opérationnel via la presse et les médias locaux.	Direction de la Communication - Service Climat-Air-Energie

2

Outils de suivi et d'évaluation

Indicateurs d'évaluation du PCAET

Afin d'évaluer la progression du Plan Climat, **35 indicateurs structurants ont été définis**. Ceux-ci permettront, pour chacun des axes du Plan Climat Air Énergie Territorial, d'analyser la trajectoire prise par le territoire. Ils ont été majoritairement évalués lors du diagnostic territorial. Les derniers seront complétés fin 2019.

Ces indicateurs seront réévalués à mi-parcours en 2022, puis en 2025, pour définir le plan climat suivant.

Orientation	Axes stratégiques du plan climat	Numéro	Indicateurs d'évaluation	unité	Objectif 2025	2012	2015	2022	2025
1 Traduire une protection accrue des habitants et de la nature	Adaptation aux changements climatiques et réduction des vulnérabilités : "une nécessité de s'engager"	1	Nombre de communes concernées par un arrêté de catastrophe naturelle sur 5 ans	Nombre (somme N-2 / N+2)	Diminution		90		
		2	km de haies	km	Augmentation				
	Lutter contre la pollution de l'air et prendre en compte les impacts environnementaux sur la santé des habitants	3	Nombre de jours de dépassement des seuils en termes de pollution de l'air	Nombre de jours	Diminution		24		
		4	Emissions d'Oxyde d'azote	tonnes	Diminution	385			
		5	Emissions de PM10	tonnes	Diminution	146			
		6	Emissions de PM2,5	tonnes	Diminution	157			
		7	Emissions de dioxyde de soufre	tonnes	Diminution	2910			
		8	Emissions de NH3	tonnes	Diminution	1100			
		9	Emissions de COVnM	tonnes	Diminution	3835			
2 Permettre une mobilité durable, partagée et décarboné	Réduire la dépendance aux produits pétroliers pour la mobilité des biens et des personnes	10	Consommation d'énergie du secteur des transports de personnes	GWh/an	Diminution		1926		
		11	Consommation d'énergie du secteur des transports de marchandises	GWh/an	Diminution		738,5		

Indicateurs d'évaluation du PCAET

Orientation	Axes stratégiques du plan climat	Numéro	Indicateurs d'évaluation	unité	Objectif 2025	2012	2015	2022	2025
	Développer les mobilités actives ainsi que le transport en commun pour le déplacement des personnes	12	Part modale vélo	%	Augmentation				
		13	Part modale transports en commune	%	Augmentation				
		14	Part modale marche à pied	%	Augmentation				
		15	nombre de voyageurs en transports en commun	Nombre	Augmentation				
		16	km de pistes cyclables	km	Augmentation				
3 Engager le territoire vers l'autonomie énergétique	Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique	17	Consommation d'énergie du secteur résidentiel	GWh/an	Diminution		2126		
		18	Consommation d'énergie du secteur tertiaire	GWh/an	Diminution		682		
		19	Consommation d'énergie du secteur industriel	GWh/an	Diminution		3110		
		20	Consommation d'énergie des bâtiments de la CABBALR	MWh/an	Diminution				
		21	Consommation d'énergie par m ² des bâtiments de la CABBALR	kWh/m ² /an	Diminution				
		22	Taux de logements en précarité énergétique*	Pourcentage	Diminution				
		23	production d'énergie renouvelable	GWh/an	Augmentation			139,02	
	Développer les énergies renouvelables sur le territoire	24	Longueur du réseau de chaleur	km	Augmentation				
		25	Taux de couverture des besoins	Pourcentage	Augmentation			2%	

Orientation	Axes stratégiques du plan climat	Numéro	Indicateurs d'évaluation	unité	Objectif 2025	2012	2015	2022	2025
4 Imprégner le développement du territoire de la transition écologique	Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux	26	Réalisation des documents d'urbanisme Facteur 4	Oui/non	Oui		Non		
		27	Nombre de projets d'aménagement exemplaires	Nombre	Augmentation				
	Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire	28	Part de la consommation de produits locaux	Taux	Augmentation		2,2%		
		29	Emissions directes de GES du secteur agricole	Teq CO2	Diminution		142 800		
		30	Part d'agriculture biologique ou sans intrants chimiques	Taux	Augmentation		2,2%		
		31	Tonnage de déchets par habitants	Tonnes/hab	Diminution				
5 Impulser un fonctionnement territorial coordonné, participatif et exemplaire	Permettre la conduite du changement sur le territoire	32	Budget consacré à la transition écologique et énergétique	Euros	Augmentation				
		33	Score Citergie	Pourcentage	Augmentation	0%	0%		
	Proposer un vaste programme d'animation et de communication territorial	34	Nombre total d'animations	Nombre	Augmentation				
		35	Nombre total de personnes touchées	Nombre	Augmentation				

Tableau 1 : Indicateurs structurants

**L'indicateur « taux de logements en précarité énergétique » correspond au taux d'effort énergétique des ménages (définition de l'Insee Analyses Hauts-de-France, "Les dépenses énergétiques du logement fragilisent près d'un ménage sur cinq", 7 novembre 2019). Cela intègre non seulement l'aspect thermique des logements mais également le poids économique des dépenses énergétiques supporté par les ménages et qui représente un des enjeux du territoire.*

Indicateurs de suivi des actions

Le tableau suivant présente l'ensemble des indicateurs de suivi des actions. **218 indicateurs permettent de suivre la réalisation des 159 mesures.** Ces indicateurs seront suivis annuellement.

En particulier, la collectivité a prévu de s'inscrire dans la démarche Cit'ergie. Cette démarche volontaire permettra de mieux structurer le suivi des actions internes à la collectivité. L'état des lieux Cit'ergie sera l'occasion d'un balayage complet de l'avancement des actions.

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
1	1.1	Prioriser dans les opérations de construction et de rénovation la gestion des eaux pluviales à la parcelle	Nombre de projets accompagnés/an	Nombre	0
2	1.2	Prioriser la déconnection des surfaces imperméabilisées des réseaux d'assainissement : séparatifs et unitaires	Nombre de projets accompagnés/an	Nombre	0
3	1.3	Réalisation et mise en œuvre des plans de restauration (PRE) des cours d'eau du territoire	Réalisation des fiches actions de restauration et d'entretien	Nombre	0
4	1.4	Réalisation des ouvrages de gestion des eaux inscrits dans le PAPI3	Réalisation des ouvrages	Nombre	0
5	1.5	Recenser, caractériser et surveiller les digues sur le territoire	Etude de danger réalisé Surveillance effective des digues	Oui/non	Non
6	1.6	Approuver les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI) et les transposer dans les documents d'urbanisme	PPRI approuvé	Oui/non	Non
7	1.6	Approuver les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI) et les transposer dans les documents d'urbanisme	Nombre de mesures transcrites dans le PLUi	Nombre	0
8	1.7	Réduction du risque inondation sur la Zone Industrielle Artois-Flandres	Linéaire de réseau curé	km	0
9	1.7	Réduction du risque inondation sur la Zone Industrielle Artois-Flandres	m3 boues évacués	m3	0
10	1.7	Réduction du risque inondation sur la Zone Industrielle Artois-Flandres	% de site conformes	Pourcentage	0
11	1.7	Réduction du risque inondation sur la Zone Industrielle Artois-Flandres	Conformité du système d'assainissement	Oui/non	Non
12	1.8	Entretien des cours d'eau et des zones humides de la CABBLR pour maintenir la biodiversité	km de cours d'eau entretenu	km	0
13	1.9	Rénovation de la rue Basly	Réalisation des travaux	Oui/non	Non
14	2.1	Accentuer le nombre de communes couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et par un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Nombre de PCS réalisé	Nombre	0
15	2.1	Accentuer le nombre de communes couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et par un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Nombre de DICRIM réalisé	Nombre	0
16	2.4	Sensibiliser les jeunes aux risques majeurs via Risk'investigation sur le temps périscolaire ou extra-scolaire	Nombre d'animateurs formés	Nombre	0
17	2.4	Sensibiliser les jeunes aux risques majeurs via Risk'investigation sur le temps périscolaire ou extra-scolaire	Nombre de jeunes sensibilisés	Nombre	0
18	3.1	Mettre en place un dispositif d'information du public sur le retrait gonflement des argiles	Nombre de communes sensibilisées	Nombre	0
19	3.2	Etudier l'impact des îlots de chaleur sur les espaces urbains du territoire	Réalisation de l'étude	Oui/non	Non
20	3.2	Etudier l'impact des îlots de chaleur sur les espaces urbains du territoire	Nombre d'actions mises en œuvre	Nombre	0

Indicateurs de suivi des actions

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
21	3.3	Un Quartier, un Parc	Réalisations effectuées	Oui/non	Non
22	4.1	Aménager les 6 unités opérationnelles de la Chaîne des parcs situées sur le territoire	Nombre de sites aménagés	Nombre	0
23	4.2	Développer les Atlas de la Biodiversité Communale	Expérimentation réalisée	Oui/non	Non
24	4.3	Accompagner la Mise en place la gestion différenciée sur les sites communaux et intercommunaux	nombre de communes accompagnée en 6 ans	Nombre	0
25	4.4	1000 arbres	Nombre d'arbres replantés sur 6 années	Nombre	0
26	4.5	Projet FAUNE (combles et clochers - gîtes d'hibernation des chiroptères - chouette chevêche -	nombre de projets réalisés	Nombre	0
27	4.6	Restauration et développement des vergers conservatoire	nombre de projets réalisés sur 6 ans	Nombre	0
28	4.7	Création et restauration de mares	Nombre de création et de restauration de mares	Nombre	0
29	4.8	Développer la biodiversité sur les différents sites communautaires	Nombre de sites pris en compte	Nombre	0
30	4.9	Entretien et gestion de plusieurs des parcs écologiques du territoire	Nombre de site entretenu au cours de la période	Nombre	0
31	4.10	Plantation de corridors écologiques et accompagnement des communes dans la réalisation de la TVB	Nombre d'arbustes plantés	Nombre	0
32	4.11	Restauration et amélioration de l'état de conservation de la biodiversité sur les sites communautaires	Actualisation des inventaires de la biodiversité	Oui/non	Non
33	4.11	Restauration et amélioration de l'état de conservation de la biodiversité sur les sites communautaires	Nombre de plans de gestion mis en œuvre	Nombre	0
34	4.11	Restauration et amélioration de l'état de conservation de la biodiversité sur les sites communautaires	Réalisation des cartographies	Oui/non	Non
35	4.12	L'aménagement écologique et paysager de la vallée Carreau	% de réalisation des aménagements	Pourcentage	0
36	5.1	Remplacer les systèmes de chauffage des particuliers les plus polluants	Nombre d'appareils remplacés	Nombre	0
37	5.1	Remplacer les systèmes de chauffage des particuliers les plus polluants	Gain d'émissions sur les particules fines PM2.5 PM10	Pourcentage	0
38	5.2	Remplacer les chaudières à charbon par des chaudières gaz	Chaufferie gaz remplacée	Oui/non	Non
39	5.3	Généralisation du suivi de la qualité de l'air intérieur pour les ERP	Nb de communes engagées dans la démarche	Nombre	0
40	5.3	Généralisation du suivi de la qualité de l'air intérieur pour les ERP	Nb d'autodiagnostic réalisés	Nombre	0
41	5.3	Généralisation du suivi de la qualité de l'air intérieur pour les ERP	Nb de mesures prises	Nombre	0
42	5.6	Rappeler les obligations réglementaires liées au brûlage des déchets verts lors des périodes à risque	Nombre de campagnes réalisées	Nombre	0
43	5.6	Rappeler les obligations réglementaires liées au brûlage des déchets verts lors des périodes à risque	Nombre de supports utilisés	Nombre	0
44	6.1	Intégration du volet environnemental dans le Contrat Local de Santé et déploiement d'un dispositif de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur	Nombre d'enfants et parents sensibilisés	Nombre	0
45	6.1		Nombre de sessions organisées	Nombre	0
46	7.1	Développement du CRITT M2A sur les nouvelles technologies de mobilité durable	Nombre de projets en cours ou réalisés et portée sur le territoire	Nombre	0
47	7.2	Réalisation des Plans de Déplacement Administration de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bruay-la-Buissière	Etude PDA CABBALR & Bruay réalisée	Oui/non	Non
48	7.2	Réalisation des Plans de Déplacement Administration de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bruay-la-Buissière	Nombre d'actions réalisées	Nombre	0
49	7.2	Réalisation des Plans de Déplacement Administration de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bruay-la-Buissière	Nombre d'agents en co-voiturage	Nombre	0
50	7.3	Mise en place de Plans de Déplacement Entreprise	Nombre de PDE réalisés	Nombre	0

Indicateurs de suivi des actions

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
51	7.3	Mise en place de Plans de Déplacement Entreprise	Suivi des mesures mises en œuvre et nombre d'entreprises accompagnées	Nombre	0
52	7.4	Mise en place d'une plateforme d'auto partage et de covoiturage pour les déplacements des agents de l'Agglomération	taux d'utilisation des véhicules	Pourcentage	0
53	7.4	Mise en place d'une plateforme d'auto partage et de covoiturage pour les déplacements des agents de l'Agglomération	nombre de véhicules restitués	Nombre	0
54	7.5	Poursuivre la conversion des flottes de véhicules professionnels vers des solutions faiblement émettrices de CO2 et polluants atmosphériques	Rapport nombre de véhicules faiblement émetteurs sur le nombre total de véhicules	Pourcentage	0
55	7.5	Poursuivre la conversion des flottes de véhicules professionnels vers des solutions faiblement émettrices de CO2 et polluants atmosphériques	nombre de véhicules remplacés	Nombre	0
56	7.6	Formation à l'écoconduite	nombre d'agents formés par rapport au total des effectifs	Pourcentage	0
57	7.6	Formation à l'écoconduite	Economies de carburant réalisées	Nombre	0
58	7.7	Engager des livraisons bas carbone sur les équipements communautaires	Nombre de mesures mises en œuvre	Nombre	0
59	7.8	Déploiement de 63 bornes électriques sur le territoire et signature de la convention MOB (Mobilité électrique / IRVE)	Nombre de bornes installées	Nombre	0
60	7.9	Sensibilisation des habitants à l'électromobilité	Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre	Nombre	0
61	7.10	Mise en place d'une station de distribution de Gaz Comprimé pour véhicule (GNV et BioGNV)	Etude de faisabilité réalisée	Oui/non	Non
62	7.10	Mise en place d'une station de distribution de Gaz Comprimé pour véhicule (GNV et BioGNV)	Borne déployée	Nombre	0
63	7.11	Rouler propre par le GNV ou le Bio GNV	Nombre de partenaires accompagnés	Nombre	0
64	8.1	Aménagement du bord des canaux fluvial-fluvestre	Nombre de kilomètres aménagés	km	0
65	8.2	Aménagement de l'Eurovelo n°5 - Olhain-St-Venant	Nombre de kilomètres aménagés	km	0
66	8.3	Aménagement d'un port de plaisance Béthune-Beuvry	Aménagement réalisé	Oui/non	Non
67	9.1	Renouvellement du schéma cyclable du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle	Mise à jour du schéma directeur cyclable	Oui/non	Non
68	9.2	Réalisation et mise en œuvre d'un Schéma cyclable opérationnel à l'échelle communautaire	Etude réalisée	Oui/non	Non
69	9.2	Réalisation et mise en œuvre d'un Schéma cyclable opérationnel à l'échelle communautaire	Km de voiries cyclables réalisées	km	0
70	9.3	Développement d'une continuité Modes Doux le long de la ligne 2 du BHNS	km de voies réalisées avec aménagements sécurisés	km	0
71	9.4	Mise en place du réseau point-nœud sur le territoire	Km couvert par le réseau	km	0
72	9.5	Développement des infrastructures et des pistes cyclables sur le parc des industries Artois-Flandres	Km de voies réalisées	km	0
73	10.1	Le quartier de la gare d'Isbergues, un pôle d'échange territorial	Aménagement du site réalisé	Oui/non	Non
74	10.2	Intermodalité par un déploiement vertueux des parcs de stationnement	Nombre de places créées avec une part végétale	Nombre	0
75	10.3	Réalisation d'un parking de covoiturage sur le parc des industries Artois-Flandres	Nombre de places créées avec une part végétale	Nombre	0
76	10.4	Amélioration des lignes de bus	Aménagement réalisé Ligne 6	Oui/non	Non
77	10.4	Amélioration des lignes de bus	Etude réalisée	Oui/non	Non
78	10.4	Amélioration des lignes de bus	Nombre d'axes de transport collectif structurant réalisés	Nombre	0
79	10.4	Amélioration des lignes de bus	Volume kilométrique des ajustements annuels de l'offre	Nombre	0
80	10.5	Mise en place d'une ligne de bus fonctionnant à l'hydrogène	Part des bus du parc utilisant une motorisation innovante	Pourcentage	0
81	11.1	Rénovation énergétique du patrimoine communautaire	Nombre de projets de rénovation réalisés	Nombre	0
82	11.1	Rénovation énergétique du patrimoine communautaire	surface rénovée en BBC	m ²	0
83	11.1	Rénovation énergétique du patrimoine communautaire	Nombre de piscine traité thermiquement	Nombre	0

Indicateurs de suivi des actions

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
84	11.3	Exemplarité énergétique des projets de construction de bâtiments communautaires	m ² de matériaux biosourcés utilisés	m ²	0
85	11.3	Exemplarité énergétique des projets de construction de bâtiments communautaires	nombre d'installations renouvelable	Nombre	0
86	11.3	Exemplarité énergétique des projets de construction de bâtiments communautaires	Puissance renouvelable installée	MW	0
87	11.4	Prise en compte systématique du volet BIM dans les constructions nouvelles	Nombre de bâtiments construits avec le BIM et suivi des consommations d'énergie	Nombre	0
88	11.4	Prise en compte systématique du volet BIM dans les constructions nouvelles	Nombre de bâtiments réhabilités avec le BIM et suivi des consommations énergétiques	Nombre	0
89	11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Nombre de communes adhérentes	Nombre	0
90	11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Nombre de bâtiments et de points lumineux suivis	Nombre	0
91	11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Nombre de projets BBC accompagnés	Nombre	0
92	11.6	Valorisation systématique des CEE communautaires et communaux	Type, nombre et quantité des travaux valorisés aux CEE Montants des CEE par travaux	Nombre	0
93	11.7	Prise en compte systématique d'un volet énergétique dans la conception des STEP : 1er projet à Haisnes	Nombre de projets	Nombre	0
94	11.8	Réduction des consommations énergétiques pour les STEP	Gain énergétique moyen par STEP concerné	kWh	0
95	11.11	Restructuration du groupe scolaire Loubet	Définition de l'ambition énergétique avant travaux, suivi des consommations après travaux	Nombre	0
96	12.1	Rénovation des cités minières notamment via l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)	Nombres de logements rénovés par an.	Nombre	0
97	12.1	Rénovation des cités minières notamment via l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)	Montant des aides agglomération versées, montant des travaux engagés	Nombre	0
98	12.2	Renforcer le fonds de transition énergétique (FTE)	Nombre de dossiers acceptés techniquement	Nombre	0
99	12.2	Renforcer le fonds de transition énergétique (FTE)	Nombre d'opérations d'isolation et de changement de chauffage réalisés	Nombre	0
100	12.2	Renforcer le fonds de transition énergétique (FTE)	Coût de travaux générés pour 1€ d'aide publique investi.	Euros	0
101	12.3	Sensibilisation des particuliers aux travaux d'économies d'énergie via l'Espace Info Energie (EIE)	Bilan annuel de l'EIE produit annuellement	Oui/non	Non
102	12.4	Mettre en place les outils de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	Nombre de situation d'infraction constatée	Nombre	0
103	12.5	Améliorer les logements sociaux, notamment par leur rénovation thermique et aider à la production d'un logement social de qualité	Nombre de logements rénovés par an et suivi des travaux selon les exigences énergétiques (comparaison des améliorations avant et après travaux)	Nombre	0
104	12.6	Suivi et animation d'un programme d'intérêt Général Multithématiques sur 5 années	Indicateurs de suivi de l'action 4 du PLH		
105	12.7	Lancement de 4 OPAH RU sur les communes de Béthune Bruay Auchel et Lillers	PLH action 3 et 4		
106	12.8	Zéro passoire énergétique à Béthune	Nombre de logements rénovés par an et suivi des travaux selon les exigences énergétiques (comparaison des améliorations avant et après travaux)	Nombre	0
107	13.1	Mise en place d'une unité de méthanisation agricole et territoriale :	Quantité de méthane produit par an	m ³	0
108	13.2	Réalisation d'une toile énergétique du territoire	Nombre de "nœuds énergétiques" et d'interconnexion	Nombre	0
109	13.3	Convention avec le PMA pour massifier l'éco transition	Nombre de projets menés et suivis	Nombre	0
110	13.4	Développement des parcs éoliens de Camblain Chatelain et Blessy :	Nombre de mats installés	Nombre	0
111	13.5	Emergence des projets d'unités de méthanisation en injection	Nombre de projets lancés et finalisés,	Nombre	0

Indicateurs de suivi des actions

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
112	13.5	Emergence des projets d'unités de méthanisation en injection	Nombre d'unité en service,	Nombre	0
113	13.6	Potentiel d'énergies fatales et d'énergies de récupération	Etude réalisée	Nombre	0
114	13.6	Potentiel d'énergies fatales et d'énergies de récupération	Nombre de réseaux actés et à réaliser	Nombre	0
115	14.1	Réalisation d'un cadastre solaire	Potentiel solaire à l'échelle du bâtiment	kWh/an	0
116	14.1	Réalisation d'un cadastre solaire	nombre d'utilisation de l'outil	Nombre	0
117	14.1	Réalisation d'un cadastre solaire	Nombre de particuliers qui consultent les EIE	Nombre	0
118	14.4	Suivi et accompagnement de l'expérimentation d'autoconsommation collective	Nombre de site et de projets potentiels	Nombre	0
119	14.5	Développer des Projets de centrales solaires sur la communauté d'agglomération	Nombre de sites retenus	Nombre	0
120	14.5	Développer des Projets de centrales solaires sur la communauté d'agglomération	Surface de panneaux	Nombre	0
121	15.1	Produire le Schéma directeur des Réseaux de Chaleur	Potentiel de développement des réseaux	Nombre	0
122	15.1		MWh/an d'énergie renouvelable injecté aux réseaux	MWh/an	0
123	15.2	Etude de faisabilité sur la valorisation de l'énergie fatale sur plateforme industrielle d'ISBERGUES	Potentiel et quantité d'énergie estimée	Oui/non	Non
124	15.3	Développement du réseau de chaleur de la ville de Béthune et alimentation par du gaz de mine	Consommation énergétique renouvelable via le réseau	MWh/an	0
125			Taux de couverture du réseau en ENR local	Pourcentage	0
126			Nombre d'abonné supplémentaire	Nombre	0
127			TeqCO2 économisé	TeqCO2	0
128	16.1	Inscrire les enjeux climat air énergie dans les documents de planification	Niveau d'ambition de baisse des consommations énergétiques et des GES ; nombre de prescriptions engageantes sur la transition écologique et énergétique	Nombre	0
129	16.2	Travaux du contrat d'axe dans le futur PLUi	Surface urbaine concernée, niveau d'ambition (hauteurs de bâtiment, nombre de logement...)	m²	0
130	17.1	Déploiement des compteurs communicants et des compteurs pilotés	Nombre de compteurs intelligents installés Compteurs pilotés : Tableaux Excel Factures énergie	Nombre	0
131	17.2	Suivre et valoriser les résultats de REVE	nombre de véhicule rechargés par des ENR, quantité d'énergie consommée, produite et économisée	Nombre	0
132	18.1	Requalification de plusieurs friches urbaines : Fosse 1 et Eco-quartier des Alouettes	Nombre de surface des projets, niveau d'ambition, suivi de la réalisation des projets (comparaison avant et après)	Nombre	0
133	18.2	Requalification écologique de la friche NitroChimie à Billy-Berclau	Nombre de surfaces des projets	Nombre	0
134			Niveau d'ambition	Qualitatif	
135			Suivi de la réalisation des projets	Comparatif	
136	18.3	PNRU2 - Renouveler les quartiers du centre à Bruay-la-Buissière et du Mont-Liébaud à Béthune	Suivi de la performance des bâtiments Obtention de label ou de certification	Nombre	0
137	18.4	Contrat de Ville - Transformation sociale et urbaine des Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville de l'agglomération	Budget engagé, nombre d'opérations, nombre de bâtiments rénovés, quantité de surfaces aménagées, quantité de mobilier urbain installés, nombre de services implantés... Et suivi dans le temps.	Nombre	0

Indicateurs de suivi des actions

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
138	18.5	Valorisation des déchets dans les projets d'aménagement	Procédure réalisée Nombre d'entreprises mutualisant les transports Amélioration de l'Analyse du cycle de vie des opérations	Nombre	0
139	18.6	Diminution l'impact carbone/énergie des chantiers de voirie	Charte réalisée Taux de recyclage des matériaux utilisés	Nombre	0
140	18.7	Opération de requalification écologique du site de PSA à Douvrin	Nombre de bâtiments à haute performance énergétique	Nombre	0
141	18.7	Opération de requalification écologique du site de PSA à Douvrin	Nombre de km de voies douces créées	Nombre	0
142	18.7	Opération de requalification écologique du site de PSA à Douvrin	Végétalisation dans la zone	Nombre	0
143	18.7	Opération de requalification écologique du site de PSA à Douvrin	Production d'énergie renouvelable sur site	MWh/an	0
144	19.1	Valorisation des contrats d'épandages des boues d'épuration	Nombre de contrats	Nombre	0
145	19.1	Valorisation des contrats d'épandages des boues d'épuration	surfaces agricoles annuelles	ha	0
146	19.1	Valorisation des contrats d'épandages des boues d'épuration	quantité de boue épandue	m3	0
147	19.2	Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle	Nombre d'entreprises accompagnées	Nombre	0
148	19.2	Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle	Suivi des actions d'écologie industrielle entrepris	Oui/non	Non
149	19.2	Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle	Budget alloué à l'écologie industrielle dans les entreprises accompagnées	Euros	0
150	19.3	Tech 3 E : Création d'une plateforme dédiée à l'efficacité énergétique et à l'environnement au sein de la FSA	Surface dédiée à l'efficacité énergétique	m²	0
151	19.3	Tech 3 E : Création d'une plateforme dédiée à l'efficacité énergétique et à l'environnement au sein de la FSA	Quantité d'expérimentation et nombre de services	Nombre	0
152	19.3	Tech 3 E : Création d'une plateforme dédiée à l'efficacité énergétique et à l'environnement au sein de la FSA	Recueil de bonnes pratiques	Oui/non	Non
153	19.8	Valoriser les déchets de chantier dans les Travaux Publics	Nombre d'entreprises et de chantier mettant en application des actions de gestion vertueuses des déchets et nombre d'actions mis en place.	Nombre	0
154	19.9	Les Artisans acteurs de la transition écologique	Nombre d'entreprises accompagnées	Nombre	0
155	20.1	Sensibiliser et informer les habitants du territoire	Création du stand et ses supports (réalisation)	Oui/non	Non
156	20.1	Sensibiliser et informer les habitants du territoire	Nombre de manifestations avec présence stand	Nombre	0
157	20.1	Sensibiliser et informer les habitants du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Nombre	0
158	20.1	Sensibiliser et informer les habitants du territoire	Nombre de publications réalisées sur le thème	Nombre	0
159	20.2	Développer des solutions d'auto production et autoconsommation	Nouvelles surfaces en ville consacrées à l'alimentation	m²	0
160	20.2	Développer des solutions d'auto production et autoconsommation	Nombre de personnes inscrites dans les actions de jardins partagés ou similaires	Nombre	0
161	20.3	Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% AB)	% de produits bio et autres signes officiels de qualité en restauration collective 2020 / 2021 / 2022	Pourcentage	0
162	20.4	Développer des solutions d'acheminement de produits locaux à domicile	Nombre de ménages touchés	Nombre	0
163	20.4	Développer des solutions d'acheminement de produits locaux à domicile	Volumes de produits locaux écoulés	m3	0

Indicateurs de suivi des actions

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
164	20.5	Engagement 2 du PAT : Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, l'eau, la biodiversité, le climat et la santé	Indicateurs des mesures intégrées à l'engagement 2 du PAT	Nombre	0
165	20.6	Accompagner l'installation de producteurs engagés en faveur de l'alimentation locale (diversification, transformation, circuits courts...)	Nombre d'agriculteurs installés impliqués dans une boucle alimentaire locale	Nombre	0
166	21.1	Amélioration de la collecte des déchets	Augmentation du tonnage des déchets recyclables collectés	tonnes	0
167	21.2	Baisse de l'impact énergie/carbone des véhicules de collecte	Nombre de véhicules convertis	Nombre	0
168	21.3	Un futur Centre de Valorisation Energétique moins émetteur de Gaz à Effet de Serre	Installation de systèmes réduisant les émissions et suivi des de la maintenance ;	Oui/non	Non
169	21.4	Promotion du compostage individuel et collectif	Nombre de composteurs distribués	Nombre	0
170	21.4	Promotion du compostage individuel et collectif	Nombre de référents et guides formés	Nombre	0
171	21.4	Promotion du compostage individuel et collectif	Quantité de déchets évités	Tonne	0
172	21.5	Réalisation d'un équipement en faveur du réemploi	Etude réalisée	Oui/non	Non
173	21.5	Réalisation d'un équipement en faveur du réemploi	Equipement réalisé	Oui/non	Non
174	21.6	Mettre en place des programmes opérationnelles permettant de réduire les quantités de déchets alimentaires dans les écoles primaires et les collèges du territoire	Nombre d'établissements couverts par l'opération	Nombre	0
175	21.6		Tonnage de déchets évités	Tonne	0
176	23.1	Etudier la création d'une agence locale du climat, de l'air et de l'Energie (ALECA)	Etude réalisée	Oui/non	Non
177	23.1	Etudier la création d'une agence locale du climat, de l'air et de l'Energie (ALECA)	création de l'ALECA	Oui/non	Non
178	23.2	Animer, coordonner et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial 2019-2025	Indicateurs des fiches actions du PAT		
179	23.3	Lancement de la turbine de l'éco-transition	Etude réalisée Les autres indicateurs seront connus fin 2020	Oui/non	Non
180	23.4	Renforcer le partenariat de recherche autour des sujets de transition	nombre de thèses financées	Nombre	0
181	23.4	Renforcer le partenariat de recherche autour des sujets de transition	nombre de conférences réalisées	Nombre	0
182	23.4	Renforcer le partenariat de recherche autour des sujets de transition	nombre de partenariats de recherche réalisés	Nombre	0
183	23.5	Obtenir le label "Capital de la biodiversité" avant 2026	Labellisation obtenue ou non	Oui/non	Non
184	23.6	Etudier et structurer sur la période du PCAET un fonds vert pour les porteurs de projet	fond vert mis en place ou non	Oui/non	Non
185	23.6	Etudier et structurer sur la période du PCAET un fonds vert pour les porteurs de projet	Nombre de projets accompagnés	Nombre	0
186	23.7	l'Agglo Eco-Exemplaire	Nombre d'écogeste adopté	Nombre	0
187	23.7	l'Agglo Eco-Exemplaire	Nombre d'administrations entrées dans la démarche avec la CABBALR	Nombre	0
188	24.1	Le contrat de Transition Ecologique (CTE)	Validation et signature du CTE	Nombre	0
189	24.1	Le contrat de Transition Ecologique (CTE)	Nombre d'actions engagées	Nombre	0
190	24.2	Emarger au Contrat d'objectif Territorial Energie Renouvelable (COTENR)	adoption et signature d'un COTENR	Oui/non	Non
191	24.3	Emarger au COTRI	adoption et signature d'un COTRI	Oui/non	Non
192	24.4	Obtenir la labellisation Cit'ergie pour la Communauté d'Agglomération	démarche CITERGIE engagée ou non	Oui/non	Non
193	24.5	Le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	Adoption du PLPDMA	Oui/non	Non
194	24.6	Contrat D'objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)	Finalisation de l'enquête et rendu	Oui/non	Non
195	24.6	Contrat D'objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)	Adoption du programme d'actions et signature du CODEC	Oui/non	Non
196	24.7	Développer le label Territoire d'industrie	Nombre d'entreprises accompagnées sur la transition énergétique et écologique	Nombre	0
197	25.1	Suivre et mettre à jour l'état des lieux de la TVB	Actualisation réalisée	Oui/non	Non

Indicateurs de suivi des actions

N° de l'indicateur	N° de la Mesure	Mesures	Indicateurs de suivi des actions	Unité	Résultats 2021
198	25.2	Développement du portail SIG et diffusion des informations	Portail SIG réalisé	Oui/non	Non
199	26.1	Faire connaître les techniques d'épuration des eaux	animations réalisées à la demande (environ 10 visites par an sur les STEP équipées pour accueillir du publics)	Nombre	0
200	26.2	Les animations "nature" des écogardes	Nombre d'animations réalisées	Nombre	0
201	26.3	Animation en milieu scolaire	Validation du programme pédagogiques par les 10 inspecteurs d'académie	Oui/non	Non
202	26.3	Animation en milieu scolaire	Nombre d'animations réalisées chaque année scolaire	Nombre	0
203	26.4	Programme d'animation autour de la réduction des déchets	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre	0
204	26.4	Programme d'animation autour de la réduction des déchets	Nombre de stands réalisés	Nombre	0
205	26.4	Programme d'animation autour de la réduction des déchets	Nombre d'autocollants apposés sur les boîtes aux lettres	Nombre	0
206	26.5	Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les habitants et les établissements scolaires du territoire	Nombre d'ateliers et de démonstrations réalisés	Nombre	0
207	26.5	Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les habitants et les établissements scolaires du territoire	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre	0
208	26.6	Programme d'éducation et d'animation à la transition écologique du territoire sur le site naturel de Geotopia	Nombre de participants accueillis en activité	Nombre	0
209	26.7	Mise à disposition d'outils de sensibilisation à la biodiversité locale sur le site naturel de Geotopia	nombre de personnes accueillies en visite libre	Nombre	0
210	26.9	Promotion et sensibilisation des habitants lors des manifestations territoriales	Nombre de personnes sensibilisés	Nombre	0
211	26.10	Mise en place de chantiers participatifs	Nombre de chantier	Nombre	0
212	26.10	Mise en place de chantiers participatifs	Nombre de personnes participantes	Nombre	0
213	26.11	Animation et sensibilisation à l'environnement auprès des communes, des habitants et des écoles du territoire	Nombre de personnes sensibilisés	Nombre	0
214	26.12	Opération « Green-Soupe »	Nombre d'opérations réalisées	Nombre	0
215		Opération « Green-Soupe »	Nombre de personnes sensibilisées	Nombre	0
216	27.1	Réaliser et diffuser les informations et documents présentant la démarche de Plan climat: enjeux, objectifs, utilité...	Quantité de plaquettes, affiches, guides édités et diffusés	Nombre	0
217	27.2	Mettre en ligne une page dédiée au Plan Climat sur le nouveau site Internet	Nombre de visite sur la page Web et portées de publications Facebook (vues et partages)	Nombre	0
218	27.3	Promouvoir les actions du programme opérationnel via la presse et les médias locaux.	Quantité d'articles parus / retombées presse	Nombre	0

Indicateurs d'évaluation des résultats des actions

Enfin, pour certaines actions, des indicateurs permettant d'évaluer les résultats ont été définis.

Ces indicateurs sont au nombre de 50.

N° de la Mesure	Mesures	indicateurs d'évaluation des résultats
1.1	Prioriser dans les opérations de construction et de rénovation la gestion des eaux pluviales à la parcelle	Surface non imperméabilisée
1.2	Prioriser la déconnection des surfaces imperméabilisé des réseaux d'assainissement : séparatifs et unitaires	Surface déaccordée du réseau d'assainissement
1.4	Réalisation des ouvrages de gestion des eaux inscrits dans le PAPI3	Récurrence des inondations réduite
4.4	1000 arbres	T EqCO2 économisé par la plantation des arbres
4.8	Développer la biodiversité sur les différents sites communautaires	Suivi floristique et faunistique des sites
5.1	Remplacer les systèmes de chauffage des particuliers les plus polluants	Gain d'émissions sur les particules PM2.5 et PM10
7.5	Poursuivre la conversion des flottes de véhicules professionnels vers des solutions faiblement émettrices de CO2 et polluants atmosphériques	économies des émissions de CO2/Ox/PM par rapport au même parc non décarboné
7.6	Formation à l'écoconduite	économies en carburant réalisées
7.7	Engager des livraisons bas carbone sur les équipements communautaires	Bilan carbone de la mesure
7.8	Déploiement de 63 bornes électriques sur le territoire et signature de la convention MOB (Mobilité électrique / IRVE)	Fréquentation des bornes
7.9	Sensibilisation des habitants à l'électromobilité	Nombre d'utilisateur des bornes
7.9	Sensibilisation des habitants à l'électromobilité	Taux d'électrification de la flotte automobile
7.11	Rouler propre par le GNV ou le Bio GNV	Nombre de véhicule roulant au GNV et BioGNV
9.6	Favoriser la pratique du vélo à Béthune et Bruay	Croissance du nombre de cyclistes estimé sur la Ville de Béthune
9.6	Favoriser la pratique du vélo à Béthune et Bruay	Nombre d'agents se rendant au travail à vélo
10.4	Amélioration des lignes de bus	Nombre d'utilisateurs du BHNS Taux d'occupation du BHNS ;
11.2	Rénovation de maintenance du patrimoine énergivore de l'Agglomération	Economies de consommation en € et kWh
11.2	Rénovation de maintenance du patrimoine énergivore de l'Agglomération	Emissions de PM/NOx/SO2 évitées
11.3	Exemplarité énergétique des projets de construction de bâtiments communautaires	Gain énergétique moyen de la mesure
11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Consommation en électricité éclairage public en quantité et €/an
11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Consommation en combustible en quantité et €/an
11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Consommation en électricité spécifique en quantité et €/an
11.5	Stratégie de rénovation du patrimoine communal	Consommation en eau en quantité et €/an
11.9	Eclairage public performant et intelligent	% de Réduction des consommations % de baisse des factures énergétiques
11.10	Réduction des consommations en eau potable de certains sites et bâtiments	% de Réduction des consommations d'eau % de baisse des factures d'eau
12.1	Rénovation des cités minières notamment via l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)	Gain énergétique estimé
12.1	Rénovation des cités minières notamment via l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)	nombre de logements par classes énergétiques.
12.2	Renforcer le fonds de transition énergétique (FTE)	Economies d'énergie réalisée en kWh/an et en €
13.3	Convention avec le PMA pour massifier l'éco transition	quantité d'énergie représentée
13.4	Développement des parcs éoliens de Camblain Chatelain et Blessy :	production d'énergie (MW et MWh/an)

Indicateurs d'évaluation des résultats des actions

13.5	Emergence des projets d'unités de méthanisation en injection	Puissance injectée
14.4	Suivi et accompagnement de l'expérimentation d'autoconsommation collective	suivi des quantités de consommation et de production d'énergie
14.5	Développer des projets de centrales solaires sur la communauté d'agglomération	suivi de la production d'énergie à l'année
15.1	Produire le Schéma directeur des Réseaux de Chaleur	MWh/an d'énergie renouvelable injecté aux réseaux
15.3	Développement du réseau de chaleur de la ville de Béthune et alimentation par du gaz de mine	Teq CO2 économisé (293 000 T/ an prévues)
17.2	Suivre et valoriser les résultats de REVE	Teq CO2 économisé sur le transport d'électricité
18.5	Valorisation des déchets dans les projets d'aménagement	Quantité de déchets retraitée/ réutilisée
19.2	Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle	gain énergétique estimé,
19.5	Optimisation énergétique du site de Verquin	Suivi des consommations d'énergie : kWh/(DJU.m ³), kWj/(DJR.m ²), L/100, KWH/m ² , kWh/m ² ; Comparaison des consommations et coûts par rapport à la période avant réhabilitation ; comparaison sur une période équivalente (kWh + €)
19.6	Optimisation énergétique et d'économie d'eau sur le site de l'entreprise Liot	Suivi des consommations d'eau des m ³ /T/produit, suivi de la charge organique, facture annuelle d'énergie <100 KB/H/T,
21.3	Un futur Centre de Valorisation Energétique moins émetteur de Gaz à Effet de Serre	émissions annuelles
21.5	Réalisation d'un équipement en faveur du réemploi	Tonnage réemployé
23.7	l'Agglo Eco-Exemplaire	réduction de certaines consommation (papier, énergie...)
24.1	Le contrat de Transition Ecologique (CTE)	volume d'économie d'énergie généré
26.3	Animation en milieu scolaire	Fiche évaluation envoyée aux écoles après les animations
26.8	sensibilisation au changement climatique et au développement durable	sondages sur l'évolution du comportement de la population concernée par les projets

Orientation 1

Traduire une protection accrue des habitants et de la nature

Axe 1

Adaptation aux changements climatiques et réduction des vulnérabilités : « une nécessité de s'engager »

Action n°1 : Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Constats / Enjeux

Le territoire est sujet aux inondations par débordement des cours d'eau et remontée de nappe. L'étude de vulnérabilité a d'ailleurs permis de classer au niveau maximal cet aléa. Cette sensibilité va s'accroître avec le changement climatique, avec notamment la modification du rythme des pluies devenant de plus en plus intenses et le changement des niveaux d'étiages avec une sécheresse plus accrue. Afin de contenir les risques pour la population, la Communauté d'Agglomération se doit d'intégrer, au travers notamment de sa compétence GEMAPI, ces risques actuels et futurs exposant fortement la population et les activités économiques.

Objectifs poursuivis :

→ Réduire la vulnérabilité globale du territoire aux phénomènes d'inondation

Porteur(s)

CABBALR :
 Direction de l'Assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines
 Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques
 Services de l'Etat
 SIZIAF
 Noeux Environnement
 Ville de Bruay

Partenaires identifiés

SYMSAGEL
 Financeurs
 Communes
 Chambre d'agriculture
 Agence de l'eau
 Adopta

9 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 1,1 Prioriser dans les opérations de construction et de rénovation la gestion des eaux pluviales à la parcelle
- 1,2 Prioriser la déconnection des surfaces imperméabilisées des réseaux d'assainissement : séparatifs et unitaires
- 1.3 Réalisation et mise en œuvre des plans de restauration (PRE) des cours d'eau du territoire

1.4 Réalisation des ouvrages de gestion des eaux inscrits dans le PAPI3

- 1.5 Recenser, caractériser et surveiller les digues sur le territoire

Partenaires du PCAET :

- 1.6 Approuver les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi) et les transposer dans les documents d'urbanisme
- 1.7 Réduction du risque inondation sur la Zone Industrielle Artois-Flandres
- 1.8 Entretien des cours d'eau et des zones humides de la CABBALR pour maintenir la biodiversité
- 1.9 Rénovation de la rue Basly à Bruay-la-Buissière

Cibles

- Les Elus des communes concernées
- Les particuliers
- Les différents acteurs économiques (aménageurs etc...)
- Les entreprises du territoire

Budget prévisionnel des mesures

18,9 M€

1

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Mesure 1.1 : Prioriser dans les opérations de construction et de rénovation la gestion des eaux pluviales à la parcelle

Objectifs

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation en milieu urbain

Description

Gérer la goutte d'eau au plus près de là où elle tombe. Limiter les surfaces imperméabilisées. Allier l'aspect paysager et technique. La hiérarchisation des modes de gestion des eaux pluviales est :

- 1 - Infiltration dans le sol. Si l'infiltration est insuffisante, le rejet de l'excédent non infiltrable sera dirigé de préférence vers le milieu naturel.*
- 2 - Stockage puis rejet vers le milieu hydraulique superficiel*
- 3 - En dernier lieu, stockage puis rejet vers un réseau d'assainissement d'eau pluvial ou unitaire.*

Durant la phase de conception, les services de l'assainissement apportent des appuis techniques et administratifs pour les aménageurs et les particuliers. Durant les travaux jusqu'à leurs réceptions, un accompagnement des entreprises est assuré.

Pilote : Direction de l'Assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines	Moyens humains : Les services de l'assainissement : BE, SPANC/SPAC et le Service Opérationnel
Partenaire : Agence de l'eau, Adopta	Moyens financiers : A la charge des aménageurs et des particuliers. Les particuliers et les collectivités peuvent bénéficier d'aides de l'AEAP.
Calendrier : Prise de compétence au 1er janvier 2017.	
Indicateurs : Nombre de projets accompagnés/an Surface non imperméabilisée	
Liens avec d'autres démarches : Dans le cadre de gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté d'Agglomération	

1

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Mesure 1.2 : Prioriser la déconnection des surfaces imperméabilisées des réseaux d'assainissement : séparatifs et unitaires

Objectifs

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation en milieu urbain

Description

Pour diminuer le risque de débordement des réseaux en milieu urbains par saturation lors des pluies, l'Agglomération s'engage dans :

- la déconnection des surfaces imperméabilisées des réseaux d'assainissement : séparatifs et unitaires
- la Réalisation d'un zonage des eaux pluviales urbaines

la mesure est à la charge de l'Agglomération à travers les aides de l'AEAP sur la déconnexion des réseaux unitaires.

Pilote : Direction de l'Assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines	Moyens humains : Les services de l'assainissement : BE, SPANC/SPAC et le Service Opérationnel
Partenaire : Agence de l'eau, Adopta	Moyens financiers : 4 millions d'euros /an (PPI)
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de projets accompagnés/an Surface dé raccordée	
Liens avec d'autres démarches : Dans le cadre de gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté d'Agglomération	

1

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Mesure 1.3 : Réalisation et mise en œuvre des plans de restauration (PRE) des cours d'eau du territoire

Objectifs

Atteinte du bon potentiel écologique des cours d'eau sur le territoire

Diminution du nombre d'habitations actuellement inondées sur les territoires concernés

Description

Un Plan de Restauration et d'Entretien est un programme de gestion, de travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau dont les différentes actions sont réparties sur une durée de 10 ans. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI, la Communauté d'Agglomération réalise et réalisera les PRE et sera chargée de les mettre en œuvre.

3 PRE sont en cours de réalisation : Lawe amont et ses affluents (y compris loisne amont) / Loisne aval (non compris la rigole de dessèchement) / Guarbecque et ses affluents

2 PRE nouveaux en 2019 : Busnes et ses affluents (Arrêté Préfectoral du 28/06/2019) / frênelet (Arrêté Préfectoral du 12/07/2019)

*5 sont en cours d'étude : Lys-Lacquette / Vieille Lys / Clarence / Lawe Aval / Surgeon et fontaine de Bray
1 à lancer : Bas-Pays.*

Pilote : Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques	Moyens humains : 1 ETP + Associations d'insertion et entreprises pour réalisation des mesures
Partenaire : EPTB Lys Financeurs : Communes Chambre d'Agriculture	Moyens financiers : 5 M€ (4 PRE inscrit au PPI) A estimer pour les autres PRE en cours d'étude
Calendrier : 2019-2026	
Indicateurs : Réalisation des fiches actions de restauration et d'entretien	
Liens avec d'autres démarches : Le PAPI 3 prévoit de suivre l'impact des PRE sur le risque inondation et de sensibiliser à l'utilité des PRE via les réunions PAPI.	

1

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Mesure 1.4 : Réalisation des ouvrages de gestion des eaux inscrits dans le PAPI3

Objectifs

Diminution du nombre d'habitations actuellement inondées sur les territoires concernés

Description

Afin de lutter contre les inondations tout en prenant en compte les effets du changement climatique, la Communauté d'agglomération réalisera les ouvrages prévus au PAPI3 de la Lys.

Il s'agit de :

- 10 Zones d'Expansions des Crues (ZEC) : Estrée Blanche / Gonnehem - Bellerive / Saint Hilaire Cottes / Gosnay - Fouquières / Verquin / Noyelles les Vermelles / Ourton / Rebreuve Ranchicourt / La Comté - Beugin / Gauchin Legal.

- 4 Retenues Collinaires (RC) : Norrent-Fontes / 2 à Gauchin-Legal / Béthonsart et Caucourt .

De plus, une étude globale sur le système d'endiguement de la Lawe sera à réaliser.

A terme, ces espaces pourront stocker un volume d'eau important lors des inondations afin d'écrêter les crues, permettant ainsi de réduire la vulnérabilité du territoire.

la CABBALR bénéficie d'un soutien financier pour les études, les acquisitions foncières et la réalisation de travaux.

Pilote : Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : EPTB Lys Financeurs : Etat (fond Barnier) - Agence de l'eau Communes Chambre d'Agriculture	Moyens financiers : 9 M€ (coût global hors subvention)
Calendrier : 2017-2023 (PAPI 3)	
Indicateurs : Réalisation des ouvrages Récurrence des inondations réduite	
Liens avec d'autres démarches : PAPI3 delà Lys	

1

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Mesure 1.5 : Recenser, caractériser et surveiller les digues sur le territoire

Objectifs

Diminution de la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Description

Afin de lutter contre les phénomènes d'inondation, la Communauté d'agglomération engage un vaste volet d'étude et de surveillance des digues du territoire.

L'action comprend : un recensement des secteurs endigués ; une étude de danger pour chacun de ces sites ; l'organisation d'une surveillance des digues par la collectivité.

Pour le moment, 2 actions sont inscrites : Définition du système d'endiguement de la Lawe dans Bruay / Etude de définition du linéaire exact de digues sur le territoire (étude à lancer – budget de 300 000 €) et constitution des systèmes d'endiguement.

Ensuite, la mesure consistera à définir les systèmes d'endiguement pour définir le niveau de risque et de responsabilité. Gestionnaire de ces ouvrages, la Communauté d'Agglomération visera la protection pour résister à des événements de 20 ans et plus.

Pilote : Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : Etat	Moyens financiers : 300 000 € pour l'étude linéaire digue A définir pour la partie opérationnelle
Calendrier : 2019-2022	
Indicateurs : Etude de danger réalisée Surveillance effective des digues	
Liens avec d'autres démarches : Obligation réglementaire issue du décret "digues"	

1

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Mesure 1.6 : Approuver les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi) et les transposer dans les documents d'urbanisme

Objectifs

Ne plus exposer de nouveaux biens vulnérables au danger

Ne pas augmenter l'aléa

Assurer la sécurité des nouveaux projets dans le cadre d'un développement durable

Intégrer les aléas des PPRi dans un projet d'aménagement du territoire

Description

Le plan de prévention des risques majeurs prévisibles est un document établi par l'Etat en concertation avec les collectivités, qui réglemente l'utilisation des sols et les activités soumis à des risques naturels (PPRN), technologiques (PPRT) ou miniers (PPRM). Document d'urbanisme valant servitude d'utilité publique, le PPR s'impose à tous : particuliers, entreprises, Etat, collectivités - notamment lors de l'instruction des permis de construire.

Les PPRi sont liés à un arrêté préfectoral - un zonage réglementaire et un règlement s'opposent à chacun - .

L'action comprend :

- l'approbation de deux PPRi en 2020 ;

- la transposition de l'ensemble des PPRi dans le PLUi.

Par contre, le PPR n'est pas un programme de travaux.

Pilote : ETAT	Moyens humains : ETAT + Services CABBALR mobilisés pour le suivi
Partenaires : CABBALR - Direction GEMAPI / Aménagement / Urbanisme / Assainissement / Développement Economique	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2026 2 PPRi en approbation visée en 2020	
Indicateurs : PPRi approuvé Nombre de mesures transcrites dans le PLUi	
Liens avec d'autres démarches : PLUi / GEMAPI	

1	Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation
----------	---

Mesure 1.7 : Réduction du risque inondation sur la Zone Industrielle Artois-Flandres

Objectifs

Diminuer la sensibilité de la Zone Industrielle du SIZIAF (Douvrin-Billy Berclau) aux phénomènes d'inondation

Prendre en compte l'évolution du Climat pour réduire la vulnérabilité

Description

L'action comprend :

- le curage du fossé de la RN47 et de la lagune de la STEP, pour augmenter le volume de rétention disponible

- une étude de vérification du bon entretien des équipements des sites privés et du réseau d'assainissement.

Pilote : SIZIAF	Moyens humains : Ceux du SIZIAF
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers : Etude : A définir
Calendrier : Mars 2020 : Curage Mars 2022 : fin de l'étude	
Indicateurs : "Linéaire de réseau curé m3 boues évacués % de site conformes Conformité du système d'assainissement	
Liens avec d'autres démarches : GEMAPI	

1	Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation
----------	---

Mesure 1.8 : Entretien des cours d'eau et des zones humides de la CABBALR pour maintenir la biodiversité

Objectifs

Permettre d'entretenir chaque année 60 km de linéaire de cours d'eau

Description

L'association Noeux Environnement gère 8 rivières différentes avec des personnes en insertion socio-professionnelle intégrées à l'association.

L'entretien comprend : la surveillance du réseau hydrographique et de l'état du lit, l'enlèvement des embâcles ainsi que la gestion des ouvrages, des berges et des essences arborées.

Pilote : Noeux Environnement	Moyens humains : 5,5 ETP
Partenaires : CABBALR communes	Moyens financiers : 100 000€ /an
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de km de cours d'eau entretenu	
Liens avec d'autres démarches :	

1

Réduire la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondation

Mesure 1.9 : Rénovation de la rue Basly de Bruay-la-Buissière

Objectifs

Réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Description

*La ville de Bruay-la-Buissière est particulièrement vulnérable aux phénomènes d'inondation. Ainsi, la mesure prévoit :
la mise en place de système alternatif de traitement des eaux pluviales sur la rue Basly.*

Pilote : Ville de Bruay la Buissière	Moyens humains : Commune
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers : A définir
Calendrier :	
Indicateurs : Réalisation des travaux	
Liens avec d'autres démarches : GEMAPI / Gestion des eaux urbaines	

Action n°2 : Améliorer et développer les outils d'informations et de communication sur les risques naturels

Constats / Enjeux

La gestion des risques passe principalement par 2 typologies d'actions : la planification opérationnelle (notamment de sauvegarde) et les outils d'information du public, soit en période de risques (dispositifs d'alerte) et au travers de sensibilisations ciblées (principe de précaution, développement d'une culture du risque...).

Objectifs poursuivis :

→ Faciliter l'information et la communication sur ces vulnérabilités territoriales

Porteur(s)

CABBALR : Service Jeunesse
Communes
Services de l'Etat
SYMSAGEL

Partenaires identifiés

CABBALR : Direction
Gestion des Milieux
Aquatiques et des Risques
SYMSAGEL
Communes
SIRACED-PC
SDIS62

4 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

2.4 Sensibiliser les jeunes aux risques majeurs via Risk'investigation sur le temps périscolaire ou extra-scolaire

Partenaires du PCAET :

2.1 Accentuer le nombre de communes couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et par un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

2.2 Réalisation d'exercices de gestion de crise pour se préparer à la gestion des événements exceptionnels par sous bassin versant

2.3 Communiquer à l'aide des outils de communication de l'agglomération sur le dispositif VIGICRUES

Cibles

- Les Elus des communes concernées
- Collectivités
- Particuliers
- Entreprises
- Jeunes de 6 à 11 ans

Budget prévisionnel des mesures

Moyens internes

2	Améliorer et développer les outils d'information et de communication sur les risques naturels
----------	--

Mesure 2.1 : Accentuer le nombre de communes couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et par un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Objectifs

Améliorer la prise de décision et la coordination des moyens

Améliorer la résilience communale

Améliorer la communication à l'attention de la population sur les risques (DICRIM)

Description

Sous la forme d'un conventionnement gratuit, Le SYMSAGEL, dans le cadre du PAPI, propose une mission d'assistance aux communes concernées à l'écriture de leur PCS. il se charge aussi de la pose des repères de crue.

Le maire met ainsi en œuvre les mesures du plan pour faire face à un événement affectant directement le territoire de la commune ou dans le cadre d'une opération de secours d'une ampleur ou de nature particulière nécessitant une large mobilisation de moyens.

La CABBALR n'est pas engagée dans un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Par contre, la mutualisation des moyens nécessaires (humains, matériels, structures d'hébergement, assistance post crise...) se mettra en place pour améliorer l'efficacité de la réponse apportée en cas d'évènement majeur.

Pilote : COMMUNES couvertes par un PPR / SYMSAGEL	Moyens humains : Ceux du SYMSAGEL
Partenaire : CABBLR	Moyens financiers :
Calendrier : 2016-2023	
Indicateurs : Nombre de PCS réalisé Nombre de DICRIM réalisé	
Liens avec d'autres démarches : PAPI3 de la Lys	

2	Améliorer et développer les outils d'informations et de communication sur les risques naturels
----------	---

Mesure 2.2 : Réalisation d'exercices de gestion de crise pour se préparer à la gestion des événements exceptionnels par sous-bassin versant

Objectifs

Améliorer la résilience territoriale
Mieux appréhender la gestion de crise

Description

Réalisation de 2 sessions par an de gestion de crise.

Pilote : ETAT	Moyens humains :
Partenaires : Communes CABBALR SIRACED-PC SDIS62	Moyens financiers :
Calendrier :	
Indicateurs :	
Liens avec d'autres démarches : le PAPI3 de la Lys	

2

Améliorer et développer les outils d'informations et de communication sur les risques naturels

Mesure 2.3 : Communiquer à l'aide des outils de communication de l'agglomération sur le dispositif VIGICRUES

Objectifs

Diffuser les informations utiles à l'anticipation et à la gestion de crise en cas d'inondations.

Description

Les missions consistent à :

Produire des cartes de prévision de crues pour les 24h à venir sur les 11 cours d'eau du bassin Artois Picardie par le biais du dispositif «Vigicrues».

Le recueil des connaissances sur le risque inondation sur tous les cours d'eau, et la fourniture de données aux acteurs du territoire.

L'assistance aux collectivités pour l'installation de repères de crues ou la mise en place de leurs propres systèmes de prévision ou d'alerte sur les cours d'eau non surveillés par l'Etat.

Une action de communication est conduite par le SYMSAGEL avec le Service de Prévision des crues, le rôle de la CABBALR est de relayer l'information à travers des messages de sensibilisations gratuits.

Les bulletins Vigicrue sont publiés 365 jours par an, au moins deux fois par jour (10h et 16h) et autant que nécessaire en cas de situation de crise.

Pilote : ETAT (DREAL)	Moyens humains : 6 ETP Permanent
Partenaires : SYMSAGEL CABBALR Communes	Moyens financiers :
Calendrier : 2019-2023	
Indicateurs :	
Liens avec d'autres démarches : PAPI3 de la Lys	

2	Améliorer et développer les outils d'information et de communication sur les risques naturels
----------	--

Mesure 2.4 : Sensibiliser les jeunes aux risques majeurs via Risk'investigation sur le temps périscolaire ou extra-scolaire

Objectifs

Améliorer la prise en compte des risques par le public jeune. Dès sa mise en place, la mesure consistera à :

- Former 100% des animateurs
- Sensibiliser 100 jeunes par an

Description

L'objectif est d'engager des sessions de formation aux risques majeurs pour des animateurs qui auront pour mission de sensibiliser les enfants lors d'animations : les jeunes conduisent une enquête sur un ou plusieurs risques majeurs guidés par l'animateur.

Pilote : Service jeunesse	Moyens humains : A définir
Partenaires : EPTB Lys Communes	Moyens financiers : A définir
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre d'animateurs formés Nombre de jeunes sensibilisés	
Liens avec d'autres démarches : A inscrire au plus tard lors de la révision du PAPI 3 (dépôt janvier 2020)	

Action n°3 : Le plan d'adaptation aux changements climatiques

Constats / Enjeux

Le plan d'adaptation vise à planifier toutes les actions permettant de réduire l'impact du changement climatique actuel et à venir. A partir de l'étude de vulnérabilité réalisée, il définit les axes prioritaires de travail comme l'identification des îlots de chaleur, la place de l'arbre en ville, l'information des acquéreurs sur le problème de retrait gonflement des argiles. Même si les opérations pour lutter contre les inondations n'y figurent pas, elles contribueront aussi au plan d'adaptation (action structurante 1).

Objectifs poursuivis :

→ Démarrer les 1ères mesures d'adaptation du territoire au changement climatique

→ Réduire les vulnérabilités actuelles et anticiper sur l'avenir

Porteur(s)

CABBALR :
Direction Gestion des Milieux
Aquatiques et des Risques
Direction de l'Environnement
Ville de Béthune

Partenaires identifiés

CABBALR :
Service Urbanisme

Etat via les outils existants
déployés
BRGM
Communes
ADEME

3 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

3.1 Mettre en place un dispositif d'information du public sur le retrait gonflement des argiles

3.2 Etudier l'impact des îlots de chaleur sur les espaces urbains du territoire

Partenaires du PCAET :

3.3 Un Quartier, un Parc

Cibles

- Les Elus des communes concernées
- Collectivités
- Particuliers
- Entreprises
- Jeunes

Budget prévisionnel des mesures

80.000€ minimum

3

Le plan d'adaptation aux changements climatiques

Mesure 3.1 : Mettre en place un dispositif d'information du public sur le retrait gonflement des argiles

Objectifs

100% des communes concernées disposent des outils de communication

100% des communes concernées ont été sensibilisées à la prise en compte du RGA dans les PCS et DICRIM



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

Dans le cadre de son action de lutte contre les phénomènes climatiques extrêmes, la Communauté d'Agglomération a réalisé un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique. Il apparaît que le territoire est vulnérable aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles qui cause d'importants dommages sur les bâtiments sursitués dans un périmètre où l'aléa est considéré moyen ou fort.

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération souhaite recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de déployer un dispositif de sensibilisation et de communication permettant de diminuer efficacement la vulnérabilité du territoire à ce phénomène. Le dispositif comprend :

- La réalisation et la diffusion de divers supports de sensibilisation à destination des élus locaux, des services instructeurs pour les autorisations des droits au sol et de la population.
- La mise en place d'un point d'information numérique sur le risque phénomène.
- La production d'un support technique permettant d'intégrer le retrait-gonflement des argiles dans les Documents d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- Le lancement d'une réflexion avec les professionnels du bâtiment, du notariat, des architectes et bureau d'études sous la forme d'un atelier participatif.

Pilote : Direction Gestion des Milieux Aquatiques et des Risques + Service Climat Air Energie	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaires : Service Urbanisme et Espace Info Energie de la Communauté d'Agglomération Etat, BRGM et les communes du territoire	Moyens financiers : 40.000€ HT
Calendrier : Décembre 2020 – Démarrage de la mission d'accompagnement Juin 2021 – Communication à destination des communes Septembre 2021 – Validation des résultats et déploiement du point d'information numérique	
Indicateurs : Nombre de communes sensibilisées	
Liens avec d'autres démarches : Etude de vulnérabilité aux changements climatiques – PLUi Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

3

Le plan d'adaptation aux changements climatiques

Mesure 3.2 : Etudier l'impact des îlots de chaleur sur les espaces urbains du territoire

Objectifs

Réaliser l'étude sur l'état du territoire en termes d'îlots de chaleur, à l'échelle du quartier des zones les plus urbaines, et l'évolution attendue dans le temps avec le changement climatique.
Réaliser l'étude avant 2023
Décliner un plan d'actions si enjeux avérés

Description

Les îlots de chaleur urbain ont des conséquences sur la santé et participent fortement à l'aggravation de crises sanitaires lorsqu'ils sont combinés à des épisodes caniculaires. Ces épisodes vont se multiplier dans les prochaines années. L'étude consistera à :

- Identifier et caractériser les îlots de chaleur urbains du territoire,
- Proposer des mesures concrètes afin de lutter contre ce phénomène,
- Prioriser l'intervention au niveau des populations les plus vulnérables.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaires : Service Urbanisme & Milieux Aquatiques-risques ADEME	Moyens financiers : 40 000€ pour l'étude
Calendrier : 2022-2026 2022 : Cahier des charges 2023 : Lancement de l'étude	
Indicateurs : réalisation de l'étude Nombre d'actions mises en œuvre	
Liens avec d'autres démarches : Etude de vulnérabilité aux changements climatiques PLUi TVB	

3

Le plan d'adaptation aux changements climatiques

Mesure 3.3 : Un Quartier, un Parc

Objectifs

Développer la nature en ville

Aménager en cœur urbain des espaces de fraîcheur, de respiration et de loisir

Description

La ville de Béthune est engagée dans la mise en place de son plan d'écologie urbaine. Une des mesures phares est développer dans chaque quartier un parc urbain.

Pilote : Ville de Béthune	Moyens humains : Ceux de la ville
Partenaire :	Moyens financiers :
Calendrier : en cours	
Indicateurs : Réalisations effectuées	
Liens avec d'autres démarches : Nature en ville / TVB	

Action n°4 : Les opérations écologiques sur le territoire

Constats / Enjeux

Les espaces naturels sont à la fois des lieux de fraîcheur pour la prévention aux îlots de chaleur mais également des lieux de conservation des espèces qu'elles soient végétales ou animales. Ce sont des espaces qui jouent un rôle majeur dans la régulation du climat et qui subissent eux-aussi l'impact du changement climatique (ils doivent s'adapter à un climat qui change rapidement au risque de voir se poursuivre l'érosion de la biodiversité locale).

Objectifs poursuivis :

- Accompagner la résilience de ces espaces encore nombreux sur l'Agglomération et leur redonner toute leur place dans leur usage
- Préserver et accroître la biodiversité locale

10 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 4.1 Aménager les 6 unités opérationnelles de la Chaîne des parcs situées sur le territoire
- 4.2 Développer les Atlas de la Biodiversité Communale
- 4.3 **Accompagner la mise en place de la gestion différenciée sur les sites communaux et intercommunaux**
- 4.4 1000 arbres
- 4.5 Projet FAUNE (combles et clochers - gîtes d'hibernation des chiroptères - chouette chevêche)
- 4.6 Restauration et développement des vergers conservatoires
- 4.7 Création et restauration de mares
- 4.8 Développer la biodiversité sur les différents sites communautaires
- 4.11 Restauration et amélioration de l'état de conservation de la biodiversité sur les sites communautaires
- 4.12 L'aménagement écologique et paysager de la vallée Carreau

Partenaires du PCAET :

- 4.9 Entretien et gestion de plusieurs des parcs écologiques du territoire
- 4.10 Plantation de corridors écologiques et accompagnement des communes dans la réalisation de la TVB

Porteur(s)

CABBALR : Direction de l'Environnement
Noeux Environnement

Partenaires identifiés

CABBALR : Service gestionnaire de sites
Pôle Métropolitain de l'Artois
Euralens
Communes
Conservatoires d'Espaces Naturels - Eden62
SANEF
VNF
Département

Cibles

- La biodiversité
- Les habitants
- Les scolaires
- Les bailleurs sociaux

Budget prévisionnel des mesures

1.695.000€

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.1 : Aménager les 6 unités opérationnelles de la Chaîne des parcs situées sur le territoire

Objectifs

Aménager et valoriser les 6 unités opérationnelles situées sur le territoire

Description

A partir de 2012, Euralens a réalisé une étude afin d'élaborer un cadre et une stratégie commune valorisant les milieux naturels à l'échelle métropolitaine (CABBALR ; CALL ; CAHC). On parle alors de "chaîne des parcs" pour évoquer près de 420 km de voies vertes. L'aménagement de cet espace est confié au Pôle Métropolitain de l'Artois en partenariat avec les collectivités. La Communauté d'Agglomération s'engage ainsi pleinement dans la démarche et souhaite valoriser et aménager les six grandes unités opérationnelles situées sur son territoire.

Pilote : Direction de l'Environnement	Moyens humains :
Partenaire : Pôle Métropolitain de l'Artois	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de sites aménagés	
Liens avec d'autres démarches : Chaîne des Parcs	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.2 : Développer les Atlas de la Biodiversité Communale

Objectifs

Expérimentation sur 3 communes

Promotion du dispositif sur d'autres communes

Description

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaire : Communes	Moyens financiers : 180000
Calendrier : 2019-2020	
Indicateurs : Expérimentation réalisée	
Liens avec d'autres démarches : démarche participative auprès de la population	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.3 : Accompagner la Mise en place la gestion différenciée sur les sites communaux et intercommunaux

Objectifs

CABBALR : Accompagner 20 communes en 6 ans (à la fin) / 2 à 3 communes accompagnées par année

Ville de Bruay-la-Buissière : Développer pour la commune des nouvelles pratiques de gestion des espaces verts qui participent à la préservation des milieux

Description

La gestion différenciée consiste à mettre en œuvre des pratiques permettant de développer une gestion des espaces verts adaptée à chaque site, favorisant ainsi la préservation des milieux et l'amélioration du cadre de vie. Cette mesure visera à améliorer de manière globale les pratiques de gestion des espaces verts par un accompagnement de l'Agglomération aux communes.

La mesure intègre aussi des ambitions communales sur ce sujet, telle que la commune de Bruay-la-Buissière.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité Ville de Bruay-la-Buissière	Moyens humains : 0,2 ETP (CABBALR) Service de Gestion des Espaces Verts (Ville de Bruay)
Partenaire : Communes	Moyens financiers : A définir
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : nombre de communes accompagnée en 6 ans	
Liens avec d'autres démarches : appui technique et changement de pratiques	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.4 : 1000 arbres

Objectifs

1 000 arbres au minimum plantés annuellement et tendre vers 10 000 arbres d'ici 2026
Favoriser la valorisation énergétique de l'entretien de ces arbres

Description

Depuis 2010 et la création de l'appel à projet "1000 arbres et arbustes" la Communauté d'Agglomération développe plusieurs appels à projet à destination des communes afin de renforcer la couverture boisée du territoire (arbres têtards, boisements et haies, etc..). Cette action, fortement bénéfique pour la biodiversité permet également d'améliorer la captation du carbone dans les sols et réduit la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques.
cette mesure permet des plantations et restaurations des arbres têtards en partenariat avec la SANEF, le Département et VNF.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaires : Communes - SANEF - VNF- Département	Moyens financiers : 10 000 €
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre d'arbres replantés sur 6 années T EqCO2 économisé	
Liens avec d'autres démarches : TVB - Etude sur la captation carbone	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.5 : Projet FAUNE (combles et clochers - gites d'hibernation des chiroptères - chouette chevêche -

Objectifs

5 à 10 projets par an

Description

La rénovation énergétique des logements du territoire est un enjeu prioritaire afin d'atteindre les objectifs locaux en matière de transition énergétique. Néanmoins les rénovations entraînent parfois des conséquences néfastes pour la biodiversité, comme pour le martinet noir. Il niche dans les anfractuosités des logements, or leurs rénovations entraînent la fermeture de ces refuges nécessaires à sa nidification. La rénovation peut aussi entraîner une perte d'habitat pour des chauves-souris, qui peuvent nicher dans des combles.

La Communauté d'Agglomération a identifié la préservation de la faune comme un axe prioritaire de sa politique environnementale.

L'action déjà engagée permettra de réduire les impacts sur la faune volante des projets de rénovation.

Pour cela plusieurs appels à projet à destination des communes sont réalisés et permettent de signer une convention afin de préserver la faune locale.

L'action est ciblée notamment sur les gites d'hibernation des chiroptères et la chouette chevêche.

En complément, la Communauté d'Agglomération souhaite développer un appel à projet à destination des bailleurs sociaux afin de promouvoir l'installation de nichoirs sous les combles des maisons.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,1 ETP
Partenaires : scolaires	Moyens financiers : 18 000 € pour l'appel d'offre aux communes 12 000 € pour l'appel d'offre aux bailleurs sociaux
Calendrier : 5 à 10 projets par année	
Indicateurs : nombre de projets réalisé	
Liens avec d'autres démarches : TVB	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.6 : Restauration et développement des vergers conservatoires

Objectifs

Développer 3 projets/an

Description

La Communauté d'Agglomération a identifié les vergers conservatoires comme ayant un intérêt écologique et patrimonial important pour son territoire. Ils participent en effet au développement de la Trame Verte et Bleue et permettent la protection de la biodiversité locale. Afin de les préserver et de les développer, elle réalise un appel à projet à destination des communes du territoire dans le cadre de l'opération "Vergers Conservatoires".

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,1 ETP
Partenaire : Les communes	Moyens financiers : 60 000€ sur 6 ans
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : nombre de projets réalisés sur 6 ans	
Liens avec d'autres démarches : TVB	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.7 : Création et restauration de mares

Objectifs

Permettre 2 créations et/ou restauration annuelle

Description

Les mares sont d'une importance majeure pour les écosystèmes en tant que corridor écologique ou habitat, néanmoins elles sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté d'Agglomération réalise un appel à projet à destination des communes afin de préserver les mares du territoire.

Pilote : Direction de l'Environnement – Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,1 ETP
Partenaire : Les communes	Moyens financiers : 8 000 € / an
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de création et de restauration de mares	
Liens avec d'autres démarches : TVB	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.8 : Développer la biodiversité sur les différents sites communautaires

Objectifs

Réaliser une étude pour décliner par site les mesures en faveur de la biodiversité

Mettre en œuvre des mesures spécifiques sur 7 sites (1^{ère} phase)

Déployer cette mesure sur l'ensemble des sites en fonction des résultats

Description

Dans le cadre de ses missions, la Communauté d'Agglomération dispose de plusieurs sites propices au développement de la biodiversité. Cela implique par exemple la création de parterres de fleurs, l'installation de maisons à insectes, de ruches pour les abeilles, etc...

La direction des sports s'est portée volontaire pour cette 1^{ère} phase, qui inclue les sites communautaires suivants : Pole aquatique - Loisinord - Stade d'athlétisme - Base nautique - Fermes de bajus - Equi Handi - Base VTC.

Pilote : Direction de l'Environnement- Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,2 ETP (éco-gardes)
Partenaires : Directions de l'Agglomération gestionnaire de sites/bâtiments	Moyens financiers : Etude : 20000€
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de sites pris en compte Suivi floristique et faunistique des sites	
Liens avec d'autres démarches : TVB	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.9 : Entretien et gestion de plusieurs parcs écologiques du territoire

Objectifs

Permettre annuellement de gérer et entretenir 4 sites écologiques

Description

L'association Noeux Environnement conçoit et entretient dans certaines communes des sites vitrines en matière de développement de la Trame Verte et Bleue. L'entretien de ces sites peut par exemple prendre les formes suivantes : gestion différenciée, entretien des unités écologiques, création d'aménagements écologiques.

Pilote : Noeux Environnement	Moyens humains : 6 ETP
Partenaires : CABBALR communes concernées	Moyens financiers : 650€/jours de travail volume à déterminer
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de site entretenu au cours de la période	
Liens avec d'autres démarches : TVB	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.10 : Plantation de corridors écologiques et accompagnement des communes dans la réalisation de la TVB

Objectifs

2 000 arbustes plantés annuellement

Description

Par ses missions quotidiennes, Noeux Environnement contribue au développement de la Trame Verte Bleu sur le territoire. L'association réalise également des études et des inventaires pour les communes.

Pilote : Noeux Environnement	Moyens humains : 6 ETP
Partenaires : CABBALR / communes	Moyens financiers : 650€/jours de travail volume à déterminer
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre d'arbustes plantés	
Liens avec d'autres démarches : TVB	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.11 : Restauration et amélioration de l'état de conservation de la biodiversité sur les sites communautaires

Objectifs

Améliorer l'état de connaissance de la biodiversité locale sur les sites communautaires

Préserver et améliorer l'état de conservation de la biodiversité

Œuvrer en faveur du déploiement de la trame verte et bleue sur le territoire

Description

Dans le cadre de sa politique de protection et de préservation de la biodiversité et afin de favoriser le déploiement de la trame verte et bleue sur son territoire, la Communauté d'Agglomération est accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'améliorer l'état de conservation de la biodiversité sur 12 sites communautaires, soit environ 350ha. Cette opération vise à :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité locale par :
 - o La réalisation d'inventaires de la biodiversité (avant et après mise en œuvre des plans de gestion) ;
 - o La réalisation de cartographies des habitats ;
- Préserver et améliorer l'état de conservation de la biodiversité par :
 - o La réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion sur les 12 sites communautaires ;

Ces travaux seront réalisés en concertation avec les partenaires territoriaux afin d'uniformiser les politiques de préservation de la biodiversité à l'échelle des 100 communes.

Pilote : Direction de l'Environnement – Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaires : Conservatoire d'Espaces Naturels – EDEN62	Moyens financiers : 345.000€ HT
Calendrier : 2020-2023	
Indicateurs : Actualisation des inventaires de la biodiversité – Nombre de plan de gestion mis en œuvre – Réalisation des cartographies	
Liens avec d'autres démarches : Schéma Directeur Trame Verte et Bleue – PLUi	

4

Les opérations écologiques sur le territoire

Mesure 4.12 : L'aménagement écologique et paysager de la vallée Carreau

Objectifs

Protéger, préserver, et valoriser la biodiversité locale
Expérimenter un modèle de requalification écologique des friches industrielles

Description

Ancien site minier, la vallée carreau située sur les communes de Auchel, Marles-les-Mines et Lozinghem est désormais une friche industrielle composée notamment de 3 terrils (dont un inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO). Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité mais également en lien avec le projet de chaîne des parcs, la Communauté d'Agglomération souhaite engager une vaste opération de requalification écologique et paysagère du site. L'opération couvre près de 100ha de milieux naturels et comprend notamment :

- *La création de vastes corridors écologiques permettant de connecter les entités naturelles du site entre elles, et plus largement avec la trame verte et bleue du territoire ;*
- *La révision du schéma d'accueil du public afin de contrôler l'impact des activités humaines sur la biodiversité du site ;*
- *La restauration écologique des terrils et la mise en œuvre d'un écopaturage sur les sites concernés ;*

L'opération permettra à terme de restaurer écologiquement près de 100ha de friches minières, favorisant ainsi la préservation de la biodiversité locale.

Pilote : Direction de l'Environnement – Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaires : Pôle Métropolitain de l'Artois – Euralens	Moyens financiers : 1.000.000€ HT
Calendrier : 2020-2022	
Indicateurs : Pourcentage de réalisation des aménagements	
Liens avec d'autres démarches : Schéma Directeur Trame Verte et Bleue – PLUi – Chaîne des parcs	

Orientation 1

Traduire une protection accrue des habitants et de la nature

Axe 2

Lutter contre la pollution de l'air et prendre en compte les impacts environnementaux sur la santé des habitants

Action n°5 : Une qualité de l'air améliorée sur le territoire

Constats / Enjeux

L'amélioration de la qualité de l'air résulte d'une diminution des polluants et de leur concentration. La diminution des polluants passe par la réduction des déplacements et des moteurs à carburant fossile, par l'utilisation de chauffages plus performants et moins émetteurs de particules, par la réduction des émissions de polluants des matériaux utilisés dans les bâtiments (qualité de l'air intérieur), par la baisse des émissions de polluants liée à l'activité industrielle. La concentration des polluants va quant à elle s'accroître en raison des vagues de chaleur plus nombreuses.

Objectifs poursuivis :

- Accentuer la politique locale en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air extérieure et intérieure
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (conformément aux objectifs fixés d'ici à 2030)

5 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 5.1 Remplacer les systèmes de chauffage des particuliers les plus polluants
- 5.3 Généralisation du suivi de la qualité de l'air intérieure pour les ERP
- 5.4 Etude de faisabilité pour la mise en place d'une zone de faibles émissions (ZFE)
- 5.5 Territoire « zéro phyto »
- 5.6 Rappeler les obligations réglementaires liées au brûlage de déchets verts lors des périodes à risque

Partenaires du PCAET :

- 5.2 Remplacer les chaudières à charbon par des chaudières gaz

* Nombreuses mesures intégrées dans l'orientation 2 « mobilité » et l'orientation 3 « transition énergétique » ont un impact favorable pour l'amélioration de la qualité de l'Air du territoire

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Environnement

TEREOS

Partenaires identifiés

CABBALR :
Direction de l'habitat

Villes
ATMO HDF
ADEME
Espace Info Energie
Chambre d'agriculture
DRAAF
ETAT

Cibles

- Les habitants
- Entreprises
- Communes
- Agriculteurs

Coût prévisionnel des mesures budgétées

1.072.360€

20 M€ (Tereos)

5

Une qualité de l'air améliorée sur le territoire

Mesure 5.1 : Remplacer les systèmes de chauffage des particuliers les plus polluants

Objectifs

Remplacer 600 appareils polluants entre 2020 et 2024

Diminuer les émissions de particules fines du parc d'au moins 20%



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

En 2015, la Communauté d'Agglomération est lauréate de l'appel à projet "Fonds Air Bois" lancé par l'ADEME. Une étude a été menée sur le territoire et a permis de définir la pertinence d'accélérer le remplacement des appareils de chauffage les plus polluants. En effet, le chauffage individuel et le chauffage d'appoint sont responsables de plus de 90% des émissions de particules fines du secteur résidentiel. La mesure consiste à :

- Identifier les publics à accompagner ;
- Mettre en place une "Prime Air" incitative et intégrée dans les politiques locales de l'habitat
- Remplacer prioritairement les appareils de chauffage bois anciens et les appareils au charbon
- Mise en place d'un programme d'animation et de sensibilisation à la qualité de l'air
- Suivi de la qualité de l'air

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 ETP à recruter (qualité de l'air)
Partenaires : Direction de l'Habitat - ADEME - Espace Info Energie	Moyens financiers : 1.072.360€ HT selon l'étude de préfiguration
Calendrier : 2020-2024	
Indicateurs : Nombre d'appareils à remplacer / Gain d'émissions sur les particules PM2.5 et PM10	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais – Contrat Local de Santé Opération inscrite au Contrat de Transition Écologique 2020-2023	

5

Une qualité de l'air améliorée sur le territoire

Mesure 5.2 : Remplacer les chaudières à charbon par des chaudières gaz

Objectifs

Remplacer sur son site de la sucrerie de Lillers les centrales à charbon actuelles par des centrales au gaz naturel

Diminuer l'impact environnemental de l'entreprise et améliorer sa performance énergétique globale

Description

La mesure consiste au remplacement des installations polluantes actuelles par un système au gaz naturel. Même si la solution est à énergie fossile, une baisse considérable en matière de pollution atmosphérique est attendue sur le secteur de Lillers (Dioxyde de soufre SO₂, l'oxyde d'azote-NOX et les particules fines - PM_{2,5} et 10).

Pilote : TEREOS	Moyens humains : TEREOS
Partenaire : Etat	Moyens financiers : 20 M€
Calendrier : 2019-2020	
Indicateurs : Chaufferie gaz remplacée Qualité de l'air améliorée	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais Planification énergétique	

5

Une qualité de l'air améliorée sur le territoire

Mesure 5.3 : Généralisation du suivi de la qualité de l'air intérieur pour les ERP

Objectifs

Intégrer et appliquer la réglementation sur les équipements recevant du public
Permettre l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics

Description

En lien avec l'obligation réglementaire à venir :
Programme Aère toi en 2020 en partenariat avec Atmo
->1 réunion d'information pour présenter la démarche
->1 journée d'information sur la Qualité de l'Air Intérieur pour les référents (connaissances générales + remplissage des grilles d'autodiagnostic)
-> accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action
La CABBALR devra faciliter l'information et la prise de décisions dans les communes.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 ETP à recruter (qualité de l'air)
Partenaires : ATMO Ville de Bruay la Buissière	Moyens financiers : A définir
Calendrier : 2020-2021	
Indicateurs : Nb de communes engagées dans la démarche / nb d'autodiagnostic réalisés / Nb de mesures prises	
Liens avec d'autres démarches : partenariat ATMO CEP	

5

Une qualité de l'air améliorée sur le territoire

Mesure 5.4 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'une zone de faibles émissions (ZFE)

Objectifs

Les concentrations les plus élevées en PM10 et Nox sur le territoire sont situées dans les centres urbains et le long des axes routiers.

L'amélioration de la qualité de l'air passe donc par des actions liées au transport.

Description

1. Etude de faisabilité sur 2 centres urbains du territoire
2. Déclinaison opérationnelle selon les modalités décrites et validées dans l'étude de faisabilité.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 ETP à recruter (qualité de l'air)
Partenaires : CABBALR 2 Villes du territoire	Moyens financiers : A définir
Calendrier : 2021-2022	
Indicateurs : Evolution des concentrations de PM10 et 2.5 et de NO2	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais	

5

Une qualité de l'air améliorée sur le territoire

Mesure 5.5 : Territoire "zéro phyto"

Objectifs

Appliquer les objectifs de réduction du recours aux produits phytosanitaires du plan Ecophyto2+ pour les acteurs agricoles par rapport à 2008:

- baisse de 25% d'ici 2020
- baisse de 50% d'ici 2025

Baisse des concentrations de pesticides dans l'air ambiant

Description

Via un plan d'action territorial à définir, le territoire aura pour ambition de diminuer l'utilisation des pesticides par la modification des modes de production et de consommation.

Pilote : CABBALR	Moyens humains : 1 ETP à recruter (qualité de l'air)
Partenaire : Chambre d'Agriculture, DRAAF, agriculteurs, ATMO	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2023	
Indicateurs : surfaces agricoles passées au zéro phyto	
Liens avec d'autres démarches : plan Ecophyto2+	

5

Une qualité de l'air améliorée sur le territoire

Mesure 5.6 : Rappeler les obligations réglementaires liées au brûlage de déchets verts lors des périodes à risque

Objectifs

Réduire les émissions polluantes liées au brûlage des déchets verts

Faire respecter la réglementation en vigueur sur cette activité

Réaliser à minima 3 campagnes de communication annuellement

Description

Par la circulaire du 18 novembre 2011, l'Etat rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit par la loi dans la mesure où il « peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie ». Bien qu'interdite, cette pratique reste encore parfois utilisée. Selon ATMO, la méconnaissance des impacts sur la santé humaine est un facteur qui peut expliquer le recours à cette pratique (les personnes réalisant le brûlage étant les premiers exposés). C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique Climat-Air-Energie, la Communauté d'Agglomération souhaite mener des campagnes de communication sur les impacts de cette pratique, notamment lors des périodes à risque (épisodes de pollution et/ou période de taille des arbres).

En partenariat avec ATMO Hauts-de-France, mais également en lien avec l'action 5.1 du PCAET, la Communauté d'Agglomération utilisera ses moyens de communication afin de diffuser des supports relatifs à la réglementation en vigueur et sur les impacts sanitaires de cette pratique. Enfin, ces supports mettront également en avant les solutions proposées par la collectivité (compostage notamment).

Pilote : Service Climat-Air-Energie – Service collecte et traitement des déchets	Moyens humains : 1 ETP à recruter (qualité de l'air)
Partenaire : ATMO Hauts-de-France	Moyens financiers : 0€ HT
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de campagnes réalisées – Nombre de supports utilisés	
Liens avec d'autres démarches : Fonds Air Bois Charbon – Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais	

Action n°6 : Le Contrat Local de Santé

Constats / Enjeux

L'état de santé du territoire est inquiétant. Il est la résultante de nombreux facteurs et notamment d'une dégradation de la qualité de l'air, de la qualité de l'alimentation, d'un défaut d'accès aux soins. Il est conjoncturel face au développement social de la population du territoire.

Objectifs poursuivis :

→ Rédiger et signer un 1^{er} Contrat local de Santé (CLS).

→ Proposer un dispositif de sensibilisation et d'information à la qualité de l'air intérieur

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Action Sociale

Partenaires identifiés

Service Climat-Air-Energie
Les CPIE du territoire
APPA
ARS
ATMO Hauts-de-France

1 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

6.1 Intégration du volet environnemental dans le Contrat Local de Santé et déploiement d'un dispositif d'information et de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

* Le CLS est en cours de co-construction. Il est donc à ce jour trop tôt pour intégrer davantage de mesures

Cibles

- Les habitants
- Entreprises
- Communes
- Agriculteurs

Budget prévisionnel des mesures

A définir

6

Le Contrat Local de Santé

Mesure 6.1 : Intégration du volet environnemental dans le Contrat Local de Santé et déploiement d'un dispositif d'information et de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur

Objectifs

Sensibiliser les enfants et leurs parents aux enjeux de santé liée à la qualité de l'air

Développer les connaissances auprès des acteurs du CLS sur la thématique de la santé environnementale

Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans le CLS

Description

Dans le cadre de l'élaboration de son Contrat Local de Santé, la Communauté d'Agglomération a souhaité renforcer la prise en compte des impacts sanitaires du changement climatique et de la pollution de l'air.

Cela passe tout d'abord par la mise en place d'un dispositif d'information et de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur. Afin de mettre en place ce dispositif, la Communauté d'Agglomération souhaite s'engager dans le programme « Aère toi » piloté par ATMO Hauts-de-France et qui vise à améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des jeunes enfants. L'Agglomération s'entour également de plusieurs experts territoriaux afin de co-construire et d'animer le dispositif d'information et de sensibilisation.

Pilote : Direction Action sociale	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaires : ATMO – Les CPIE du territoire – APPA – Les communes du territoire	Moyens financiers : Evolutifs au fil des interventions
Calendrier : 2020-2023 (durée du CLS)	
Indicateurs : Nombre d'enfants et parents sensibilisés nombre de sessions organisées, etc.	
Liens avec d'autres démarches : Contrat Local de Santé – Plan de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais – Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air des Hauts-de-France 2017-2021	

Orientation 2

Permettre une mobilité durable, partagée et décarbonée

Axe 3

Réduire la dépendance aux produits pétroliers pour la mobilité des biens et des personnes

Action n°7 : Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Constats / Enjeux

Baisse des consommations d'énergie, diminution de la dépendance aux produits pétroliers et par conséquent baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre et amélioration de la qualité de l'air : des changements dans les modes et modalités de déplacements sur le territoire doivent s'opérer rapidement. Les solutions peuvent s'engager dans le cadre de Plans de Déplacements (entreprises, ou inter-entreprises, ou des administrations), le changement dans la mobilité, le développement de l'intermodalité et l'évolution des motorisations des véhicules.

Objectifs poursuivis :

→ Décarboner progressivement la mobilité du territoire

11 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 7.1 Développement du CRITT M2A sur les nouvelles technologies de mobilité durable
- 7.2 Réalisation des Plans de Déplacement Administration de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bruay-la-Buissière
- 7.4 Mise en place d'une plateforme d'auto-partage et de covoiturage pour les déplacements des agents de l'Agglomération
- 7.5 Poursuivre la conversion des flottes de véhicules professionnels vers des solutions faiblement émettrices de CO2 et polluants atmosphériques
- 7.6 formation à l'éco-conduite
- 7.7 Engager des livraisons bas carbone sur les équipements communautaires
- 7.8 Déploiement de 63 bornes électriques sur le territoire et signature de la convention MOB (Mobilité électrique / IRVE)
- 7.9 Sensibilisation des habitants à l'électromobilité

Partenaires du PCAET :

- 7.3 Mise en place de Plans de Déplacement Entreprise
- 7.10 Mise en place d'une station de distribution de Gaz Comprimé pour véhicule (GNV et BioGNV)
- 7.11 Rouler propre par le GNV ou le Bio GNV

Porteur(s)

CABBALR : Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité Moyens Généraux
Ressources humaines
Développement Eco
Ville de Bruay
EIFFAGE Energie Systèmes T&D
SIZIAF
SARL Agriméthaly
GRDF

Partenaires identifiés

CABBALR : Direction de l'Environnement – Service Climat Air Energie
Direction de la Communication
SMTAG
Etat (convention TEPCV)
Région
ENEDIS
FDE
Communes

Cibles

- Les Elus des communes concernées
- Les automobilistes
- Les transporteurs
- Les habitants
- Les entreprises
- Les agents communautaires / de communes

Budget prévisionnel des mesures

1,2 M€

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.1 : Développement du CRITT M2A sur les nouvelles technologies de mobilité durable

Objectifs

Lancement de projets R&D en matière de moteurs thermiques et électriques dans les transports

Description

Le CRITT M2A, installé dans un site communautaires, est un centre d'essais moteur situé à Bruay-La-Buissière. Reconnu à l'échelle européenne, son cœur de métier réside autour des essais acoustiques, turbo, vibration et moteurs électriques. La diversification des activités du site (en cours) permettra de développer de nouvelles solutions de mobilité plus économes et performantes en matière de consommation d'énergie. Soutenu depuis le départ par la Communauté d'Agglomération, un nouveau département électrique a ainsi été créé pour travailler sur l'efficacité en matière de mobilité électrique et thermique. Il sera question ici de prolonger et renforcer ce partenariat de recherche et développement.

Pilote : Direction du Développement Economique / CRITT M2A	Moyens humains : 47 ETP > CRITTM2A 1 ETP > CABBALR (partenariat recherche/innovation)
Partenaire :	Moyens financiers :
Calendrier : 2018-2026	
Indicateurs : Nombre de projets en cours ou réalisés et portée sur le territoire	
Liens avec d'autres démarches :	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.2 : Réalisation des Plans de Déplacement Administration de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bruay-la-Buissière

Objectifs

Réalisation du plan de déplacement de la Communauté d'Agglomération

Réalisation du Plan de déplacement de la ville de Bruay-la-Buissière

Réduire les émissions de polluants liés aux transports routiers.



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

A travers l'élaboration du PCAET, une enquête mobilité des agents communautaires a été réalisée. A partir des données collectées, il s'agira de compléter l'analyse et de construire un plan d'actions spécifiques PDA.

Il visera à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de la Communauté d'Agglomération. Cela passe notamment par la mise en œuvre de mesures permettant de diminuer le nombre de déplacements, de réduire l'utilisation des produits pétroliers dans les déplacements et de favoriser l'usage du covoiturage et des mobilités actives. La question du télétravail sera abordée.

Une démarche d'accompagnement méthodologique de la commune de Bruay par la CABBALR sera proposée pour faciliter la mise en place de leur PDA

Pilote : Direction de l'Urbanisme et Mobilité et Service Climat Air Energie – Ville de Bruay-la-Buissière	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : SMTAG et Service Ressources Humaines CABBALR	Moyens financiers : 30.000€ HT (étude)
Calendrier : 2020-2021 : Lancement et réalisation de l'étude – 2022 : Mise en œuvre du plan de mobilité	
Indicateurs : Etude PDA CABBALR & Bruay réalisée – Nombre d'actions réalisées – Nombre d'agents faisant usage du co-voiturage	
Liens avec d'autres démarches : Bilan carbone Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.3 : Mise en place de Plans de Déplacement Entreprise

Objectifs

Limitier l'utilisation de la voiture individuelle par les salariés,
Proposer des solutions de mobilité alternatives par le biais de nos actions,
Réduire les émissions de polluants liés aux transports routiers.

Description

Le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'Entreprise (ex : promotion du vélo, amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons, encouragement à l'utilisation des transports publics, incitation au covoiturage...).
La mesure intègre :
- la mise en place par Eiffage d'un PDE sur son site de Verquin, avec des engagements déjà en matière de développement d'une plateforme de covoiturage et le maintien de la possibilité de restauration rapide (1 à 2 food-truck)
- l'accompagnement proposé par le SIZIAF dans la mise en place d'un PDE pour toutes nouvelles implantations de plus de 150 salariés sur la zone industrielle Artois-Flandres
D'autres dynamiques de PDE sur le territoire pourront s'intégrer dans le temps.

Pilote : EIFFAGE Energie Systèmes T&D SIZIAF	Moyens humains : Eiffage 1 ETP SIZIAF
Partenaires : CABBALR SMTAG	Moyens financiers :
Calendrier : A partir de 2020	
Indicateurs : Nombre de PDE réalisé Suivi des mesures mises en œuvre et nombre d'entreprises accompagnées	
Liens avec d'autres démarches : Bilan carbone	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.4 : Mise en place d'une plateforme d'auto partage et de covoiturage pour les déplacements des agents de la Communauté d'Agglomération

Objectifs

Optimiser l'utilisation des véhicules

Mener une expérimentation sur 18 véhicules professionnels

Réduire le nombre de véhicules du parc automobile.

Contribuer à la conversion aux déplacements professionnels au mode doux ou au covoiturage pour près de 40 agents d'ici 2026

Description

Afin de réduire l'impact carbone généré par les déplacements, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre à disposition des agents une plateforme d'autopartage pour leurs déplacements professionnels et domicile/travail. Elle permettra d'encourager la pratique du covoiturage en proposant le partage d'un véhicule pour les agents se rendant sur le même site.

De plus, les véhicules proposés aux agents le seront en fonction du besoin afin de favoriser l'utilisation des véhicules basse-consommation ou électriques.

Pilote : Direction des Moyens Généraux	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Fournisseur d'une solution logicielle	Moyens financiers : 2019 : 17 000 € 2020 : 10 000 €
Calendrier : Expérimentation en 2019-2020 Déploiement généralisé en fonction des résultats après 2020	
Indicateurs : taux d'utilisation des véhicules Nombre de véhicules restitués	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacement Administration	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.5 : Poursuivre la conversion des flottes de véhicules professionnels vers des solutions faiblement émettrices de CO2 et polluants atmosphériques

Objectifs

CABBALR : Atteindre 60 % du parc de véhicules légers ET utilitaires convertis d'ici 2025 / Réduire très fortement les dépenses en carburant
Ville de Bruay-la-Buissière : Contribuer au changement d'énergie des véhicules automobiles pour 3% du parc par an
Réduire les émissions de polluants liés aux transports routiers.

Description

*Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération est engagée dans la conversion de son parc de véhicules légers et utilitaires. Plus de 25 véhicules ont ainsi été remplacés par des véhicules électriques depuis 5 ans. La mesure consiste donc :
 A poursuivre et amplifier cet engagement pour l'agglomération sur la conversion de ses véhicules. la finalité est triple : diminuer fortement ses dépenses en carburant, l'impact énergétique des déplacements des agents et réduire les émissions de polluants atmosphériques.
 Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Bruay-la-Buissière souhaite également s'engager dans la conversion de son parc automobile.*

Pilote : CABBALR - Direction des Moyens Généraux Ville de Bruay-la-Buissière	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Fournisseurs de véhicule en location longue durée Concessions UGAP	Moyens financiers : 2020 : 360 000 € 2021 : 40 000 €
Calendrier : Pour la CABBALR : renouvellement du parc actuel prévu principalement en 2020, puis en 2021 Pour la commune de Bruay-la-Buissière : 2020-2026	
Indicateurs : rapport nombre de véhicules faiblement émetteurs sur le nombre total de véhicules économies des émissions de CO2/Ox/PM par rapport au même parc non décarboné et nombre de véhicules remplacés	
Liens avec d'autres démarches : Projet REVE Plan de Déplacement Administration de Bruay-la-Buissière	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.6 : Formation à l'écoconduite

Objectifs

Baisser les consommations de carburant qui induit une diminution des émissions de polluants liés à la combustion.

Réduire de 10% les consommations de carburant
Réduire de 10% les coûts d'entretien des véhicules par une conduite plus souple.
100% du nouveau personnel sensibilisé

Description

Pour chaque nouvel agent qui rejoint la Communauté d'agglomération, une formation à l'écoconduite est délivrée. Ces formations sont un moyen efficace de lutter contre les émissions de GES du secteur des transports. Par des simples changements de pratiques, les agents peuvent diminuer de 5 à 10% leurs consommations de carburant, et donc leurs émissions de GES et de polluants atmosphériques. La Communauté d'Agglomération s'engage donc à former 100% du nouveau personnel à l'écoconduite afin de réduire l'impact environnemental de ses déplacements. Cette opération est en lien étroit avec l'élaboration du futur Plan de Déplacement Administration de la Communauté d'Agglomération.

Pilote : Direction des Ressources Humaines	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Fournisseur d'une solution logicielle d'analyse de la conduite	Moyens financiers : interne
Calendrier : A partir de 2020 avec un plan de formation pluriannuel	
Indicateurs : - nombre d'agents formés par rapport au total des effectifs - économies en carburant réalisées	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacement Administration - Bilan Carbone Patrimoine et Compétences	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.7 : Engager des livraisons bas carbone sur les équipements communautaires

Objectifs

Réduire le nombre de livraisons et les transports "à vide"

Description

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté d'Agglomération souhaite s'engager pour réduire l'impact carbone des transports de matériaux. Cela consiste tout d'abord à limiter et à regrouper les livraisons de matériaux. Le recours à des transports basse consommation et/ou à des camionnettes électriques est également envisagé.

Pilote : CABBALR	Moyens humains : 1 agent référent par direction concernée (MG / Sport / Culture/marchés publics...)
Partenaires :	Moyens financiers : Fonctionnement
Calendrier : 2020-2023	
Indicateurs : Nombre de mesures mises en œuvre Nombre de camions évités Bilan carbone de la mesure	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacement Administration (PDA)	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.8 : Déploiement de 63 bornes électriques sur le territoire et signature de la convention MOB (Mobilité électrique / IRVE)

Objectifs

Installer 63 bornes électriques sur l'ensemble du territoire et accompagner le territoire dans le développement de la mobilité électrique
 Améliorer la qualité de l'air du territoire, notamment sur les particules fines PM10, PM2,5 et les oxydes d'azote
 Contribuer au changement d'énergie des véhicules automobiles pour 3% du parc par an pour l'ensemble du territoire

Description

- En 2018, un schéma de déploiement de bornes de recharge électrique (IRVE) sur le domaine public a été validé par les élus communautaires. Il prévoit le déploiement de 63 bornes électriques sur l'ensemble du territoire. Elles seront de différentes puissances afin de s'adapter aux besoins des usagers. Au total, une cinquantaine de bornes doivent être installées au cours de l'année 2020. Le maillage et les sites de déploiement ont été étudiés afin de garantir une utilisation maximale des bornes
 - Dans le cadre du schéma IRVE, ENEDIS est partenaire de la Communauté d'agglomération. Il réalise l'étude de raccordements des 63 sites potentiels qui disposeront d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. ENEDIS accompagne également la collectivité dans le déploiement des bornes. Cette opération est inscrite dans le cadre de la dynamique TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Pilote : CABBALR - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité	Moyens humains : 0,75 ETP
Partenaires : Etat (convention TEPCV) Région ENEDIS FDE Communes d'implantation	Moyens financiers : 735 500 €
Calendrier : 2018-2022	
Indicateurs : Nombre de bornes installées Fréquentation des bornes	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Protection de l'Atmosphère	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.9 : Sensibilisation des habitants à l'électromobilité

Objectifs

Inciter à l'électromobilité le plus grand nombre d'automobilistes.

Contribuer au changement d'énergie des véhicules automobiles pour 3% du parc par an pour l'ensemble du territoire

Description

Après une phase d'installation de bornes de recharge électrique sur le territoire, une politique de sensibilisation et d'accompagnement au véhicule électrique sera menée. Des actions de sensibilisation et des animations (à définir) seront ainsi proposées au cours du déploiement des bornes.

Pilote : CABB - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité	Moyens humains : 0,1 ETP
Partenaires : Service Communication CABBALR Communes SMTAG	Moyens financiers : 30 000 € / an sur 3 ans
Calendrier : 2020-2023 2020 : promotion des bornes de recharge installées 2020 : définition d'un plan de sensibilisation à l'électromobilité 2021-2023 : Mise en œuvre du plan et de ses actions	
Indicateurs : Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre Taux d'électrification de la flotte automobile Nombre d'utilisateur des bornes	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Protection de l'Atmosphère	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.10 : Mise en place d'une station de distribution de Gaz Comprimé pour véhicule (GNV et BioGNV)

Objectifs

Valoriser localement la production de biométhane d'AgriMéthaly comme combustible pour les transports.
Contribuer au changement d'énergie des véhicules automobiles pour 3% du parc par an pour l'ensemble du territoire

Description

Déploiement d'une installation de distribution de GNV et de BioGNV qui sera ouverte pour le public et les entreprises.

Pilote : SARL Agriméthaly	Moyens humains :
Partenaire :	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Etude de faisabilité réalisé Borne déployée	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Protection de l'Atmosphère	

7

Pour une mobilité décarbonée et de nouveaux modèles de déplacement

Mesure 7.11 : Rouler propre par le GNV ou le Bio GNV

Objectifs

Contribuer au changement d'énergie des véhicules automobiles pour 3% du parc par an pour l'ensemble du territoire

Description

Dans le cadre de la loi TECV, l'Etat fixe un objectif de 15% d'énergies renouvelables dans le secteur des transports en 2030. Afin d'atteindre cet objectif sur le territoire, GrDF prévoit d'accompagner la collectivité et les entreprises du territoire dans leurs réflexions sur le choix de motorisation pour leurs parcs de véhicules. Cela permettra de réduire la dépendance aux produits pétroliers et de réduire les émissions de polluants et de GES.

Pilote : GrDF	Moyens humains : A définir en fonction des besoins locaux
Partenaires : GRDF, Collectivités locales, Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France, entreprises, Fédération Nationale des Transports Routiers	Moyens financiers : A définir en fonction des besoins locaux
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de partenaires accompagnés Nombre de véhicule roulant au GNV et BioGNV	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Protection de l'Atmosphère Etude de Planification Energétique	

Action n°8 : Aménager et requalifier les cours d'eau pour le transport du futur

Constats / Enjeux

Les cours d'eau représentent un moyen de transport plus écologique à développer, que ce soit par la voie d'eau et par les abords. En effet, l'Agglomération et ses différents partenaires programment des actions d'aménagement des canaux, de cours d'eau et du port de Béthune-Beuvry pour favoriser le fret fluvial (notamment sur le Canal d'Aire longé par de nombreuses entreprises et industries, lié au futur Canal Seine-Nord).

Objectifs poursuivis :

- Valoriser la voie d'eau dans la transition territoriale
- Développer des pistes cyclables sécurisées maillant une partie importante du territoire, que ce soit pour le tourisme ou pour la mobilité au quotidien

4 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 8.1 Aménagement du bord des canaux fluvial-fluvestre
- 8.2 Aménagement de l'Eurovelo n°5 - Olhain-St-Venant
- 8.3 Aménagement d'un port de plaisance Béthune-Beuvry

Partenaires du PCAET :

- 8.4 Anticipation des conséquences du développement du Canal Seine-Nord

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Aménagement
du Territoire et de la Politique
de la Ville

CD62
LGI2A
Université d'Artois

Partenaires identifiés

Région,
CD62,
VNF,
SMTAG,
Communes,
PMA
...

Cibles

- Les communes
- Les habitants
- Les cyclotouristes
- Les randonneurs
- Les visiteurs

Budget prévisionnel des mesures

1,9 M€

8

Aménager et requalifier les cours d'eau pour le transport du futur

Mesure 8.1 : Aménagement du bord des canaux fluvial-fluvestre

Objectifs

Ouverture à la circulation douce des bords à canal.

Contribuer par une politique globale et différenciée pour faire évoluer près de 5% des actifs automobilistes vers les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun

Modifier à hauteur de 4% les trajets autres que domicile-travail vers des modes doux

Permettre de réduire les émissions de polluants liés au secteur des transports routiers par le report modal

Description

Via l'exercice de ses compétences, la Communauté d'Agglomération souhaite développer les continuités cyclables sur son territoire, et notamment le long des bords du canal d'Aire. Les travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Eurovélo5, un vaste projet afin de développer une continuité cyclable de 3 300 km à l'échelle de l'Europe. Les continuités seront également développées vers les cœurs des communes traversées afin d'encourager la pratique des mobilités actives sur le territoire.

Une première phase entre Douvrin et Hinges vient d'être terminée en 2019. Pour cette mesure, Il sera question de réaliser la continuité vers Isbergues.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : VNF, Communes, Chaine des Parcs	Moyens financiers : 1 500 000 €
Calendrier : Seconde phase du projet "Mont-Bernenchon-Isbergues" : 2020-2022	
Indicateurs : Nombre de kilomètres aménagés	
Liens avec d'autres démarches : Chaine des Parcs, Eurovelo	

8

Aménager et requalifier les cours d'eau pour le transport du futur

Mesure 8.2 : Aménagement de l'Eurovelo n°5 – Olhain Saint-Venant

Objectifs

Ouverture à la circulation douce des bords à canal.

Contribuer par une politique globale et différenciée pour faire évoluer près de 5% des actifs automobilistes vers les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun

Modifier à hauteur de 4% les trajets autres que domicile-travail vers des modes doux

Permettre de réduire les émissions de polluants liés au secteur des transports routiers par le report modal

Description

Développement d'un cheminement doux structurant qui traverse le territoire de la Communauté d'Agglomération et qui se connecte à la véloroute de la Lys.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville / Conseil Départemental 62	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire : Région, CD62, VNF, SMT, Communes, Chaîne des Parcs	Moyens financiers : A définir
Calendrier : Liaison CALL - Ohlain en 2019-2021 Aménagement de l'EV5 : 2020-2022	
Indicateurs : Nombre de kilomètres aménagés	
Liens avec d'autres démarches : Chaîne des Parcs Réseau européen des Véloroutes	

8

Aménager et requalifier les cours d'eau pour le transport du futur

Mesure 8.3 : Aménagement d'un port de plaisance Béthune-Beuvry

Objectifs

Développer l'offre touristique fluviale

Description

Création d'un port de plaisance avec double site sur les communes de Béthune et Beuvry afin de développer le transport fluvial sur le territoire.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : Non défini
Partenaires : VNF Villes Région CRT	Moyens financiers : A définir
Calendrier : 2022-2026	
Indicateurs : _	
Liens avec d'autres démarches : Schéma régional aménagement de la voie d'eau	

8

Aménager et requalifier les cours d'eau pour le transport du futur

Mesure 8.4 : Anticipation des conséquences du développement du Canal Seine-Nord

Objectifs

Intégrer le transport fluvial dans la chaîne de transport multimodale existante.

Objectif de permettre de porter la part fluviale dans l'ensemble du transport de fret à 1,5% d'ici 2026

Description

le projet de Canal Seine-Nord Europe laisse espérer de nombreux impacts parmi lesquels un développement des trafics et avec lui, de nombreux changements sur le territoire des Hauts de France.

L'objectif principal de cette étude est :

- de définir une nouvelle organisation qui intègre le fluvial à travers le projet Canal Seine-Nord Europe dans la chaîne multimodale existante pour offrir un ensemble de services logistiques,*
- d'analyser les besoins de cette nouvelle organisation en matière d'accompagnement et de soutien*
- Analyser les impacts économiques, sociaux et environnementaux.*

Pilote : LGI2A, Université d'Artois	Moyens humains : A définir en fonction des avancées
Partenaire : IFSTTAR, UPHF, EURALOGISTIC et VNF	Moyens financiers : 392 713 €
Calendrier : 2020-2022	
Indicateurs : impact socio-économique: proposition de solutions pour interconnecter la chaîne de transport et réduire son impact environnemental Indicateurs scientifiques (publications, brevets, communication, dissémination...),	
Liens avec d'autres démarches : ELSAT 2020	

Orientation 2

Permettre une mobilité durable, partagée et décarbonée

Axe 4

Développer les mobilités actives ainsi que le transport en commun pour le déplacement des personnes

Action n°9 : Un plan vélo exemplaire

Constats / Enjeux

Le développement du cycle sur le territoire est une action qui contribue activement aux réductions des consommations d'énergie du secteur de la mobilité, sans compter les bienfaits sur la santé et la qualité de l'air. Ce développement n'a pas vocation à rester uniquement touristique mais doit aussi se développer à travers un usage quotidien. Cela passe par la mise en place d'un schéma cyclable à l'échelle de l'Agglomération, le développement de pistes cyclables sécurisées à l'échelle des communes, la promotion du vélo en ville et la sensibilisation à son usage pour les déplacements du quotidien.

Objectifs poursuivis :

→ Développer sensiblement la mobilité active pour la mobilité du quotidien (conformément aux objectifs fixés par le Plan de Déplacement Urbain)

→ Créer et connecter des pistes cyclables sécurisées pour mailler une partie importante du territoire

6 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

9.2 Réalisation et mise en œuvre d'un Schéma cyclable opérationnel à l'échelle communautaire

9.3 Développement d'une continuité Modes Doux le long de la ligne 2 du BHNS

9.4 Mise en place du réseau point-nœud sur le territoire

Partenaires du PCAET :

9.1 Renouvellement du schéma cyclable du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle

9.5 Développement des infrastructures et des pistes cyclables sur le parc des industries Artois-Flandres

9.6 Favoriser la pratique du vélo à Béthune et Bruay-la-Buissière

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité
Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville

SMTAG
SIZIAF
ADAV
Ville de Béthune
Ville de Bruay

Partenaires identifiés

AULA
ADAV
CD62
SMTAG
Nord Tourisme
Communes
ADEME
Banque des Territoires
Lys sans frontières

Cibles

- Les communes
- Les habitants
- Les cyclotouristes
- Les salariés
- Les visiteurs

Budget prévisionnel des mesures

2 M€

9

Un plan vélo exemplaire

Mesure 9.1 : Renouvellement du schéma cyclable du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle

Objectifs

Atteindre 20 % de part modale vélo pour les déplacements de 1 à 3 km, 15 % des déplacements de 3 à 4 km et 5 % de 4 à 5 km
 Objectif global du PDU fixé à 8% des parts modales.

Description

En 2013, un premier plan cyclable a été réalisé par le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle afin d'encourager la pratique du vélo sur son périmètre. Désormais il convient de mettre à jour le document et de programme des aménagements en faveur de la transition énergétique du secteur des transports. La Communauté d'Agglomération souhaite participer activement au renouvellement du schéma directeur cyclable.

Le schéma cyclable est annexé au PDU (prescriptif) consiste en :

- un état des lieux des infrastructures existantes ;
- la détermination des axes prioritaires devant faire l'objet d'aménagements au regard des connexions possibles et des besoins en mobilité ;
- des prescriptions en matière d'infrastructures préconisées en fonction du type de voirie concernée.

Pilote : SMTAG	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : AULA CABBLR - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité ADAV	Moyens financiers : A définir
Calendrier : 2019-2020	
Indicateurs : Mise à jour du schéma directeur cyclable	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacements Urbain	

9

Un plan vélo exemplaire

Mesure 9.2 : Réalisation et mise en œuvre d'un Schéma cyclable opérationnel à l'échelle communautaire

Objectifs

Favoriser le développement des modes doux en proposant des infrastructures cohérentes
Objectif de contribuer à faire changer près de 5% des actifs automobilistes pour les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun
Modifier à hauteur de 4% les trajets autres que domicile-travail vers des modes doux
Lutter contre les impacts sanitaires de la pollution de l'air et de la sédentarité



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

Parallèlement au schéma cyclable du SMTAG, l'élaboration d'un schéma directeur et opérationnel prend tout son sens. En effet, pour que les usagers soient massivement incités à utiliser le vélo, il convient de leur proposer des itinéraires complets et cohérents, répondant à leurs usages et leur apportant toute la sécurité nécessaire.

Ainsi, l'objet du schéma directeur sera, à partir de l'armature créée le long du BHNS et des tronçons déjà existants, de parachever des itinéraires cohérents et pertinents afin de desservir un maximum d'équipements, de lieux ou d'établissements générateurs de flux. Le schéma devra à minima comporter deux volets :

- *Un volet aménagement comprenant une phase stratégique (définition des usages et des besoins), une phase technique (lieux d'intervention, identification des connexions à créer), une phase juridico-administrative (compétence et maître d'ouvrage), une phase financière (programmation pluriannuelle) ;*
- *Un volet développement qui s'attachera à aborder les questions de communication, de sensibilisation, de signalétique et signalisation, et les aides et actions de promotion que les élus souhaiteront mettre en œuvre.*

Pilote : CABBALR - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : CD62 – SMTAG – Communes – ADAV – ADEME – Banque des Territoires	Moyens financiers : 40.000€ HT (étude) Aménagements : A déterminer
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Etude réalisée – Km de voiries cyclables réalisées Nombre d'agents faisant usage du co-voiturage	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacements Urbain – Contrat Local de Santé Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

9

Un plan vélo exemplaire

Mesure 9.3 : Développement d'une continuité Modes Doux le long de la ligne 2 du BHNS

Objectifs

Favoriser le développement des modes doux en proposant des infrastructures cohérentes

Objectif de contribuer à faire changer près de 5% des actifs automobilistes pour les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun

Modifier à hauteur de 4% les trajets autres que domicile-travail vers des modes doux

Description

Menée avec le Syndicat Mixte des Transports, le déploiement de deux lignes de BHNS sur le territoire s'accompagne des besoins croissants de la population en matière de mobilité.

Une continuité cyclable est prévue le long de la ligne 2 (bulles 2 du BHNS) entre Beuvry et Barlin/Houdain et doit être aménagée afin de proposer un espace sécurisé pour la pratique du vélo.

Pilote : CABBALR - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité / SMTAG	Moyens humains : Directeur DUM + futur chargé de mission (0,5 ETP)
Partenaires : SMTAG CD62 ADAV	Moyens financiers : 1 M€
Calendrier : 2019-2020 2019 : une partie des infrastructures réalisées dans le cadre des lignes BHNS 2019-2020 : finalisation des infrastructures et traitement des discontinuités 2020 : signalétique et valorisation des itinéraires	
Indicateurs : km de voies réalisées avec aménagements sécurisés	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacements Urbain	

9

Un plan vélo exemplaire

Mesure 9.4 : Mise en place du réseau point-nœud sur le territoire

Objectifs

Développer le réseau points nœuds sur les projets d'aménagement cyclable
 Contribuer au global à faire changer près de 5% des actifs automobilistes pour les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun et près de 4% des trajets autres que domicile-travail
 Permettre de réduire les émissions de polluants liés au secteur des transports routiers par le report modal

Description

Les points nœuds sont un système de fléchage d'itinéraires cyclables reposant sur des numéros attribués aux croisements stratégiques. Il permet ainsi de se déplacer facilement et sans carte sur le réseau cyclable d'un territoire.
 Un premier réseau a été créé sur 13 communes du territoire en 2019.
 L'agglomération envisage dès 2020 de développer et d'étendre le réseau des points nœuds par tranche, et l'intégrer en fonction des projets d'aménagements cyclables. Cette mesure sera liée au développement d'autres projets territoriaux: chaine des parcs, schéma de mobilité....

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire : Nord Tourisme Lys sans frontières CD62 OTBB Communes SMT	Moyens financiers : 60 000 € / par tranche d'aménagement hors ingénierie (sur la base de la première tranche réalisée en 2018-2019).
Calendrier : 2018-2026	
Indicateurs : Nombre de kilomètres couvert par le réseau	
Liens avec d'autres démarches : EuroVelo5, Chaine des Parcs	

9

Un plan vélo exemplaire

Mesure 9.5 : Développement des infrastructures et des pistes cyclables sur le parc des industries Artois-Flandres

Objectifs

Aménagement de deux pistes cyclables et création d'équipements modes doux.

Objectif de contribuer à faire changer près de 5% des actifs automobilistes pour les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun et près de 4% des trajets autres que domicile-travail

Description

Dans le cadre de sa politique environnementale, le SIZIAF souhaite réduire l'impact carbone des déplacements des salariés du parc. Le syndicat mixte prévoit ainsi la création d'équipements cyclables afin d'encourager la pratique du vélo.

Pilote : SIZIAF	Moyens humains : SIZIAF
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers : 400 000 €
Calendrier : Aménagement piste cyclable butte Prologis Park : 2020 Aménagement piste cyclable rue de Prage : 2020 Création d'équipements modes doux Avenue de Paris : 2021	
Indicateurs : km de voies réalisées	
Liens avec d'autres démarches :	

9

Un plan vélo exemplaire

Mesure 9.6 : Favoriser la pratique du vélo à Béthune et Bruay-la-Buissière

Objectifs

Avoir un pourcentage intéressant d'agents des mairies résidant à Béthune ou Bruay se rendant au travail à vélo
 - Elaborer et mettre en œuvre un Plan vélo dans les 2 villes
 -Favoriser la pratique du vélo et les mobilités douces sur les villes (objectif Smart City Béthune et politique environnementale de Bruay)

Description

Dans le cadre d'un conventionnement avec l'Association Droit au Vélo, la mesure consiste à :
 - Promouvoir les mobilités douces (intégrée à les politiques de développement durable engagée par la ville de Béthune et Bruay-la-Buissière) : développer la pratique du vélo sur les 2 périmètres par la mise en place d'équipements dédiés, la réalisation d'action de communication, etc...
 - Traduire 2 plans vélo ambitieux ayant pour objectif de lever les freins à l'utilisation du vélo et proposer des axes de développement : rénovation du réseau existant, aménagement de nouvelles pistes cyclables, mise en place d'un réseau structurant, zones de stationnements spécifiques et sécurisées, mobilité encouragé par un forfait, sensibilisation avec des moyens mis en place....
 - Intégrer une indemnité km vélo pour les agents (déplacements domicile-travail à vélo).

Pilote : ADAV Ville de Béthune Ville de Bruay-la-Buissière	Moyens humains : ADAV et Ville de Béthune
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers :
Calendrier : 2019-2021	
Indicateurs : Croissance du nombre de cyclistes estimé sur la Ville de Béthune et Nombre d'agents se rendant au travail à vélo	
Liens avec d'autres démarches : PDU	

Action n°10 : Développement du transport en commun et de l'intermodalité

Constats / Enjeux

L'usage de la voiture est encore extrêmement présent sur le territoire. Pourtant, des solutions performantes de transports en commun existent déjà sur l'Agglomération, avec notamment la création de 2 lignes de bus à haut niveau de service en 2019. Elles gagnent néanmoins à être optimisées et développées au travers de pôles d'échanges multimodaux (avec des parcs de stationnement aux abords des gares encourageant le covoiturage, des parkings à vélos et des stations de bus optimisées).

Les lignes de bus seront également à conforter et à moderniser via la mise en place d'une ligne de bus 100% hydrogène et le transport à la demande. De nouvelles lignes de bus à haut niveau de services pourraient aussi voir le jour.

Objectifs poursuivis :

→ Encourager le transport collectif et son attractivité

→ Développer l'intermodalité des solutions

5 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 10.1 Le quartier de la gare d'Isbergues, un pôle d'échange territorial
- 10.2 Favoriser l'intermodalité par un déploiement vertueux des parcs de stationnement

Partenaires du PCAET :

- 10.3 Réalisation d'un parking de covoiturage sur le parc des industries Artois-Flandres
- 10.4 Amélioration des lignes de bus
- 10.5 Mise en place d'une ligne de bus fonctionnant à l'hydrogène

Porteur(s)

CABBALR :
 Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité
 Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville

 SMTAG
 SIZIAF

Partenaires identifiés

ETAT
 REGION
 UE
 AULA
 ADAV
 CD62
 SMTAG
 SNCF
 Ville d'Isbergues

Cibles

- Les communes
- Les habitants
- Les usagers des transports en commun, vélo, train...

Budget prévisionnel des mesures

12,1 M€

10

Développement du transport en commun et de l'intermodalité

Mesure 10.1 : Le quartier de la gare d'Isbergues, un pôle d'échange territorial

Objectifs

Aménager le pôle d'échange contribuant à l'intermodalité

Objectif de contribuer à faire changer près de 5% des actifs automobilistes pour les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun

Permettre de réduire les émissions de polluants liés au secteur des transports routiers par le report modal

Description

Afin d'encourager le développement du report modal et la pratique des transports en commun, la Communauté d'Agglomération va aménager un pôle d'échange autour du quartier de la gare à Isbergues.

Cette mesure est intégrée dans les Opérations d'intérêt communautaire (prioritaire).

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire : SNCF AULA SMTAG Ville d'Isbergues	Moyens financiers : 3 600 000 €
Calendrier : 2019-2022	
Indicateurs : Aménagement du site : nombre de places de stationnement vélo créés, de places de parking en autopartage, de places en covoiturage, Nombre de lignes de bus connectées Linéaires arborés et végétalisés réalisés pour la marche à pied	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacement Urbain	

10

Développement du transport en commun et de l'intermodalité

Mesure 10.2 : Intermodalité par un déploiement vertueux des parcs de stationnement

Objectifs

Objectif global de contribuer à faire changer près de 5% des actifs automobilistes pour les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun et près de 4% des trajets autres que domicile-travail

Permettre de réduire les émissions de polluants liés au secteur des transports routiers par le report modal.

La mesure doit permettre d'aménager :

- une dizaine de parcs de stationnements (TER/Co-voiturage)
- 4 pôles gare sur le territoire

Description

Afin de développer le report modal et l'intermodalité, la Communauté d'Agglomération souhaite orienter le développement des parcs de stationnement afin d'en faire des pôles d'échanges multimodaux.

Au total ce sont plus d'une dizaine de projets à venir et qui devront être réalisés pendant la période d'élaboration du PCAET.

Une cartographie des parcs existants sera également mise à disposition à l'attention des habitants.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville / Direction de l'Urbanisme et Mobilités	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire : CD62	Moyens financiers : 1 ^{ère} phase : 800 K€ environ
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de places créées avec une part végétale	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacement Urbain	

10

Développement du transport en commun et de l'intermodalité

Mesure 10.3 : Réalisation d'un parking de covoiturage sur le parc des industries Artois-Flandres

Objectifs

Réaliser le parking de covoiturage.
Contribuer à faire changer près de 5% des actifs automobilistes pour les modes doux, le covoiturage ou les transports en commun et près de 4% des trajets autres que domicile-travail

Description

Création d'un parking de covoiturage du Conseil Départemental 62 à l'intersection de la RN47 et de la RD941.

Pilote : SIZIAF	Moyens humains :
Partenaire : CD62	Moyens financiers :
Calendrier : 2022	
Indicateurs : Nombre de places créées avec une part végétale	
Liens avec d'autres démarches : Action 10.2	

10

Développement du transport en commun et de l'intermodalité

Mesure 10.4 : Amélioration des lignes de bus

Objectifs

Doubler l'usage des transports collectifs et atteindre 7 % de part modale

Description

L'Amélioration du réseau passe par le développement de plusieurs lignes de Bus A Haut Niveau de Service (BHNS), la création/amélioration de lignes de bus existantes pour les passer au standard BHNS et veiller à une amélioration continue des lignes classiques. La mesure consistera à :

- Réaliser le suivi du développement des lignes BHNS mises en circulation en 2019 et mesurer l'impact du projet sur les déplacements des habitants.
- Réaliser une prolongation de la ligne BHNS "bulle 6" pour permettre la connexion entre la ville d'Auchel et de Lillers d'ici septembre 2021.
- Etudier l'amélioration de la connexion existante entre les communes de Nœux-les-Mines, Sains-en-Gohelle, Hersin-Coupigny, Barlin et le secteur Béthunois. Elle visera à déterminer quels types d'aménagements seraient à réaliser pour améliorer la régularité et la vitesse commerciale de la ligne.
- Adapter le réseau de bus existant en fonction de l'évolution du tissu urbain et économique du territoire. Pour cela, une étude sur les demandes d'évolution de l'offre existante (ajout de point d'arrêt ajustement, etc...) sera réalisée et veillera à améliorer la qualité de service des lignes actuelles (ponctualité, conditions d'accueil des usager, etc...). La problématique du transport à la demande sera à intégrer.

<p>Pilote : SMTAG</p>	<p>Moyens humains : Equipes du SMT AG</p>
<p>Partenaires : CABBALR, Etat, Région HDF, Union Européenne, communes</p>	<p>Moyens financiers : BHNS (2019) : 415 000 000 € (coût global) Extension Bulles 6 : 2,7M€ (hors extension du parc de véhicules hydrogènes et augmentation des capacités de production de la station hydrogène) Etude pour l'amélioration de la desserte avec le Nœuxois : 50 000€</p>
<p>Calendrier : 2019-2026 BHNS : 1^{er} avril 2019 (mise en service de la bulle 2 & 6) DSP 2017-2023 : amélioration des lignes classiques tout au long du contrat</p>	
<p>Indicateurs : Aménagement réalisé Ligne 6 Etude réalisée Nombre d'utilisateurs du BHNS Taux d'occupation du BHNS ; Nombre d'axes de transport collectif structurant réalisés Volume kilométrique des ajustements annuels de l'offre</p>	
<p>Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacement Urbain</p>	

10

Développement du transport en commun et de l'intermodalité

Mesure 10.5 : Mise en place d'une ligne de bus fonctionnant à l'hydrogène

Objectifs

Réduire l'impact carbone des déplacements en transport en commun

Description

En 2019, le Syndicat Mixte des Transports a présenté la première ligne de transport en commun 100% hydrogène de France. Le principe est d'alimenter les piles à combustible par la solution hydrogène produite sur site (dépôt d'Houdain). La mesure consiste à :

-La mise en place pleinement opérationnelle de la Bulle 6 100% hydrogène entre Bruay-la-Buissière et Auchel dès septembre 2019 . Au total ce sont six bus qui couvriront la ligne de 13km, permettant ainsi d'économiser 530 TeqCO2 par an.

-L'élargissement du programme dans le cadre de l'extension de la ligne 6 : Acquisition de 3 nouveaux véhicules et augmentation des capacités de production et de stockage d'hydrogène sur le dépôt Tadao de Houdain.

Pilote : SMTAG	Moyens humains : Equipes du SMT AG
Partenaires : CABBALR, Etat, Région, HDF, Union Européenne	Moyens financiers : Bus et dépôt d'Houdain réalisé en 2019 : 12 900 000 € Acquisition de 3 nouveaux bus à Hydrogène : 2,1M€ Augmentation de la capacité Hydrogène :2,4M€
Calendrier : 2019-2021 (2ème phase de déploiement de l'hydrogène)	
Indicateurs : Part des bus du parc utilisant une motorisation innovante	
Liens avec d'autres démarches : Plan de Déplacement Urbain	

Orientation 3

Engager le territoire vers l'autonomie énergétique

Axe 5

Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et lutter contre la précarité énergétique

Action n°11 : La stratégie énergétique du patrimoine public

Constats / Enjeux

L'Agglomération et les communes ont à leurs charges de nombreux bâtiments publics. Pour réduire les consommations d'énergie et développer des productions énergétiques éventuelles d'énergie, des actions d'optimisation sont à engager. Ces actions concernent les nouveaux projets de construction mais aussi et surtout la rénovation des bâtiments existants (bâtiments économiques, piscines, groupes scolaires...). La valorisation des Certificats d'Economies d'Energie, la mise en place du Conseiller en Energie Partagé ou le dispositif du Fonds de Concours doivent faciliter le passage à l'acte. Ces réalisations doivent témoigner des "bonnes pratiques" mises en place par l'Agglomération et ses communes pour lutter efficacement contre l'effet de serre.

Objectifs poursuivis :

- Amplifier la transition énergétique dans le secteur du bâtiment (conformément aux objectifs énergétiques fixés d'ici à 2030 et 2050)
- Faciliter le passage à l'acte par une politique locale proactive sur le plan technique et financier
- Systématiser les réhabilitations et les constructions très performantes

11 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 11.1 Rénovation énergétique du patrimoine communautaire
- 11.2 Rénovation de maintenance du patrimoine énergivore de l'Agglomération
- 11.3 Exemplarité énergétique des projets de construction de bâtiments communautaires
- 11.4 Prise en compte systématique du volet BIM dans les constructions nouvelles

11.5 Stratégie de rénovation du patrimoine communal

- 11.6 Valorisation systématique des Certificats Eco Energie communautaires et communaux
- 11.7 Prise en compte systématique d'un volet énergétique dans la conception des STEP
- 11.8 Réduction des consommations énergétiques pour les STEP
- 11.9 Eclairage public performant et intelligent
- 11.10 Réduction des consommations en eau potable de certains sites et bâtiments

Partenaires du PCAET :

- 11.11 Restructuration du groupe scolaire Loubet

Porteur(s)

CABBALR :
 Direction du Patrimoine
 Direction BE & Travaux
 Direction de l'Environnement
 Direction de l'Assainissement

 Ville de Bruay-la-Buissière

Partenaires identifiés

Communes
 ADEME
 Région
 FDE62
 Agence de l'eau
 CD62
 CNDS
 EDF
 CMA
 Etat
 Banque des Territoires

Cibles

- Les Elus des communes
- Les usagers des bâtiments publics
- Les acteurs économiques du bâtiment
- Les habitants

Budget prévisionnel des mesures

39 M€

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.1 : Rénovation énergétique du patrimoine communautaire

Objectifs

Développer l'exemplarité énergétique de l'Agglomération sur ses bâtiments

Rénover à minima 1 bâtiment tous les 2 ans au niveau BBC (tertiaire, centre de recherche, Hôtel ou antenne de l'Agglomération ...)

Intégrer la haute performance énergétique pour réaliser le plan piscine

Améliorer globalement le confort thermique pour les usagers (confort d'été, d'hivers, lutte contre les canicules...)

Diminuer les émissions de polluants atmosphériques

Description

A ce jour, 1 seul bâtiment communautaire a été traité thermiquement au niveau BBC. La Communauté d'Agglomération s'engage à amplifier son engagement énergétique sur son patrimoine. Cela se traduira par :

-Une procédure interne pour intégrer la dimension énergétique à toutes les étapes des projets de rénovation;

-Des audits thermiques pour chaque bâtiment prioritaire, avec un niveau d'ambition minimum de type "Bâtiment Basse Consommation" (non systématique pour les piscines);

-Des travaux de rénovation incluant l'efficacité énergétique global des bâtiments et le développement des énergies renouvelables dès que possible;

-Le suivi énergétique pour accentuer l'optimisation.

Pilote : direction BE & Patrimoine	Moyens humains : BET existant + 1 ETP à recruter
Partenaires : Service Climat-Air-Energie (assistance) ADEME FDE62 ETAT	Moyens financiers : Plan piscine : 15 M € sur 5 ans (PPI) Autres bâtiments : 2M€/an soit 12M€ (2020-2026)
Calendrier : 2020-2026 3 bâtiments sur la période + piscines	
Indicateurs : Nombre de projets de rénovation réalisés, Surface rénovée en BBC et gain énergétique moyen Nombre de piscines traitées thermiquement	
Liens avec d'autres démarches : CEP	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.2 : Rénovation de maintenance du patrimoine énergivore de l'Agglomération

Objectifs

Contribuer à la rénovation de haut niveau énergétique d'environ 2 bâtiments par an tout en intégrant les systèmes énergies renouvelables pour les besoins de chauffage
 Diminuer d'ici 2026 de 30% les dépenses de charges énergétiques du patrimoine (électricité, gaz, eau)
 Mettre en place en régie une gestion rigoureuse des consommations énergétiques

Description

L'Agglomération dispose d'un patrimoine bâti important et d'un potentiel de réduction des consommations d'énergie non négligeable. Il est proposé la réalisation d'un audit en régie du patrimoine afin de cibler :

- 1- l'état de vétusté des chaudières et des luminaires d'intérieur et les sites les plus énergivores
- 2- Etablir un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine (Remplacement des chaudières vétustes, remplacement des luminaires intérieur, etc.)
- 3- Travailler avec les fournisseurs de fluides pour mise à disposition de la télérelève de leurs compteurs
- 4- Etablir des bilans carbone des opérations de rénovation des bâtiments
- 5- Informer les agents sur l'utilisation des équipements de leur lieu de travail pour favoriser la maîtrise énergétique globale
- 6- Mise en place d'alertes, détection des fonctionnements anormaux.

Pilote : Direction du Patrimoine	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : Service Climat-Air-Energie (assistance), FDE62 ETAT prestataires CEE	Moyens financiers : 60 000/an/ 8 ans (chaudières, luminaires)
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Economies de consommation en € et kWh Emissions de PM/NOx/SO2 évitées	
Liens avec d'autres démarches : CEP	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.3 : Exemplarité énergétique des projets de construction de bâtiments communautaires

Objectifs

Prise en compte systématique de la problématique énergétique dès la conception des bâtiments

Obtenir les bâtiments neufs les plus performants possible sur le plan énergétique et tendre vers les bâtiments à énergie positive

Intégrer systématiquement le potentiel de production en énergie renouvelable sur chaque site faisant l'objet de travaux neufs (au stade programmation)

Description

Pour la promotion des bâtiments économes en énergie ET producteur d'énergie renouvelable, l'Agglomération s'engage à la construction de bâtiments exemplaires sur ces sujets.

La mesure consiste à :

Une première phase avec la construction du centre régional d'art martiaux à Verquin, performant sur le plan énergétique avec une alimentation par une chaudière bois-énergie

Une deuxième phase de généralisation des bâtiments neufs très performants sur la question des fluides, avec dès que possible viser l'autonomie énergétique visée des sites à construire.

La mesure sera globale et consistera à définir l'ambition énergétique avant travaux (avec le BIM notamment), élaborer des travaux selon un cahier des charges précis et vertueux (biomatériaux, recyclage des déchets de chantier...), suivi de chantier et enfin suivi des consommations et de la production d'énergie après travaux.

Pilote : Service Etudes et Travaux	Moyens humains : BET existant + 1 ETP à recruter (à mutualiser avec les travaux de rénovation)
Partenaires : Service Climat-Air-Energie (Assistance) département, région ,CNDS	Moyens financiers : Surcoût de 20 à 30% avec la réglementation
Calendrier : 2019-2026 CRAM : démarrage travaux début 2020 Généralisation : à partir de 2021 en fonction des travaux prévus	
Indicateurs : Gain énergétique moyen de la mesure m ² de matériaux biosourcés utilisés nombre d'installations renouvelable et puissance installée	
Liens avec d'autres démarches : CEP	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.4 : Prise en compte systématique du volet BIM dans les constructions nouvelles

Objectifs

Assurer l'ensemble des opérations de constructions en BIM
 Utiliser cet outil également pour le plan rénovation des piscines
 Evaluer son utilisation

Description

L'outil Building Information Modeling (BIM) est un outil de modélisation permettant de rassembler une très grande quantité d'information à propos d'un bâtiment, selon les différentes thématiques (construction, structure, réseau, eau, énergie...) et les différents corps de métier lié à son élaboration. L'autre intérêt est d'optimiser grandement le fonctionnement du bâtiment, notamment pour ce qui concerne la gestion des consommations (et de production) des énergies. La mesure consistera à :
 le lancement d'une consultation
 1 phase d'expérimentation pour mettre en place les "modes de faire" interne, avec une évaluation de son utilisation ;
 1 phase généralisation de son utilisation dans la conception d'un bâtiment public (si expérimentation satisfaisante).
 La Mise en place du BIM s'appuiera également sur la réalisation d'un accord cadre pour mettre en œuvre des maquettes du patrimoine existant.

Pilote : Service Etudes et Travaux	Moyens humains : BET existant (formation et mise a niveau des agents; 5 jours par an)
Partenaire :	Moyens financiers : 100 000 €/an (5 bâtiments existants en maquette numérique/an) 3 à 5% de surcoût en travaux neuf
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de bâtiments construits avec le BIM et suivi des consommations d'énergie Nombre de bâtiments réhabilités avec le BIM et suivi des consommations énergétiques	
Liens avec d'autres démarches : Rénovation énergétique du patrimoine / CEP	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.5 : Stratégie de rénovation du patrimoine communal

Objectifs

Doter les communes du territoire d'une ingénierie mutualisée portée par la CABBALR sur les problématiques énergétiques, thermiques et gestion patrimoniale.

Accompagner les communes adhérentes (62 en 2019) à diminuer de moitié leurs consommations d'énergie par des actions d'économie : réalisation d'un état des lieux approfondi et d'une stratégie communale

Accompagner les communes sur des rénovations de type "basse consommation" et sur l'ensemble des actions de réduction de consommation (montage du dossier technique, subventions, suivi de chantier, mesures correctives...)

- Financier via le dispositif des fonds de concours de la CABBALR des rénovations BBC, favoriser les matériaux écologiques et biosourcés

- Contribuer à la rénovation de haut niveau énergétique d'environ 15 bâtiments communaux/ an.

Description

La Communauté d'Agglomération et ses 100 communes ont à leur charge de nombreux bâtiments. Avec une augmentation croissante de ses coûts, l'énergie pèse de plus en plus sur les finances publiques. Pour réduire les consommations d'énergie et développer la production à énergies renouvelables, des actions d'optimisation sont à engager prioritairement. Ces actions concernent principalement la rénovation des bâtiments existants.

Dans une logique de mutualisation, la CABBALR souhaite s'engager pour accompagner des communes volontaires vers la transition énergétique. Cet accompagnement est inclus dans le cadre du développement des Conseillers en Energie Partagé (CEP). Il comprend pour 62 communes :

- La réalisation d'un état des lieux des consommations énergétiques et d'eau du patrimoine de chaque commune. Il permet de hiérarchiser les bâtiments les plus consommateurs et les plus déperditifs. Un programme d'action personnalisé est ensuite bâti pour permettre à la commune d'atteindre les -50% de consommation (mesures d'économie, optimisation de contrats, rénovation BBC) ;
- La traduction d'ici 2020 d'un marché communautaire à bon de commande sur les audits énergétiques des communes ;
- L'appuis pour le montage technique et administratif pour chaque projet de rénovation BBC ;
- Le suivi de chantier et le suivi énergétique global ;

En lien avec la direction de l'aménagement, un abondement au titre du Fonds de concours est prévu pour chaque rénovation BBC. Une réflexion est également en cours afin de mutualiser la gestion des CEE à l'échelle communautaire (en lien avec la fiche n°11.6).



Contrat de
Transition
Écologique

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 2 CEP recrutés. 1 CEP à recruter en 2019 2 CEP à recruter en 2020
Partenaire : ADEME – FDE62 – Région Hauts-de-France – CMA – Etat – Banque des Territoires	Moyens financiers : 100 000 €/an/commune ayant un projet BBC Réno (dans l'enveloppe Fonds de Concours). Montant max : 1 500 000 € / an sur la dimension énergétique du fonds de Concours (3 000 000€ prévisionnel)
Calendrier : 2019-2026 2019 : année de préfiguration + 2 cycles de 3 ans exigeant une délibération du conseil municipal sur les objectifs	
Indicateurs : Nombre de communes adhérentes / Nombre de bâtiments et de points lumineux suivis / Consommation en électricité spécifique/éclairage public/combustible/eau en quantité et €/an / Nombre de projets BBC accompagnés	
Liens avec d'autres démarches : Transition énergétique Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.6 : Valorisation systématique des CEE communautaires et communaux

Objectifs

Mise en place d'un mécanisme de valorisation des CEE communautaires et communaux.

Valorisation de tous les travaux de transition énergétique

Description

Les Certifications d'Economies d'Energie (CEE) sont des systèmes d'aides financières aux travaux de rénovation énergétique proposés par tous les fournisseurs d'énergie. Les CEE sont encore trop peu valorisés au niveau des communes. Il le sont de plus en plus pour la CABBALR. La mesure consiste à : Constituer une réflexion commune sur la valorisation des CEE an niveau communal et intercommunal (2019).

Créer l'outil de valorisation des CEE (fin 2019-2020)

Proposer pour les communes adhérentes aux CEP de bénéficier de ce dispositif de valorisation.

L'objectif final est d'obtenir une valorisation des CEE automatique et optimisée.

Pilote : Service Climat Air Energie / Direction du Patrimoine	Moyens humains : 1 ETP existant
Partenaire : EDF	Moyens financiers : Moyens déterminés par la convention à venir
Calendrier : 2019-2021 (fin de la 4ème période) Retravailler la mesure pour la 5ème période	
Indicateurs : Type, nombre et quantité des travaux valorisés aux CEE Montants des CEE par travaux	
Liens avec d'autres démarches : Transition énergétique	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.7 : Prise en compte systématique d'un volet énergétique dans la conception des STEP : 1er projet à Haisnes

Objectifs

Mise en place systématique de systèmes basse énergie et d'énergie renouvelable lors de la conception de nouvelles STEP sur le territoire.

Description

Les STEP ont traditionnellement des systèmes pouvant consommer une part importante d'énergie. Or des systèmes plus optimisés existent ou peuvent être testés ainsi que des systèmes de production d'énergie renouvelable pouvant alimenter les machines de la station. La mesure vise à systématiser la recherche d'équipements vertueux en énergie, réfléchis dans la globalité de la station. Cette expérimentation est déjà opérée à Haisnes et doit être poursuivie.

Pilote : Direction de l'Assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines	Moyens humains : Marché de maitrise d'œuvre
Partenaire :	Moyens financiers : AVP en cours - chiffrage au stade Programme
Calendrier : 2020-2026 Haisnes : Maitrise d'oeuvre en 2019 et travaux 2020-2021	
Indicateurs : Estimation du gain énergétique, suivi des installations	
Liens avec d'autres démarches : Bilan Carbone et énergétique de la Collectivité	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.8 : Réduction des consommations énergétiques pour les STEP

Objectifs

Permettre la réduction des consommations énergétiques pour les ouvrages d'assainissement existants

Description

Réalisation d'un audit préalable de consommation énergétique visant à analyser les contrats de fourniture d'électricité et son optimisation, et d'identifier les pistes d'action de réduction
 Etude de mise en place d'un système de récupération de chaleur sur les eaux épurées pour le chauffage du bâtiment d'exploitation
 Réalisation des travaux d'optimisation (variateur de fréquence sur les pompes, éclairage LED, régulation du poste d'aération...
 5 STEP sont concernées par cette mesure : Bruay-la-Buissière, Béthune, Lapugnoy, Isbergues, Lillers.

Pilote : Direction de l'Assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines	Moyens humains : Délégué du Service public
Partenaire :	Moyens financiers : 2 000€/STEP
Calendrier : 2019-2024 (DSP en cours)	
Indicateurs : Gain énergétique moyen par STEP concernée	
Liens avec d'autres démarches : Bilan Carbone et énergétique de la Collectivité	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.9 : Eclairage public performant et intelligent

Objectifs

Remplacer 100% du parc d'éclairage public par de la lanternes performante à LED

Renforcer cette performance par l'installation systématique des moyens communicants : capteurs intelligents dans les lampadaires permettant d'adapter la puissance de l'éclairage public ou permettant une variation de puissance pour des secteurs à détection de piéton

Description

La CABBALR possède un parc d'éclairage public qui ne cesse de croître et qui exige des rénovations. La mesure consiste à remplacer l'éclairage public des Zones d'Activités défini dans un programme de travaux d'une durée de 5 ans (en cours depuis 2017 > 3 ans restantes). Les lanternes existantes sont remplacées par des lanternes à LED et communicantes. Ce dispositif innovant permet d'obtenir des baisses significatives de consommation (de l'ordre de 50%) mais également des économies dans la maintenance (gérée à distance).

La prochaine étape sera l'intégration du parc d'éclairage public de la ligne 2 du BHNS (17 kms) BHNS transféré du SMTAG à la CABBALR.

Pilote : Direction du Patrimoine	Moyens humains : 1 ETP existant
Partenaire : FDE62 ETAT	Moyens financiers : 400 000/an/ 6ans (PPI)
Calendrier : 2017 - 2022	
Indicateurs : % de Réduction des consommations d'électricité % de baisse des factures d'électricité	
Liens avec d'autres démarches :	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.10 : Réduction des consommations en eau potable de certains sites et bâtiments

Objectifs

Engager une réduction moyenne de 20% des consommations en eau potable des bâtiments et sites communautaires

Description

La CABBALR est propriétaire de bâtiments très consommateur en eau potable. La mesure consiste à : lancer une Expérimentation sur 4 ERP à la CABBALR (Ex : 46% d'économie en eau sur la piscine de Noeux Les Mines)
Réaliser en régie un audit qui permettra de cibler les bâtiments les plus consommateurs d'eau.
Reprendre le programme de déploiement des compteurs communicants sur notre patrimoine afin d'optimiser la gestion des fuites d'eau.
Rechercher des solutions techniques permettant des économies importantes (Ex : L'aire de lavage des BOM située sur le site Plat RIO à Annezin est un site fortement consommateur d'eau potable. Les cuves de récupération d'eau sont insuffisantes, l'étude d'un forage est à envisager).

Pilote : Patrimoine	Moyens humains : 1 ETP existant
Partenaire : Agence de l'eau	Moyens financiers : 30 000 /an/6 ans
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : % de Réduction des consommations % de baisse des factures de consommation d'eau	
Liens avec d'autres démarches : Compétence eau potable	

11

La stratégie énergétique du patrimoine public

Mesure 11.11 : Restructuration du groupe scolaire Loubet

Objectifs

Contribuer à la rénovation de haut niveau énergétique (RT 2012+15%) d'environ 10 bâtiments de type bureau/an sur l'ensemble du territoire et mettre en place des solutions de sobriété énergétique dans les utilisations

Description

Le groupe scolaire Loubet à Bruay-la-Buissière se compose de plusieurs bâtiments qui présentent un sens en matière de rénovation dans le cadre d'un projet d'ensemble. La rénovation des bâtiments doit permettre une réduction des consommations d'énergie ambitieuse, compléter avec à minima une réflexion faite sur l'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable. A ce titre, la commune est intégrée dans la stratégie de rénovation du patrimoine communal de la CABBALR et bénéficiera de l'accompagnement du Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Pilote : Bruay la Buissière	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers : A définir
Calendrier : 2020-2022	
Indicateurs : Définition de l'ambition énergétique avant travaux, suivi des consommations après travaux	
Liens avec d'autres démarches : CEP	

Action n°12 : "Réno 1000 logements"

Constats / Enjeux

Le parc de logements est encore extrêmement énergivore. La consommation énergétique des logements représente une part importante dans l'ensemble des consommations du territoire. Il représente donc un enjeu majeur pour le Plan Climat. Pour encourager la réalisation de travaux de rénovation énergétique, le territoire met en place de nombreuses mesures pour compléter et renforcer les programmes déjà existants comme l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), le Programme d'Intérêt Général (PIG), des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat pour Renouvellement Urbain (OPAH-RU) auxquelles s'ajoutent des mesures spécifiques comme un engagement pour zéro « passoire énergétique », la lutte contre le logement indigne, l'amélioration des logements sociaux et la sensibilisation des habitants via l'Espace Info-Energie.

Objectifs poursuivis :

- Rénover de manière performante 1000 logements/an
- Accroître la coordination des acteurs pour massifier la rénovation énergétique des logements

8 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 12.1 Rénovation des cités minières notamment via l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- 12.2 Renforcer le fonds de transition énergétique (FTE)
- 12.3 Sensibilisation des particuliers aux travaux d'économies d'énergie via l'Espace Info Energie
- 12.4 Mettre en place les outils de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- 12.5 Améliorer les logements sociaux par leur rénovation thermique et aider à la production d'un parc social de qualité
- 12.6 Suivi et animation d'un programme d'intérêt Général Multithématiques sur 5 années
- 12.7 Lancement de 4 OPAH RU sur les communes de Béthune, Bruay-la-Buissière, Auchel et Lillers

Partenaires du PCAET :

- 12.8 Zéro passoire énergétique à Béthune

Porteur(s)

CABBALR :
 Direction de l'Habitat
 Direction l'Aménagement du territoire et de la politique de la ville

Ville de Béthune

Partenaires identifiés

Communes
 INHARI
 Opérateurs OPAH/PIG
 Etat
 CAF
 Région
 CD62
 ARS
 Bailleurs sociaux

Cibles

- Les habitants : cités minières, ménages modestes, ménages intermédiaires, locataires
- Propriétaires bailleurs

Budget prévisionnel des mesures

32 M€

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.1 : Rénovation des cités minières notamment via l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Objectifs

Améliorer l'attractivité des cités minières par la rénovation thermique, la restructuration des logements et le réaménagement de l'espace public.

Rénover les logements miniers de classe énergétiques E F G (1800 logements sur les 15 cités en fourchette haute) et adapter les typologie à la demande

Description

Les cités minières du territoire de l'Agglomération présentent un enjeu fort d'un point de vue architectural, historique, social mais aussi d'organisation spatiale. Des projets de réaménagement doivent être pensés et mis en place. Le dispositif ERBM piloté par l'Etat a été mis en place pour notamment améliorer l'attractivité des polarités et des cités minières. 3 cités prioritaires ont été retenue sur le territoire et 12 sont proposées sur liste complémentaire. Les études de rénovation des cités sont portées par l'Agglomération. Les communes restent compétentes pour les réalisations

L'habitat minier représente environ 12% du parc de logements du territoire. La rénovation énergétique de ce patrimoine spécifique fait l'objet d'un dispositif d'aides de l'agglomération pour abonder les crédits de l'Etat et de la Région. Il est défini plusieurs typologies de travaux de rénovation énergétique selon les morphologies : Rénovation thermique, traitement des façades, aménagement des abords, résidentialisation, restructuration de l'immeuble, voir démolition.

Pilote : Direction l'Aménagement du territoire et Direction de l'Habitat

Moyens humains : 80 000 € / an pour les études

Partenaires : ERBM, Région, Département, CDC, Villes, Mission bassin minier

Moyens financiers : Les crédits d'agglomération consacrés à la rénovation ERBM sont inclus dans l'enveloppe globale des aides versées au titre de la construction et de l'amélioration du logement social public : entre 1 à 3 millions d'Euros par an

Calendrier : 2019-2024

Indicateurs : Nombres de logements rénovés par an.
Gain énergétique estimé et nombre de logements par classes énergétiques.
Suivi du budget par travaux.
Montant des aides agglomération versées, montant des travaux engagés

Liens avec d'autres démarches : ERBM, PIG Habitat

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.2 : Renforcer le fonds de transition énergétique (FTE)

Objectifs

Eliminer les principales "passoires thermiques" du territoire dans le résidentiel
 Obtenir une politique d'accompagnement sur la transition énergétique des logements privés complémentaire aux OPAH/PIG
 Favoriser les bouquets de travaux pour maximiser les économies d'énergie
 Accompagner 150 foyers par an

Description

Le FTE est une politique d'accompagnement incitative de rénovation énergétique pour les foyers à revenus intermédiaire. le FTE se concentre sur la rénovation énergétique (chauffage & isolation). Le parcours de rénovation est le suivant :

- RDV obligatoire avec l'EIE pour évoquer le projet et l'orienter si besoin ;
- Montage du dossier et instruction au sein du service ;
- 4 mois pour réaliser les travaux avec une visite du chantier pour vérifier la conformité
- une aide de la CABBALR qui oscille entre 300 & 13 000 € par dossier. L'aide est conditionnée à un niveau de revenu maximum à ne pas dépasser

Accompagnement financier des foyers à revenus intermédiaires pour des opérations de rénovation thermique performante (isolation et changement du système de chauffage).

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 ETP (technicienne) + 2 conseillers Info Energie minimum
Partenaire : Espace Info Energie	Moyens financiers : 250 000 €/an à compter de 2020
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de dossiers acceptés techniquement/ Nombre d'opérations d'isolation et de changement de chauffage réalisées/ Economies d'énergie réalisée en kWh/an et en €/ Coût de travaux générés pour 1€ d'aide publique investi.	
Liens avec d'autres démarches : Délégation des aides à la pierre de l'ANAH	

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.3 : Sensibilisation des particuliers aux travaux d'économies d'énergie via l'Espace Info Energie (EIE)

Objectifs

900 personnes conseillées/an (+25% par rapport à aujourd'hui)

45 animations/an (soit +40% par rapport à aujourd'hui)

30 parutions/an (stable par rapport à aujourd'hui)

Description

Via le partenariat avec INHARI, L'espace info énergie propose des conseils techniques et financiers aux particuliers, réalise des animations (réunion publique FTE notamment) et produit des communications, pour aider dans les démarches de travaux de rénovation énergétique. Au-delà des missions traditionnelles de l'EIE et du passage obligé dans le cadre du FTE, voici les nouveautés :

- Passage dès 2019 de 1,5 à 2,5 ETP (objectif de 3 ETP à termes) ;
- Renforcer la présence locale par le développement de permanences décentralisées ;
- Développer l'accompagnement des particuliers éligibles aux aides de l'ANAH (lien avec la direction de l'habitat) : rendre l'EIE obligatoire dès que possible pour les projets énergétiques ;
- Développer les politiques d'accompagnement sur les particuliers en situation de précarité énergétique
- Faire de l'EIE l'un des animateurs du cadastre solaire et de la thermographie aérienne.

Pilote : Espace Info Energie	Moyens humains : 2,5 ETP
Partenaire : Service Climat-Air-Energie Direction de l'habitat Chambre des métiers et de l'artisanat	Moyens financiers : 155 000 €/an
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Bilan annuel de l'EIE produit annuellement	
Liens avec d'autres démarches : FTE / OPAH/PIG/fonds Air	

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.4 : Mettre en place les outils de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Objectifs

Améliorer le parc locatif dans des secteurs reconnus d'habitat dégradés
 Mise en œuvre du permis de Louer
 Croiser les problématiques d'indignité et d'énergie

Description

Le permis de louer a été expérimenté pendant une année sur 3 secteurs de l'agglomération, concernant 1000 logements. Il s'agit d'autoriser ou pas la mise en location, selon la conformité du logement. Le PIG permet également la médiation entre locataires et propriétaires dans le cas de situation de mal logement.

Pilote : Direction de l'Habitat	Moyens humains : 2 ETP
Partenaire : CAF, ARS, CD62 DDTM, communes	Moyens financiers : 170 000€/an partagé entre CABBALR et 6 communes
Calendrier : Action en cours. Extension des périmètres à prévoir (juillet 2020)	
Indicateurs : Nombre de situations d'infractions constatées	
Liens avec d'autres démarches : PIG	

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.5 : Améliorer les logements sociaux , notamment par leur rénovation thermique et aider à la production d'un logement social de qualité

Objectifs

Selon la programmation portée par les bailleurs :
 Rythme actuel d'accompagnement de près de 115 logements/an,
 Porter l'accompagnement à près de 150 logements/an (augmentation de 30% du rythme)

Description

Les bailleurs sociaux du territoire entreprennent des travaux de rénovation énergétiques de leur patrimoine. La CABBALR peut accompagner les bailleurs et cofinancer les projets pour des objectifs énergétiques ambitieux, avec une grande majorité de rénovation niveau BBC.

Pilote : Direction de l'Habitat	Moyens humains : 2 ETP
Partenaires : Etat, Bailleurs	Moyens financiers : 2 M€/an
Calendrier : Annuel	
Indicateurs : Nombre de logements rénovés par an et suivi des travaux selon les exigences énergétiques (comparaison des améliorations avant et après travaux)	
Liens avec d'autres démarches : ERBM - Action 4 du PLH	

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.6 : Suivi et animation d'un programme d'intérêt Général Multithématiques sur 5 années

Objectifs

Accompagner 600 propriétaires occupants ou bailleurs privés/an pour la rénovation de leur logement.

Traiter les situations de logement indigne, conformément au protocole LHI, dans un cadre partenarial renforcé avec les acteurs locaux

Description

Le Programme d'Intérêt Général permet de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer la qualité et la valeur des logements. L'objectif est d'inscrire le PIG dans la durée (2014-2019) (2019-2024) et de maintenir un nombre de dossiers important. Le PIG de l'agglomération figure parmi ceux qui fonctionne le mieux en Région en attribuant près de 6 millions d'euros d'aides (principalement ANAH) par an à la population. Il vise à la rénovation thermique des logements, à la rénovation du bâti dégradé, à l'adaptation du logement pour une meilleure autonomie, à développer l'offre sociale dans le diffus en accompagnant les propriétaires bailleurs.

Le lot 2 du PIG vise à sortir des situations de mal logement dans le parc locatif, notamment en précarité énergétique.

Pilote : Direction de l'Habitat	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Communes, Etat, CAF, Département, ARS	Moyens financiers : Crédit ingénierie de l'ANAH et de l'agglomération (400 000 euros/an) et 950 000 euros d'aides de l'agglomération pour les travaux
Calendrier : 2019 - 2024	
Indicateurs : Indicateurs de suivi de l'action 4 du PLH	
Liens avec d'autres démarches : OPAH RU, ERBM, PLH Action 4	

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.7 : Lancement de 4 OPAH RU sur les communes de Béthune Bruay Auchel et Lillers

Objectifs

Améliorer l'attractivité de 4 quartiers de 4 ville reconnues comme des polarités du territoire (2 au titre de l'action cœur de Ville, 2 au titre de l'ERBM), notamment par l'amélioration de l'habitat, des restaurations immobilières, et faciliter l'accès en y développant les modes doux

Description

Une étude préopérationnelle définissant les besoins et un programme d'actions détaillé est lancé en septembre 2019. L'animation débutera en septembre 2020. Il s'agit d'un accompagnement renforcé des propriétaires et des porteurs de projets. L'objectif est de mobiliser les moyens financiers spécifiques ou de droit commun pour améliorer l'attractivité du quartier et traiter l'ensemble des thématiques abordées par les OPAH RU (habitat, patrimoine, espace public, services, commerces, mobilités).

Pilote : Direction de l'Habitat	Moyens humains : 2 ETP
Partenaire : Communes	Moyens financiers : Pour l'animation > Mobilisation des crédits ingénierie ANAH : 400 000 euros Enveloppe ANAH spécifique ERBM et cœur de Ville (à définir)
Calendrier : 2020- 2025	
Indicateurs : PLH action 3 et 4	
Liens avec d'autres démarches : PLH Action 3 et 4	

12

"Réno 1000 logements"

Mesure 12.8 : Zéro passoire énergétique à Béthune

Objectifs

Identifier la totalité des "passoires énergétiques de la commune de Béthune

Rénover la moitié de ces logements d'ici 2026 (et l'autre moitié entre 2026 et 2030)

Description

Les "passoires énergétiques" caractérisent les logements aux propriétés thermiques très peu performantes, correspondant aux étiquettes énergétiques E, F et G. Pour permettre la baisse des consommations d'énergie des habitations, l'action la plus efficace est la rénovation au niveau BBC des bâtiments les plus énergivores. Dans la ville de Béthune, les logements concernés doivent être identifiés et rénovés au niveau ambitieux. Un accompagnement au cas par cas et un mécanisme d'aides financières sont mis en place pour permettre ces rénovations.

Pilote : Direction de l'habitat / Ville de Béthune	Moyens humains :
Partenaires : Communes, agglomération, partenaires LHI	Moyens financiers : Crédits ANAH et PIG
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de logements rénovés par an et suivi des travaux selon les exigences énergétiques (comparaison des améliorations avant et après travaux)	
Liens avec d'autres démarches : OPAH RU cœur de ville, LHI, permis de louer	

Orientation 3

Engager le territoire vers l'autonomie énergétique

Axe 6

**Développer les énergies renouvelables
sur le territoire**

Action n°13 : Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire

Constats / Enjeux

L'étude de potentialité en énergie renouvelable a démontré que le territoire dispose de grandes capacités de productions nouvelles. Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et fissiles, le programme d'actions du territoire favorisera le développement de ces énergies que sont la méthanisation, la filière bois-énergie, les éoliennes... La mise en réseau de l'information sur les centres de production d'énergies renouvelables du territoire doit aussi être imaginé sous la forme d'une « toile énergétique ». Cela passe également par l'encouragement de la recherche de solutions innovantes en fédérant les savoirs développés.

Objectifs poursuivis :

→ Développer un mix énergétique renouvelable sur le territoire (conformément aux objectifs fixés d'ici à 2030 et 2050)

→ Progresser sur l'autonomie énergétique du territoire (2% actuellement)

6 Mesures contributives intégrées :

Partenaires du PCAET :

- 13.1 Mise en place d'une unité de méthanisation agricole et territoriale
- 13.2 Réalisation d'une toile énergétique du territoire
- 13.3 Convention avec le PMA pour massifier l'éco transition
- 13.4 Développement des parcs éoliens de Camblain-Chatelain et Blessy
- 13.5 Emergence des projets d'unités de méthanisation en injection
- 13.6 Potentiel d'énergies fatales et d'énergies de récupération

Porteur(s)

PMA
AULA
CD2E
GrDF
OstWind
Intervent
SARL AgriMéthaly

Partenaires identifiés

CABBALR
Direction de l'Environnement

Communes
PMA
AULA
ADEME
REGION
FDE62
Le CORBI
SEM Hauts de France
chambre d'agriculture
Groupe Pruvost Leroy

Cibles

- Les Elus des communes
- Entreprises industrielles / agro-alimentaires / du bâtiment...
- Exploitations agricoles
- Energéticiens
- Population

Budget prévisionnel des mesures

26,2 M€

13

Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire

Mesure 13.1 : Mise en place d'une unité de méthanisation agricole et territoriale :

Objectifs

Traiter les effluents d'élevages des exploitations intégrées au projet

Traiter les déchets et les eaux sales des ateliers de transformations du groupe Pruvost Leroy (entreprise locale)

Injecter du biométhane à hauteur de 300 Nm³/h

Description

La filière méthanisation représente le 3^{ème} potentiel territorial de développement des énergies renouvelables, après l'éolien et le solaire. Au total, ce sont 161 GWh de production locale qui sont visés (une dizaine de méthaniseurs). La mesure consiste à développer la première unité de méthanisation du territoire, celle de Lillers (Agri-Méthaly). Le projet consiste :

A développer une emprise de 2ha pour traiter les déchets agricoles et industriels locaux, Traiter environ 36000t de matière (fumiers de bovins, pulpes de betteraves, graisses d'abattoirs).

Le projet a été suivi et accompagné par la Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais. Lorsque le site sera opérationnel, un cycle de visites sera organisé en lien avec la CABBALR.

Pilote : SARL AgriMéthaly	Moyens humains : sur site : un exploitant ainsi que deux salariés
Partenaire : Les entreprises partenaires choisies pour la construction sont : AES DANA, Bio DYNAMICS, BOULET, VL-TRAC, PR BIO	Moyens financiers : 8 M€
Calendrier : 2019-2021 Début des constructions à l'automne 2019 Mise en service 2021.	
Indicateurs : Quantité de méthane produit par an quantité de déchet produit/ an Nombre de camions évités par le retraitement local	
Liens avec d'autres démarches : Une démarche de gestion des effluents agricoles suite à de nouvelles normes environnementales	

13

Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire

Mesure 13.2 : Réalisation d'une toile énergétique du territoire

Objectifs

Représenter et comprendre l'écosystème énergétique du territoire : identifier les sites de productions, les principaux consommateurs, les réseaux, les flux, etc. Accompagner et susciter des réflexions et projets en matière de transition énergétique. Suivre et évaluer la transition énergétique du territoire à partir d'une situation de référence

Description

Il s'agit d'une déclinaison du principe de " toile industrielle " développée par l'AGUR à Dunkerque, sur la thématique énergétique : représentation des principaux échanges et relations qu'ont développés les sites énergétiques implantés. Cela permet d'optimiser les flux énergétiques par une meilleure lisibilité du territoire et de lier ses acteurs énergétiques. Il s'agit de la création d'un outil de représentation avec des mises à jour très régulières.

Pilote : AULA	Moyens humains :
Partenaire : PMA / CABBALR / FDE62 / ADEME / REGION	Moyens financiers : Etude : a définir
Calendrier : lancement de la démarche en 2019	
Indicateurs : Nombre de "nœuds énergétiques" et d'interconnexion	
Liens avec d'autres démarches : Etude de Planification Energétique	

13

Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire

Mesure 13.3 : Convention avec le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) pour massifier l'éco transition

Objectifs

Massifier l'écotransition sur un périmètre large

Description

Dans le cadre de la stratégie énergétique du PMA et de sa labélisation territoire REV3, le CD2E est missionnée pour développer les sujets de l'éco-transition sur le territoire du PMA et ancrer plus particulièrement le territoire de la CABBALR sur les sujets suivants:

- Filière biosourcée
- Garantie de performance
- Groupement d'entreprises
- Energies renouvelables.

Pilote : cd2e	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaires : 3 Agglomérations du PMA	Moyens financiers : nb jours humains multipliés par le taux horaire du cd2e
Calendrier : 2019-2022	
Indicateurs : Nombre de projets menés et suivis et quantité d'énergie représentée	
Liens avec d'autres démarches : N/A	

13

Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire

Mesure 13.4 : Développement des parcs éoliens de Camblain Chatelain et de Blessy :

Objectifs

Camblain Chatelain : Implantation de 4 éoliennes pour 12MW

Blessy : Implantation de 5 éoliennes pour 11,75 MW (9180 foyers) soit une production annuelle de 29 375 MWh. Travaux pour construire avec le développeur un partenariat sur la dimension citoyenne au projet, à savoir pour 1 éolienne

Description

Camblain Chatelain : les 4 éoliennes présentent une hauteur de moyeu de 94 mètres et un diamètre de rotor de 112 mètres, soit une hauteur totale en bout de pale de 150 mètres, Ces éoliennes ont une puissance de 3MW chacune.

Blessy : Les 5 éoliennes présentent une hauteur de moyeu de 138m et un diamètre de rotor de 103m, soit une hauteur totale en bout de pale entre 184 et 189 mètres. Ces éoliennes ont une puissance unitaire de 2,35MW.

Pilote : OstWind via SEPE "Le Mont Duquenne" > Camblain Chatelain Intervent via SEPE "Gentiane > Blessy	Moyens humains : 1 ETP/ Projet + une SEPE pour l'exploitation
Partenaire :	Moyens financiers : 18 572 450 €
Calendrier : 2020-2023	
Indicateurs : Nombre de mats installés et production d'énergie (MW et MWh/an)	
Liens avec d'autres démarches :	

13

Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire

Mesure 13.5 : Emergence des projets d'unités de méthanisation en injection

Objectifs

Atteindre 12 TWh à l'horizon 2023 au niveau national, soit l'équivalent de la consommation de 300 000 logements neufs ou 6 000 bus roulant au BIOGNV.

Objectifs pour le territoire d'installer 2 méthaniseurs de petites capacités ou 1 d'importance d'ici 2026

Description

GRDF favorise l'émergence des projet de méthaniseurs par la communication, le partage d'information via les réseaux de professionnels de la filière et l'accompagnement depuis l'émergence jusqu'à la concrétisation du projet. La CABBALR souhaite un développement partenarial autour de ces sujets.

Pilote : GRDF	Moyens humains :
Partenaires : GRDF, Le CORBI SEM Hauts de France chambre d'agriculture CABBALR	Moyens financiers : Etude : 30 000€ Travaux : A déterminer
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de projets lancés et finalisés, nombre d'unité en service, Puissance injectée	
Liens avec d'autres démarches : mobilité durable bio gnv Bilan GES	

13

Les projets d'énergie renouvelable sur le territoire

Mesure 13.6 : Potentiel d'énergies fatales et d'énergies de récupération

Objectifs

Potentiel d'énergies fatales et d'énergies de récupération

Description

Caractériser les potentiels et déterminer les opportunités de valorisation à court moyen et long terme pour le territoire du PMA.

Pilote : AULA / PMA	Moyens humains : AULA
Partenaires : 3 EPCI du PMA / CD2E / REGION / ADEME....	Moyens financiers : Etude : 50 000 €
Calendrier : 2020-2021	
Indicateurs : Etude réalisée Nombre de réseaux actés et à réaliser	
Liens avec d'autres démarches : Etude de planification énergétique	

Action n°14 : Le plan solaire communautaire

Constats / Enjeux

L'énergie solaire représente le deuxième potentiel renouvelable du territoire. Ainsi, l'Agglomération et ses partenaires engagent des mesures spécifiques comme la recherche de sites adéquats pour l'implantation de centrales solaires sur friches, la détermination du potentiel solaire de toutes les surfaces bâties du territoire, la mise en place ou l'étude d'installation de centrales photovoltaïques et l'expérimentation et la promotion de solutions en autoconsommation

Objectifs poursuivis :

→ Développer les solutions solaires sur le territoire (conformément aux objectifs fixés sur cette filière d'ici à 2030 et 2050)

5 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

14.5 Développer des Projets de centrales solaires sur la communauté d'agglomération

Partenaires du PCAET :

14.1 Réalisation d'un cadastre solaire

14.2 Etude sur la valorisation des friches pour la production d'Energie Renouvelable

14.3 Installation d'une grande centrale solaire sur le territoire

14.4 Suivi et accompagnement de l'expérimentation d'autoconsommation collective

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Environnement

AULA
PMA
ENEDIS
EDF Renouvelable

Partenaires identifiés

CABBALR
Communes
ADEME
Région

Cibles

- Les élus des communes
- Les habitants
- Bailleurs sociaux
- Entreprises du territoire

Budget prévisionnel des mesures

135.000€ minimum

14

Le plan solaire communautaire

Mesure 14.1 : Réalisation d'un cadastre solaire

Objectifs

Développer une analyse territorialisée sur la question du potentiel solaire

Créer un outil de communication à l'égard du grand public et des entreprises concernant le potentiel de production d'électricité et chaleur thermique par panneaux photovoltaïques



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, la filière solaire représente un potentiel de développement des énergies renouvelables très important.

Afin de pouvoir exploiter plus efficacement ce gisement, il convient de développer des outils de communication et de sensibilisation pour démultiplier les projets. C'est pourquoi, le Pôle Métropolitain de l'Artois souhaite réaliser un cadastre solaire à l'échelle de son périmètre. Il permettra d'avoir accès aux informations suivantes :

- Le potentiel des toitures
- Les modules photovoltaïques et les capteurs solaires thermique
- Le coût estimé de l'opération
- Le montant des économies escomptées
- Les éventuels accompagnements et aides disponibles

Pilote : Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA)	Moyens humains : AULA + PMA et les conseillers info-énergie
Partenaires : 3 EPCI du PMA – Points info-énergie – CD2E – Région Hauts-de-France – ADEME	Moyens financiers : 77.502€ HT
Calendrier : 2019-2020	
Indicateurs : Potentiel solaire à l'échelle du bâtiment (kWh/an) ; nombre d'utilisation de l'outil – Nombre de particuliers qui consultent les EIE	
Liens avec d'autres démarches : Etude de planification énergétique Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

14

Le plan solaire communautaire

Mesure 14.2 : Etude sur la valorisation des friches pour la production d'Énergie Renouvelable

Objectifs

Massifier la production d'énergie renouvelable, notamment solaire.

Trouver un usage à au foncier difficilement valorisable.

Susciter les initiatives privées

Description

A partir d'une sélection de sites :

- Identification des potentialités de chaque site (en fonction du contexte, local, des pollutions, des types de réseaux à proximité...)

- Etude de faisabilité sur les friches les plus favorables (technique, économique, administratif et réglementaire).

Pilote : AULA / PMA	Moyens humains : AULA + PMA
Partenaire : 3 EPCI du PMA ADEME / REGION FDE62 ...	Moyens financiers : Etude : 32 490 € + 8310€/friche choisie A déterminer pour la suite
Calendrier : lancement de la démarche en 2019	
Indicateurs : Nombre de friches disponibles à la valorisation énergétique et surface Production solaire sur friche en 2026	
Liens avec d'autres démarches : Etude de planification énergétique	

14

Le plan solaire communautaire

Mesure 14.3 : Installation d'une grande centrale solaire sur le territoire

Objectifs

Développer un site majeur de production photovoltaïque sur le territoire d'ici 2026

Description

Il est proposé un accompagnement et/ou installation d'une vaste centrale solaire (+20ha) sur le territoire.

Cette proposition sera étudiée dans le cadre du cadastre solaire et l'étude de valorisation des friches du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA).

Pilote : EDF Renouvelable	Moyens humains :
Partenaires : AULA PMA	Moyens financiers :
Calendrier : A définir en fonction des résultats de l'étude de l'AULA	
Indicateurs : Nombre de site potentiel nombre de surface de panneaux nombre de surface au sol et suivi de la production d'énergie à l'année	
Liens avec d'autres démarches :	

14

Le plan solaire communautaire

Mesure 14.4 : Suivi et accompagnement de l'expérimentation d'autoconsommation collective

Objectifs

Développer les systèmes de gestion en autoconsommation collective sur le territoire
Permettre des installations en réseau intelligent et contribuer aux économies de fonctionnement
Favoriser l'installation de 5 centrales en autoconsommation collectif d'ici fin 2026

Description

L'autoconsommation est un nouvel usage croissant qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie que l'on produit. En associant consommateurs et producteurs autour d'un projet de production locale, l'autoconsommation facilite l'intégration des énergies renouvelables dans les territoires. Elle est rendue possible par une solution développée par Enedis s'appuyant sur la nouvelle génération de compteurs communicants (Linky et PME/PMI). Dans tous les cas, selon les termes de la loi, l'opération d'autoconsommation est collective si les parties prenantes sont liées entre elles au sein d'une personne morale (association, coopérative, copropriété...) et si les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste public de transformation de HTA en BT.
La mesure consiste à expérimenter ce type d'installation (perspective pour une concrétisation sur Burbure), de mesurer les impacts et de déployer ce type d'installation en fonction des résultats obtenus. La démarche sera étroitement liée avec l'accompagnement du CEP dans les communes.

Pilote : ENEDIS	Moyens humains : Ceux d'ENEDIS + CEP (suivi)
Partenaire : Ville de Burbure (1ère commune à expérimenter) Autres communes volontaires CABBALR ADEME/REGION	Moyens financiers :
Calendrier : 2019-2026 2019-2020 : Expérimentation 2021-2026 : Déploiement territorial	
Indicateurs : Nombre de site et de projets potentiel, suivi des quantités de consommation et de production d'énergie	
Liens avec d'autres démarches : CEP	

14

Le plan solaire communautaire

Mesure 14.5 : Développer des Projets de centrales solaires sur la Communauté d'Agglomération

Objectifs

Concevoir et mettre en place une à plusieurs centrales solaires photovoltaïques sur du foncier délaissé (friche ou ancienne décharge)

Description

Les communes disposent de terrains potentiellement favorables à l'installation de centrales solaires photovoltaïques. C'est le cas pour plusieurs communes sur le territoire. La mesure consiste à :

- Etudier les potentiels solaires de chaque site en lien avec l'étude de l'AULA & PMA
- Réaliser le montage technique, juridique et financier
- Réaliser les travaux si le potentiel le permet.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat-Air-Energie Commune de Lambres-lez-Aire	Moyens humains : 1 ETP à recruter (Chargé-e de développement des énergies renouvelables)
Partenaires : Commune ADEME (COTENR) REGION ENEDIS	Moyens financiers : A déterminer
Calendrier : 2019-2026	
Indicateurs : Nombre de sites retenus, de surface de panneaux, nombre de surface au sol et suivi de la production d'énergie à l'année	
Liens avec d'autres démarches : démarche CEP	

Action n°15 : Le Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur

Constats / Enjeux

Le transfert et la valorisation de la chaleur sont des enjeux énergétiques majeurs. Le territoire dispose déjà d'un réseau de chaleur sur la commune de Béthune, mais aussi de grands potentiels thermiques, notamment issus des processus industriels. La connaissance, l'organisation, la planification de l'optimisation et le développement des réseaux de chaleur passent par l'élaboration d'un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur. Ce développement passe aussi par la recherche de nouvelles formes d'énergies renouvelables ou de récupération comme la valorisation des déchets, l'exploitation du gaz de mine, la récupération de la chaleur fatale industrielle et sur les eaux usées.

Objectifs poursuivis :

- Développer dès que possible la solution des réseaux de chaleur pour valoriser les ressources énergétiques du territoire (conformément aux objectifs fixés d'ici à 2030 et 2050 sur cette filière)
- Viser 100 % de l'approvisionnement par des solutions renouvelables ou de récupération

3 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 15.1 Produire le Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur
- 15.2 Etude de faisabilité sur la valorisation de l'énergie fatale sur plateforme industrielle d'Isbergues

Partenaires du PCAET :

- 15.3 Développement du réseau de chaleur de la ville de Béthune et alimentation par du gaz de mine

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Environnement

Ville de Béthune

Partenaires identifiés

Communes concernées
APERAM
Dalkia
ADEME
Région
PMA
Banque des Territoires Industriels du territoire
Valnor

Cibles

- Entreprises
- Bailleurs sociaux
- Collectivités

Budget prévisionnel des mesures

25.881.000€

15

Le Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur

Mesure 15.1 : Produire le Schéma directeur des Réseaux de Chaleur

Objectifs

Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur spécifique au développement des réseaux de chaleur



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

Le territoire dispose déjà d'un réseaux de chaleur sur Béthune. Les développements futurs doivent néanmoins être coordonnés dans une logique d'ensemble. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération souhaite réaliser un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur (SDRC) à l'échelle de son périmètre. Il lui permettra d'identifier finement les secteurs prioritaires pour développer des réseaux, tout en réalisant une analyse des formes juridiques d'exploitation les plus adaptées.

Ce schéma, co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire permettra, à terme, de disposer d'un outil de programmation et de développement des réseaux de chaleur, et donc par extension des énergies renouvelables. Il sera donc mobilisable par l'ensemble des porteurs de projet du territoire. Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec la démarche menée par les Conseillers en Energie Partagé sur les communes du territoire.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaires : ADEME – Banque des Territoires – Les acteurs du territoire et notamment les industriels	Moyens financiers : 40.000€ HT
Calendrier : 2020-2021	
Indicateurs : Potentiel de développement des réseaux MWh/an d'énergie renouvelable injecté aux réseaux	
Liens avec d'autres démarches : Plan solaire communautaire / Projets d'énergies renouvelables sur le territoire / Réseau de chaleur de Béthune / Projet de réseaux sur Isbergues-St Venant / Démarche CEP Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

15

Le Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur

Mesure 15.2 : Etude de faisabilité sur la valorisation de l'énergie fatale sur plateforme industrielle d'ISBERGUES

Objectifs

Permettre la valorisation de la chaleur fatale industrielle de la plateforme et améliorer la connaissance du territoire sur cette énergie
 Mise en place du projet si les potentiels le permettent pour valorisation sur site et transport via le réseau de chaleur à créer

Description

La plateforme industrielle d'Isbergues regroupe de nombreuses entreprises utilisant des processus thermiques. Une grande partie de cette énergie est perdue, alors que les besoins peuvent être mutualisés.
 La mesure consiste à :
 Diligenter une étude de faisabilité sur la récupération de la chaleur fatale disponible sur le site qui permettra d'une part d'estimer la quantité valorisable et d'autre part d'identifier les freins et les leviers liés à son exploitation
 Travaux sur le tracé potentiel du réseau
 Montage d'une DSP si le potentiel le permet.

Pilote : CABBALR	Moyens humains : 1 ETP à recruter (Chargé-e de développement des énergies renouvelables)
Partenaire : APERAM Entreprises de la ZI PMA ADEME (fonds chaleur)	Moyens financiers : Etude : 30 000€ Travaux : A déterminer
Calendrier : 2019 : Etude Calendrier à déterminer à la suite de l'Etude	
Indicateurs : Potentiel et quantité d'énergie estimée	
Liens avec d'autres démarches : Schéma directeur des réseaux	

15

Le Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur

Mesure 15.3 : Développement du réseau de chaleur de la ville de Béthune et alimentation par du gaz de mine

Objectifs

Agrandir le réseau existant pour permettre une consommation de 29 à 68 GWh d'ici 2022
 Permettre une valorisation locale d'une énergie de récupération, le Gaz de Mine (exporté depuis Divion vers Béthune)
 Permettre d'alimenter le réseau par 90% d'énergie renouvelable et de récupération locale
 Couvrir l'équivalent de 7500 habitants en besoin de chauffage



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

Le gaz de mine (ou grisou) est une spécificité du territoire liée à son histoire et à l'exploitation charbonnière. Les anciennes mines produisant encore du méthane (gaz hautement à effet de serre), son exploitation et sa transformation en chaleur représente un très fort potentiel pour répondre aux besoins de consommation actuelle. La mesure consiste à :

- Rénover les chaufferies existantes pour des besoins en chaleur et électricité, notamment celle du Mont-Liébaud actuellement très polluante ;
- Étendre le réseau existant pour connecter davantage de bâtiments, notamment vers l'Université et le Centre Hospitalier ;
- Mettre aux normes la canalisation existante depuis Divion et la connecter pour permettre une alimentation de 3 communes au Gaz de Mines (Béthune, Beuvry, Verquigneul) ;
- Proposer un prix de la chaleur à la baisse pour les consommateurs (entre -35 et -38% annoncé)
- Étudier les possibilités de connexion avec le centre de Valorisation Énergétique de Labeuvrière. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la révision du plan déchet et l'installation d'un nouvel outil de valorisation d'ici 2026. Ces deux systèmes de production couplés au réseau de chaleur de Béthune pourrait permettre une couverture à hauteur de 90 % en énergie renouvelable et locale.

Pilote : Ville de Béthune	Moyens humains : Interne à la Ville + DSP
Partenaires : Dalkia (DSP 2017-2039) – Communauté d'Agglomération – Valnor – ADEME	Moyens financiers : 25.811.000€ HT
Calendrier : 2017-2023 Les travaux d'extension du réseau ont débuté à l'été 2019	
Indicateurs : Consommation énergétique renouvelable via le réseau Taux de couverture du réseau en ENR local Nombre d'abonné supplémentaire, Teq CO2 économisé	
Liens avec d'autres démarches : Schéma directeur des réseaux Opération inscrite au Contrat de Transition Écologique 2020-2023	

Orientation 4

Imprégner le développement du territoire de la transition écologique

Axe 7

Développer un modèle d'aménagement du territoire vertueux

Action n°16 : Un SCoT et un PLUi facteur 4

Constats / Enjeux

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de consommations et nos activités comme l'organisation des constructions, de la mobilité, le développement des systèmes de production d'énergies renouvelables, ou encore sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Les documents d'urbanisme tels que les SCoT et le PLUi ont donc un rôle crucial à jouer pour encourager et faciliter la transition écologique du territoire.

Cela passe par exemple par la densification des centres urbains et une ré-intégration des services en centre-ville, une limitation de l'étalement urbain non-maîtrisé (comptes fonciers), un aménagement favorisant les modes doux et limitant l'usage obligatoire des voitures individuelles, ou encore la délimitation précise de zones favorables au développement des énergies renouvelables (comme l'éolien) pour protéger ainsi les autres zones.

Objectifs poursuivis :

- Reprendre l'intégralité des ambitions du Plan Climat et les traduire clairement dans le SCoT et le PLUi
- Développer l'urbanisme durable
- Réduire l'artificialisation des sols et tendre d'ici 2030 vers le 0 artificialisation nette

2 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

16.1 Inscrire les enjeux climat air énergie dans les documents de planification

16.2 Inscrire les travaux du contrat d'axe dans le futur PLUi

Porteur(s)

CABBALR :

Direction de l'Urbanisme et mobilité

Partenaires identifiés

CABBALR :

Direction de l'Environnement
Directions de l'Agglomération concernée

AULA
Services de l'Etat
SMTAG
SYMSAGEL

Cibles

- Les élus des 100 communes
- Les aménageurs
- Les différents acteurs économiques
- Grand public

Budget prévisionnel des mesures

2.500.000€

16

Un SCoT et un PLUi facteur 4

Mesure 16.1 : Inscrire les enjeux climat air énergie dans les documents de planification

Objectifs

Doter le territoire de documents des planification exemplaires en matière de développement durable, de transition énergétique et écologique Intégrer l'ensemble des objectifs de la stratégie Climat-Air-Energie dans le SCOT et PLUi (dont le 0 artificialisation nette d'ici 2030)

Description

Le SCOT et le PLUi facteur 4 permettent d'intégrer dans les documents d'urbanisme les objectifs de la Loi Grenelle II, TECV et biodiversité. Les documents d'urbanisme facteur 4 ont pour ambition de favoriser par des obligations ou des interdictions réglementaires, ou par des recommandations les actions liées à l'aménagement du territoire permettant la réduction des consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable et de manière plus générale les réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire. Cela concerne par exemple les règles de construction, l'aménagement de quartiers, la mobilité, la définition de zones favorables ou non à l'implantation de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, un travail important sera réalisé afin d'intégrer la vulnérabilité du territoire aux phénomènes climatiques extrêmes dans les documents de planification, au-delà des aspects réglementaires. D'importantes améliorations peuvent être apportées notamment sur le retrait-gonflement des argiles où la connaissance du phénomène s'est grandement améliorée ces dernières années.

Pilote : Direction de L'urbanisme & Mobilité	Moyens humains : Service planification de l'Agglo composé de 4 personnes + 1 directeur (25%ETP) dont la mission principale = élaboration du PLUi et du SCoT + appui technique de l'AULA (4 personnes à 0,3 ETP)
Partenaires : Service climat-Air-Energie AULA	Moyens financiers : SCOT : 1.000.000 € PLUI : 1.500.000 €
Calendrier : SCOT à l'horizon 2023 PLUi à l'horizon 2026	
Indicateurs : Niveau d'ambition de baisse des consommations énergétiques et des GES ; nombre de prescriptions engageantes sur la transition écologique et énergétique	
Liens avec d'autres démarches : Lien avec toutes les démarches de l'Agglo et des partenaires (UNESCO, etc.)	

16

Un SCoT et un PLUi facteur 4

Mesure 16.2 : Travaux du contrat d'axe dans le futur PLUi

Objectifs

Doter le territoire de documents de planification prenant en compte la problématique de la mobilité durable

Croiser les problématiques d'urbanisme et de mobilité pour limiter les déplacements automobiles

Description

Les contrats d'axe ont été élaborés dans le cadre du BHNS. Cette démarche permet d'inciter à la densification urbaine, de manière à favoriser l'usage des transports en commun et à agir sur l'aménagement urbain pour optimiser l'utilisation des transports.

Pilote : Direction de L'urbanisme & Mobilité	Moyens humains : Service planification de l'Agglo composé de 4 personnes + 1 directeur (25%ETP) dont la mission principale = élaboration du PLUi et du SCoT + appui technique de l'AULA (4 personnes à 0,3 ETP)
Partenaire : AULA SMTAG	Moyens financiers : PLUi : 1 500 000 €
Calendrier : PLUi à l'horizon 2026	
Indicateurs : Surface urbaine concernée, niveau d'ambition (hauteurs de bâtiment, nombre de logements...)	
Liens avec d'autres démarches : Lien avec toutes les démarches de l'Agglo et des partenaires (UNESCO, etc.)	

Action n°17 : Le territoire intelligent

Constats / Enjeux

Les échanges d'informations et de données sont facilitateurs de la connaissance de l'état du territoire. Certaines communes se sont déjà engagées dans les systèmes numériques intelligents comme les réseaux de type "smart grid", les plateformes d'échanges ou encore le déploiement des compteurs communicants. L'adéquation entre les actions à mettre en place et les réalités du territoire en termes de consommations d'énergie, de systèmes installés ou de suivi de projets résulte de "l'intelligence d'un territoire". Le numérique apporte donc un support rapide et fiable pour suivre les évolutions sur un territoire vaste ainsi que pour l'optimisation de l'utilisation de l'énergie décentralisée.

Objectifs poursuivis :

→ Développer les solutions numériques décentralisées dans la transition écologique et énergétique

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Environnement

ENEDIS
Ville de Béthune

Partenaires identifiés

CABBALR

LSEE (Université d'Artois)

3 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

17.2 Suivre et valoriser les résultats de la réalisation « Recharge Ecologique des Véhicules Electriques (REVE) »

Partenaires du PCAET :

17.1 Déploiement des compteurs communicants et des compteurs pilotés

17.3 Démarche Smart-City de Béthune - Feuille de route 2030

Cibles

- Les communes
- Les particuliers
- Les différents acteurs socio-économiques
- Les énergéticiens

Coût prévisionnel des mesures budgétées

22 800 € (REVE)

NC pour les autres mesures

17

Le territoire intelligent

Mesure 17.1 : Déploiement des compteurs communicants et des compteurs pilotés

Objectifs

Déployer le compteur communicant sur l'ensemble du territoire : objectif de Compteurs pilotés = 20 000 /an/3 ans

Déployer les compteurs pilotés sur 100% du patrimoine communautaire

Description

Le compteur communicant permet aux abonnés d'accéder aux données de consommations électriques détaillées (courbes de charge notamment) et le cas échéant de modifier ses habitudes et ainsi de réduire leurs consommations. Il s'agit d'outil de maîtrise de la consommation. Le client est ainsi "consom-acteur".

Dans le cas de la production énergétique, le compteur communicant permet de suivre les productions. Dans une cellule de consommation-production et de stockage (avec éventuellement un véhicule électrique), le flux électrique peut être optimisé et maîtrisé. A plus grande échelle le maillage des compteurs communicants participe à l'intelligence d'un territoire, avec la connaissance (données anonymes et agglomérées) et la gestion des flux optimisée, ce qui est essentiel pour une décentralisation des énergies.

Pilote : Enedis	Moyens humains : ENEDIS
Partenaire : Direction du Patrimoine	Moyens financiers : ENEDIS
Calendrier : En cours depuis novembre 2017 pour ce Territoire.	
Indicateurs : Nombre de compteurs intelligents installés Compteurs pilotés : Tableaux Excel Factures énergie	
Liens avec d'autres démarches : Etude de planification énergétique - volet réseau	

17

Le territoire intelligent

Mesure 17.2 : Suivre et valoriser les résultats de REVE

Objectifs

- Poursuivre le partenariat avec la FSA de Béthune pendant 1 an pour suivre l'efficacité du projet
- Communiquer sur le fonctionnement du système par un affichage des données dans le hall d'accueil
- Etudier la faisabilité de déployer ce système dans d'autres sites communautaires

Description

Projet REVE : Recharge Ecologique des Véhicules Electriques. La Faculté des Sciences Appliqués de Béthune est en partenariat de recherche avec l'Agglomération depuis 2016 pour l'optimisation de la recharge des véhicules électriques de l'Agglomération, via un système de production local d'énergie renouvelable tel que l'éolien et le solaire photovoltaïque (travaux d'avril à septembre 2019).

L'idée générale est d'utiliser des panneaux photovoltaïques et une éolienne pour produire l'énergie électrique nécessaire aux bornes, qui pourra, en fonction des conditions météo (absence de soleil et/ou de vent...), être stockée et redistribuée afin d'amoindrir autant que possible le recours au réseau. Ce projet s'intègre également dans un accroissement du parc de véhicule électrique (et donc d'une augmentation des besoins en puissance).

ce projet expérimental nécessite un suivi particulier dans le temps avec la faculté. En fonction des résultats, la CABBALR réfléchira aux conditions de déploiement de cette solution pour d'autres sites communautaires où des bornes électriques sont installées (Nœux-les-Mines particulièrement).

Pilote : Patrimoine	Moyens humains : Ceux de la faculté et de la CABBALR
Partenaires : Service Climat Air Energie LSEE (FSA)	Moyens financiers : 3800€ l'année
Calendrier :	
Indicateurs : nombre de véhicule rechargés par des ENR, quantité d'énergie consommée, produite et économisée Teq CO2 économisé sur le transport d'électricité	
Liens avec d'autres démarches :	

17

Le territoire intelligent

Mesure 17.3 : Démarche Smart-City de Béthune - Feuille de route 2030

Objectifs

Autour des enjeux de développement du numérique, traduire 7 piliers pour permettre une ville collaborative, durable et innovante

Description

La ville de Béthune a développé depuis plusieurs années une approche décloisonnée de son développement territorial, en y intégrant 7 piliers fondamentaux de son action publique : Habitat & Environnement / Education & Emploi / Loisirs & Culture / Entraide & Solidarité / Mobilité & Transport / Alimentation & Consommation / Santé & Bien-être. A travers ces derniers, des opérations y sont développées (ex : Réseau de chaleur au gaz de Mines).

La ville a décidé de poursuivre cette approche, en y intégrant des objectifs pour la période 2020-2030.

Concernant les objectifs cibles du PCAET, 3 piliers apparaissent fondamentaux :

Habitat/Environnement : Zéro logement insalubre, Zéro passoire énergétique à Béthune (mesure 12.8), 1/3 d'espaces verts en ville, territoire zéro déchet

Mobilité/transport : 40% des transports en mode doux ou collectif, développement de la mobilité électrique, gratuité sur les grands axes de transport

Alimentation/consommation : Développer 3 coopératives en circuit court, favoriser le déploiement des services numériques, fabriquer l'énergie verte

Pilote : Ville de Béthune	Moyens humains : Ville de Béthune
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs :	
Liens avec d'autres démarches : Projet numérique de territoire Agenda 21	

Action n°18 : Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Constats / Enjeux

L'aménagement du territoire a pour rôle de favoriser ou de limiter certaines activités ou certains effets par l'organisation spatiale. Le territoire dispose de certains sites délaissés ou avec une organisation non optimisée. Ainsi, les sites comme les friches urbaines (Fosse 1, l'ancien site de NitroChimie et le quartier des Alouettes) gagneraient à avoir une requalification doublée d'un aménagement vertueux par l'écologie. Cela permet des requalifications favorables à l'amélioration de la qualité de vie globale sur le territoire. Cela vise également à optimiser les ressources foncières. Dans les quartiers en difficulté, d'autres politiques territoriales comme le contrat de ville ou le PNRU contribuent aussi à ces aménagements.

Objectifs poursuivis :

→ Développer un aménagement territorial en phase avec la transition écologique.

Porteur(s)

CABBALR :
 Direction de l'Aménagement du territoire et de la politique de la ville
 Direction de l'Environnement
 Direction du Développement Economique
 Direction du Patrimoine
 Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres

Bailleurs sociaux
 Ville de Béthune
 Ville de Bruay-la-Buissière

Partenaires identifiés

CABBALR / SDAP / Région
 Département / CALL
 Etat / DRAAF / DDTM
 Groupe PSA
 EPF
 Communes de Billy-Berclau
 MBM
 Euralens
 Communes
 Université Lille1
 Chambre d'agriculture
 Noeux environnement
 ANRU
 Région
 Bailleurs sociaux
 CD62

5 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 18.1 Requalification de plusieurs friches urbaines : Fosse 1 et Eco-quartier des Alouettes
- 18.2 Requalification écologique de la friche NitroChimie à Billy-Berclau
- 18.3 PNRU2 - Renouveler les quartiers du centre à Bruay-la-Buissière et du Mont-Liébaut à Béthune
- 18.4 Contrat de Ville – Transformation sociale et urbaine des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de l'Agglomération
- 18.5 Valorisation des déchets dans les projets d'aménagement
- 18.6 Diminuer l'impact carbone/énergie des chantiers de voirie
- 18.7 Opération de requalification écologique du site de PSA à Douvrin

Cibles

- Les élus des communes concernées
- Les particuliers
- Aménageurs
- Habitants des Quartiers Politique Ville (QPV)
- Les entreprises

Budget prévisionnel des mesures

74.000.000€

18

Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Mesure 18.1 : Requalification de plusieurs friches urbaines : Fosse 1 et Eco-quartier des Alouettes

Objectifs

Reconstruire la ville sur elle-même et requalifier des friches

Fosse 1 : Objectif de développement de la qualité alimentaire, du bien-être et production énergétique renouvelable (ferme urbaine, parc habité, phytoremédiation, Bâtiments Basse Consommation...)

Eco-quartier des Alouettes : reconversion de la friche de la gare de Bruay et du site Plastic Omnium (en pôle de coopération économique)

Description

Fosse 1 à Noeux les Mines : création d'un parc dédié aux questions alimentaires, au bien-être et à l'agriculture urbaine, sur un site de près de 11 ha réaménagé avec des exigences environnementales vertueuses.

Eco-quartier des Alouettes (réalisation en cours) : reconversion d'une friche par un nouvel écoquartier à Bruay-la-Buissière intégrant une mixité d'activités (logement, économie, services...) avec des exigences énergétiques ambitieuses.

Pilotes : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville / Villes de Béthune & Bruay / Bailleurs sociaux	Moyens humains : 1 ETP existant
Partenaires : SDAP, DDTM, MBM, Euralens, Commune, DRAAF, Université Lille 1, Chambre agri, Noeux environnement....	Moyens financiers : PPI Agglo : 10.000.000€ HT Enveloppe à compléter (à définir)
Calendrier : 2019-2026	
Indicateurs : Nombre de surfaces des projets, niveau d'ambition, suivi de la réalisation des projets (comparaison avant et après)	
Liens avec d'autres démarches : Fosse 1 : Articulation avec le PAT : fiche action "tiers lieu social et nourricier" avec la TRI / cadastre solaire du PMA Eco-quartier des Alouettes : Smart City	

18

Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Mesure 18.2 : Requalification écologique de la friche NitroChimie à Billy-Berclau

Objectifs

Expérimenter de nouveaux modèles d'aménagement
 Requalifier les friches industrielles du territoire
 Augmenter la part des surfaces naturelles sur le territoire

Description

En lien avec le contexte industriel local, le territoire possède plusieurs friches industrielles qu'il convient de requalifier afin de lutter contre l'artificialisation des sols. En partenariat avec l'EPF du Nord-Pas-de-Calais (cession du foncier vers la collectivité), la Communauté d'Agglomération souhaite expérimenter un modèle de requalification écologique d'une friche industrielle située sur la commune de Billy-Berclau. A l'abandon depuis plus de 15 ans, la friche « NitroChimie » couvre ainsi une surface de près de 65ha et dispose de services écologiques non-négligeables (proximité avec les marais de Wingles et le canal d'Aire). L'opération de requalification comprend :

- Un volet écologique avec la restauration des milieux naturels du site sur près de 50ha et la connexion du site avec la Trame Verte et Bleue.
- Un volet économique avec la requalification des emprises bâti du site (projet de centrale solaire à l'étude en lien avec l'opération 14.3).
- Un volet historique et social avec le déploiement d'un schéma d'accueil du public et la conservation des principaux « bâtiments-mémoires ».

Pilotes : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville – Direction de l'Environnement	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaires : Etablissement Public Foncier – commune de Billy-Berclau	Moyens financiers : A déterminer précisément lors de la programmation
Calendrier : 2022 (prévisionnel)	
Indicateurs : Nombre de surfaces des projets, niveau d'ambition, suivi de la réalisation des projets (comparaison avant et après)	
Liens avec d'autres démarches : Schéma Directeur Trame Verte et Bleue	

18

Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Mesure 18.3 : PNRU2 - Renouveler les quartiers du centre à Bruay-la-Buissière et du Mont-Liébaud à Béthune

Objectifs

Renouvellement urbain avec des objectifs de performance des bâtiments, de développement économique, de retour à l'emploi et de cohésion sociale

Description

Le Programme National de Renouvellement Urbain financé par l'Agence National du Rénovation Urbaine, permet à l'échelle nationale le renouvellement de quartier, en travaillant conjointement sur l'amélioration du cadre de vie, le développement économique (avec la question de l'emploi des habitants) et de la cohésion sociale. Ce programme participe à la Ville durable, avec notamment l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Sur le territoire le programme concerne le quartier du centre à Bruay-la Buissière et le quartier du Mont-Liébaud à Béthune.

Pilotes : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : ANRU, Région, Bailleurs, Agglo, CD62, Villes...	Moyens financiers : Maquette financière totale à 27M€ pour Bruay Maquette financière totale à 22M€ pour Béthune
Calendrier : 2019-2024 (PNRU)	
Indicateurs : Suivi de la performance des bâtiments Obtention de labels ou de certifications	
Liens avec d'autres démarches : Contrat de Ville	

18

Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Mesure 18.4 : Contrat de Ville - Transformation sociale et urbaine des Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville de l'agglomération

Objectifs

3 piliers : lien social, cadre de vie RU, économie-emploi

Description

Le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) est un zonage qui s'inscrit dans la politique de la ville française qui a instauré les contrats de ville. Il a pour but de réduire les écarts sociaux entre quartiers au sein des communes et de l'agglomération. Le Contrat de ville repose sur trois axes d'intervention : la cohésion sociale, le cadre de vie et le développement économique et de l'emploi. L'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain passent notamment par la création d'équipements, la mobilité et l'amélioration du parc résidentiel.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 3 ETP
Partenaires : Etat - CGET Région Département CAF....	Moyens financiers : 5 M€ / an tous financeurs
Calendrier : Fin du Contrat de Ville au 31/12/2022	
Indicateurs : Budget engagé, nombre d'opérations, nombre de bâtiments rénovés, quantité de surfaces aménagées, quantité de mobiliers urbains installés, nombre de services implantés... Et suivi dans le temps.	
Liens avec d'autres démarches : Politiques et dispositif de droit commun des partenaires institutionnels	

18

Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Mesure 18.5 : Valorisation des déchets dans les projets d'aménagement

Objectifs

Développer des approches innovantes visant à la valorisation de déchets dans les projets d'aménagement menés par la CABBALR

Description

Dans le cadre de ses compétences, la communauté d'agglomération est régulièrement maître d'ouvrage de projets impliquant des interventions significatives en matière de travaux publics. Ces réalisations nécessitent des apports importants en matières premières.

Il convient donc de développer des démarches vertueuses visant tout particulièrement à limiter l'impact environnemental issu de l'approvisionnement en matières premières des projets.

Une réflexion transversale sera menée pour intégrer l'approche du cycle de vie des matériaux, de l'approvisionnement en matières premières, en passant par la gestion des déchets jusqu'aux recyclages et réutilisations.

Il sera aussi question d'intégrer la problématique du transport des matériaux, dans un objectif de réduction et d'optimisation.

Cette réflexion débouchera sur l'évolution des "modes de faire" via une procédure intégrant la dimension économie circulaire dans les projets d'aménagement. Un outil de suivi/évaluation permettra de mesurer les avancées dans le domaine.

Pilotes : Direction Développement économique / BE / Environnement / Aménagement	Moyens humains : Agents CABBALR intégrés à la réflexion/actions
Partenaires : CCI / Club d'entreprises	Moyens financiers : A déterminer
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Procédure réalisée Nombre d'entreprises mutualisant les transports Quantité de déchets retraitées/ réutilisées Amélioration de l'Analyse du cycle de vie des opérations	
Liens avec d'autres démarches : CODEC / PLPDMA	

18

Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Mesure 18.6 : Diminution l'impact carbone/énergie des chantiers de voirie

Objectifs

Définir et promouvoir des chantiers exemplaires
Encourager l'utilisation de matériaux issus du recyclage

Améliorer le traitement des déchets de chantier
Encourager le traitement sur place

Assurer une prise en compte de la perception visuelle des chantiers

Prévenir d'éventuelles aggravations lors d'accidents pour éviter tout transfert de pollution

Description

Mettre en place une charte "chantier sûr et propre" qui définira l'attente de la CABBALR envers les entreprises sur les chantiers de voirie

Faire un suivi des dispositions prises et mesurer les impacts économiques et écologiques.

Pilote : Direction du Patrimoine	Moyens humains : 1 ETP existant
Partenaire : Direction du BE	Moyens financiers : charte : 10 000 €
Calendrier : 2020-2021	
Indicateurs : Charte réalisée Taux de recyclage des matériaux utilisés	
Liens avec d'autres démarches : CODEC / PLPDMA / mesure 18.4	

18

Expérimenter et développer des modèles d'aménagement respectueux de l'environnement

Mesure 18.7 : Opération de requalification écologique du site de PSA à Douvrin

Objectifs

Requalifier une friche industrielle
Préserver la qualité des entreprises du parc et créer des emplois industriels pérennes
Engager une opération de requalification exemplaire sur le plan environnemental



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

Depuis 2014, le groupe PSA a engagé une vaste opération de compactage de ces sites industriels dans une optique d'amélioration de la productivité et de baisse des coûts. Le SIZIAF est particulièrement impacté puisque PSA Douvrin est implanté dans le périmètre du parc, sur un site de près de 140 ha. Via l'opération de compactage, le groupe PSA devrait ainsi céder près de 100 ha. Ainsi le SIZIAF s'est donc engagé dans une vaste opération de requalification écologique du site de PSA Douvrin.

Ce projet de requalification a pour objectifs de préserver la qualité des entreprises présentes dans le Parc des industries, de redévelopper une centaine d'hectares de friche industrielle en devenir dans le but de recréer des emplois industriels pérennes, le tout avec un engagement de développement durable particulièrement poussé. Cette opération visera ainsi l'exemplarité en termes d'Economie Circulaire et d'Innovation.

Pilote : Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF)

Moyens humains : 1 ETP désigné

Partenaires : Groupe PSA – EPF du Nord-Pas-de-Calais – Région Hauts-de-France – Département du Pas-de-Calais – CABBALR – CALL – Etat

Moyens financiers : A déterminer en fonction du projet

Calendrier : 2020-2025

Indicateurs : Nombre de bâtiments à haute performance énergétique minimum critère RT 2020 – Nombre de km de voies douces créées – Végétalisation dans la zone – Production d'énergie renouvelable sur site

Liens avec d'autres démarches : Label « Territoires d'Industrie »
Opération inscrite au **Contrat de Transition Ecologique 2020-2023**

Orientation 4

Imprégner le développement du territoire de la transition écologique

Axe 8

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Action n°19 : L'économie responsable du 21ème siècle

Constats / Enjeux

Les activités économiques ont un rôle important à jouer en faveur des enjeux climat-air-énergie. Le territoire étant industrialisé, il possède de nombreuses entreprises et des centres de recherche. Les acteurs économiques gagnent à échanger et à être accompagnés dans la recherche de solutions pour l'écologie industrielle, l'efficacité énergétique et les projets d'innovation. Les zones industrielles sont également nombreuses sur le territoire et représentent des unités spatiales où les consommations et la production d'énergie peuvent être optimisées (boucle en auto-consommation, récupération de chaleur d'énergie fatale, production d'énergie, modernisation des luminaires, aménagement des sites, partage des solutions de mobilité, connectivité...)

Objectifs poursuivis :

- Engager le secteur économique dans la transition écologique et énergétique
- Réduire les impacts énergétiques, carbone et de pollution atmosphérique du secteur économique (en lien avec les objectifs définis d'ici 2030 et 2050 pour le secteur tertiaire et industriel)

Porteur(s)

CABBALR :
 Direction du Développement Economique
 Direction de l'Assainissement et de la gestion des eaux pluviales

 Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 Université d'Artois
 Association « Des projets pour demain »
 EIFFAGE Energie
 LIOT
 SIZIAF
 ADITEC

Partenaires identifiés

CABBALR :
 Direction de l'Environnement

 PMA
 Pôlénergie
 ADEME
 CCI
 Club d'Entreprises
 Agence de l'Eau

9 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

19.1 Valorisation des contrats d'épandages des boues d'épuration

19.2 Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle

Partenaires du PCAET :

19.3 Tech 3E : Création d'une plateforme dédiée à l'efficacité énergétique et à l'environnement au sein de la FSA

19.4 REV3 : favoriser les projets sur le territoire

19.5 Optimisation énergétique du site de Verquin

19.6 Optimisation énergétique et économie d'eau sur le site de l'entreprise Liot

19.7 Améliorations sur le site de la Zone Industrielle Artois-Flandres

19.8 Valoriser les déchets de chantier dans les Travaux Publics

19.9 Les Artisans acteurs de la transition écologique

Cibles

- Les entreprises

Budget prévisionnel des mesures

4.920.000€

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.1 : Valorisation des contrats d'épandages des boues d'épuration

Objectifs

Valorisation des boues de l'ensemble des STEP et Lagunes par épandage agricole

Description

La Communauté d'Agglomération a mis en place depuis plusieurs années des pratiques vertueuses en la matière. Il s'agit de valorisations agricoles des boues d'épuration de STEP et de lagune sur l'ensemble du territoire.

Un Suivi agronomique et transport des boues dans le cadre des DSP est réalisé.

Cette opération se doit d'être pérenne dans le temps pour les nouvelles STEP. Une communication renforcée doit être effectuée.

Pilote : CABB Direction de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales	Moyens humains : Bureau d'études pour l'élaboration des dossiers d'autorisations d'épandage et prestataire pour la réalisation des épandages (contrat DSP)
Partenaire : Agence de l'Eau Artois Picardie	Moyens financiers : Etude d'épandage 5000€ par lagune et 8000€ par STEP -
Calendrier : Prestation effectuée pour l'ensemble des STEP et des lagunes	
Indicateurs : Nombre de contrats ; surfaces agricoles annuelles, quantité de boue épandue	
Liens avec d'autres démarches : CODEC	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.2 : Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle

Objectifs

Accompagner le développement de projets relatifs à l'écologie industrielle



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

La Communauté d'Agglomération souhaite renforcer la participation des entreprises du territoire dans des projets d'écologie industrielle. Pour cela, elle s'est associée avec l'association « Pôlénergie » qui a pour objectif principal de stimuler et d'animer la filière énergie en Hauts-de-France. Le « Pôlénergie » réalisera ainsi deux « Petits-déjeuners de l'énergie » sur le territoire au cours de l'année 2020. Ils seront à destination des industriels du territoire et couvriront l'ensemble de la thématique énergétique. Ils permettront également de favoriser le partage d'expériences et de présenter un certain nombre de solutions concrètes. la collectivité se placera également en relais entre les différents porteurs de projets et les partenaires-experts du sujet. La Communauté d'Agglomération pourra par exemple déployer ses moyens humains et matériels pour permettre à chaque porteur de projets d'être orienté vers le partenaire le plus adapté.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération recensera en continu les différentes offres de services existantes pour les porteurs de projets relatifs à l'écologie industrielle.

Pilote : Direction du Développement Economique	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaire : Pôlénergie	Moyens financiers : 0€ HT
Calendrier : 2020	
Indicateurs : Nombre d'entreprises accompagnées – Suivi des actions d'écologie industrielle entrepris – Budget alloué à l'écologie industrielle dans les entreprises accompagnées	
Liens avec d'autres démarches : Label « Territoires d'Industrie » Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.3 : Tech 3 E : Création d'une plateforme dédiée à l'efficacité énergétique et à l'environnement au sein de la FSA

Objectifs

réalisation du projet tech 3E : création d'une plateforme thématique spécialisée dans l'efficacité énergétique et à l'environnement pour favoriser les échanges et partenariats

Description

La plateforme est destinée à accueillir les partenaires de la FSA dans une logique d'animation en vue du rapprochement entreprises/labo - Mise en place d'un lieu dédié matérialisant ce rapprochement. Cette plateforme sera composée d'un espace destiné au LGCgE (dénommé espace génie civil), d'une zone de travail sur les systèmes d'isolation électrique, d'une zone de test machines et transformateur, ainsi qu'un Fab'lab de 100 m² environs. L'étage de cette plateforme sera aménagé d'une salle de travail en open space, d'une salle de brainstorming, un showroom, de salles de réunion et visio-conférence, de quelques bureaux.

Pilote : Université d'Artois	Moyens humains : projet suivi par le développement économique
Partenaire :	Moyens financiers : A Déterminer
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Indicateur de communication et d'échange. Quantité de surface dédiée à l'efficacité énergétique, quantité d'expérimentation, nombre de services, recueil de bonnes pratiques	
Liens avec d'autres démarches : Territoire d'industrie	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.4 : REV3 : favoriser les projets sur le territoire

Objectifs

Informer et communiquer sur les projets Rev3 du territoire

Description

La valorisation des projets passe par le suivi et l'animation de la démarche des projets Rev3 dans les lycées et par la mise en place de visites thématiques de projets.

Pilote : Association "Des projets pour demain"	Moyens humains : Association
Partenaire : CABBALR / PMA	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : suivi et comptage des projets rev3 sur le territoire et suivi de la qualité	
Liens avec d'autres démarches : COTRI	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.5 : Optimisation énergétique du site de Verquin

Objectifs

Sur le site de Verquin :

Réduire la consommation moyenne des usages de 5,26% sur la période 2019-2021,

Réduire la consommation moyenne de carburant de 2% sur cette même période et catégoriser par type de véhicule,

Améliorer la fiabilité des remontés de données de carburant.

Améliorer le confort et le cadre de vie, améliorer la performance énergétique, baisse des consommations d'énergie, limiter l'impact environnemental du site

Description

Sur le site de Verquin, le projet consiste à améliorer la performance énergétique et de réduire les consommations d'énergie, en fixant des objectifs et des cibles énergétiques ambitieux à atteindre. 2 entités sont actuellement dans des bâtiments à très faible performance énergétique qui doivent être migrés dans un bâtiment à usage tertiaire rénové, basses consommations. Les chaudière fioul doivent aussi être changées ainsi que faire l'inertage des cuves Fioul obsolète, le tirage et le raccordement de canalisation gaz.

Pilote : EIFFAGE Energie	Moyens humains : Interne
Partenaire :	Moyens financiers :
Calendrier : 2019 - 2021	
Indicateurs : Suivi des consommations d'énergie : kWh/(DJU.m ³), kWj/(DJR.m ²), L/100, KWH/m ² , kWh/m ² ; Comparaison des consommations et coûts par rapport à la période avant réhabilitation ; comparaison sur une période équivalente (kWh + €)	
Liens avec d'autres démarches : Planification Energétique	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.6 : Optimisation énergétique et d'économie d'eau sur le site de l'entreprise Liot

Objectifs

Réduction des consommations d'eau : passer de 3m3/T/produit à 2,7 3m3/T/produit.

STEP : être inférieur aux valeurs limites de la législation. Baisse des consommations électriques et augmentation de l'efficacité de production en ayant une meilleure consommation énergétique et performance générale

Description

Le projet concerne :

la réduction de la consommation d'eau à 5%,

la création d'une STEP,

la réduction des consommations d'énergie par le remplacement de l'éclairage par des LED,

ainsi que par l'installation de variateur sur les pompes à chaleur et par le remplacement des anciens systèmes par des systèmes économes en énergie.

La réduction des consommations d'eau passe par l'optimisation du lavage avec installation de satellites dans différents zones de nettoyage et la sensibilisation continue du personnel. Sur le site, il est également envisagé l'installer une Station d'épuration, de changer tous les éclairages par des LED, d'appliquer des variateurs sur les pompes et les moteurs et de remplacer les anciennes machines par des machines plus performantes adaptées aux nouveaux besoins.

Pilote : Liot	Moyens humains : Management de l'entreprise Liot
Partenaire : -	Moyens financiers : 50 000 EUROS
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Suivi des consommations d'eau des m3/T/produit, suivi de la charge organique, facture annuelle d'énergie <100 KB/H/T,	
Liens avec d'autres démarches : Planification Energétique	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.7 : Améliorations sur le site de la Zone Industrielle Artois-Flandres

Objectifs

Permettre le recyclage foncier du SIZIAF
Renforcer la qualité environnementale de la zone

Description

Dans le cadre de la gestion et de l'aménagement de la ZI Artois-Flandres, le SIZIAF développe une ambitieuse politique environnementale. Aujourd'hui, le SIZIAF souhaite aller plus loin via :

- l'aménagement paysager sur le site du SIZIAF,
- la requalification écologique du site de la Française des Mécaniques (FM),
- la facilitation des actions d'économie d'énergie du parc du SIZIAF.

Le SIZIAF est déjà engagé historiquement dans une démarche de certification ISO14001 et donc dans la transition énergétique de la zone d'activité. Néanmoins des projets sont encore à développer avec les actions de réduction de consommation d'énergie.

Pilote : SIZIAF	Moyens humains : Interne
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers : 4 750 000 €
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Quantité de surface réaménagée, part de surface végétalisée ou de biodiversité, km d'aménagements cyclables et piétons, surface dépolluée si nécessaire nombre de luminaire changés pour des systèmes à LED	
Liens avec d'autres démarches : ISO14001	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.8 : Valoriser les déchets de chantier dans les Travaux Publics

Objectifs

Accompagner le développement de projets innovants visant à la valorisation de déchets dans les travaux publics

Description

Dans le cadre du Campus des métiers et des qualifications des travaux publics, il s'agira d'accompagner des projets innovants visant à la valorisation de déchets dans les travaux publics et de favoriser les démarches pouvant inciter à des développements en ce sens.

Les déchets de chantier représentent un potentiel non négligeable en matière d'utilisation des ressources et de gestion des déchets. L'engagement vers une amélioration des pratiques en phase chantier sera pris. Il sera question du lancement d'un groupe de travail sur la réutilisation des déchets de chantier et de convenir des opérations à déployer sur le territoire.

Pilote : ADITEC	Moyens humains : Groupe de travail spécifique
Partenaire : CABBALR	Moyens financiers : A déterminer lors de la mise en place de l'opération
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre d'entreprises et de chantier mettant en application des actions de gestion vertueuses des déchets et nombre d'actions mis en place.	
Liens avec d'autres démarches : CODEC / PLPDMA	

19

L'économie responsable du 21ème siècle

Mesure 19.9 : Les artisans acteurs de la transition écologique

Objectifs

Accompagner 20 entreprises dans le cadre du dispositif

Augmenter la rentabilité des artisans du territoire

Réduire l'impact sur l'environnement des activités artisanales



**Contrat de
Transition
Écologique**

Description

Afin d'accompagner les artisans dans la transition écologique, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France s'appuie sur un dispositif existant, porté par l'ADEME au niveau national : « TPE&PME Gagnantes sur tous les coûts ».

S'adressant à toutes les entreprises de 1 à 19 salariés et inscrites au Répertoire des métiers, il s'agit d'un accompagnement qui permet d'identifier et mettre en œuvre des actions permettant de faire des économies. Efficace et rentable, il est conçu et approuvé par des dizaines de TPE et PME. L'accompagnement, déjà testé, a mis en lumière l'efficacité des mesures correctives et préventives.

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération et l'ADEME, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat expérimentera le dispositif sur le territoire durant une période de 3 ans.

Pilote : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France	Moyens humains : 0,45 ETP
Partenaire : CABBALR - ADEME	Moyens financiers : 120.000€ HT
Calendrier : 2020-2023	
Indicateurs : Nombre d'entreprises accompagnées	
Liens avec d'autres démarches : Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

Action n°20 : Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Constats / Enjeux

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. La CABBALR est engagée dans cette démarche et a validé 5 engagements pour la période 2019-2025 : 1-Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous ; 2-Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé ; 3-Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales ; 4-Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire ; 5-Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale

Objectifs poursuivis :

→ Engager les acteurs des piliers alimentaires et agricoles dans la transition écologique et énergétique du territoire

6 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 20.1 Sensibiliser et informer les habitants du territoire
- 20.2 Développer des solutions d'auto production et d'autoconsommation
- 20.3 Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% AB)
- 20.4 Développer des solutions d'acheminement de produits locaux à domicile
- 20.5 Engagement 2 du PAT : Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, l'eau, la biodiversité, le climat et la santé
- 20.6 Accompagner l'installation de producteurs engagés en faveur de l'alimentation locale (diversification, transformation, circuits courts...)

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Aménagement du territoire et de la politique de la ville

APROBIO

Partenaires identifiés

CABBALR : Direction de l'Environnement
Meloko
Le Court Circuit
AULA
Département / Région
Communes
SIVOM du Béthunois
Chambre d'Agriculture
Sociétés de restauration
Entreprises /établissements ayant un restaurant collectif
Agriculteurs et artisans
CNFPT, CCAS, ARS, ADEME

Cibles

- Les Elus des communes concernées
- Les particuliers
- Les différents acteurs économiques (aménageurs etc...)
- Les entreprises

Budget prévisionnel des mesures

660 000 €

20

Le projet alimentaire de territoire (PAT)

Mesure 20.1 : Sensibiliser et informer les habitants du territoire

Objectifs

Faire prendre conscience aux acteurs du territoire des bienfaits du « bien manger », des produits locaux et de saison

Développer des outils et techniques d'animation pour sensibiliser divers publics (cuisines/jardins pédagogiques, etc.)

Former des ambassadeurs ou des relais du « bien manger » et du « manger local » (capables de tenir le stand PAT du territoire et d'assurer des actions de sensibilisation sur ce thème)

Description

La mesure 1.1.1 du PAT consiste à :

Concevoir un stand PAT (outils de communication / sensibilisation) qui sera implanté sur des manifestations adaptées : fête de la pomme, Fermes en fête...

Constituer un collectif d'acteurs locaux / agents (voire prestataire) en capacité d'animer le stand, de fournir les outils de communication et/ou d'assurer des actions de sensibilisation sur ce thème.

Utiliser des outils et canaux de communication (le Mag, site web, Facebook...) à disposition de la CABBALR pour informer et sensibiliser les habitants aux enjeux et solutions envisageables en matière de nutrition-santé et d'alimentation locale : éducation nutritionnelle, éducation au goût...

Soutenir des actions de sensibilisation à la nutrition/santé et d'alimentation locale dans les écoles, en partenariat avec le corps enseignant et le personnel de restauration.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : Partenaires identifiés A PRO BIO Meloko Le Court Circuit	Moyens financiers : 660.000€ pour les mesures PAT
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Création du stand et ses supports (réalisation) Nombre de manifestations avec présence sur le stand Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre de publications réalisées sur le thème	
Liens avec d'autres démarches : Objectif 1.1 du PAT : Eduquer et accompagner des consom'acteurs	

20

Le projet alimentaire de territoire (PAT)

Mesure 20.2 : Développer des solutions d'auto production et autoconsommation

Objectifs

Mettre à disposition de porteurs de projets ou de citoyens de nouveaux emplacements dans les projets d'urbanisme ou encore des friches urbaines pour multiplier les espaces productifs et récréatifs.

valoriser des interstices urbains afin d'y implanter des activités agricoles ou jardins potagers individuels ou collectifs, avec l'objectif d'améliorer le cadre de vie (nature en ville), de créer du lien social, de nourrir une partie de la population avec ces productions en ville, de sensibiliser la population aux impacts de sa consommation alimentaire.

Description

La mesure 1.2.2 du PAT consiste à :

Mettre à disposition des habitants des espaces vacants cultivables en ville

Identifier les espaces disponibles : pieds d'immeubles, friches, délaissées...

Animer des réunions d'information et d'échange avec les associations de quartiers et autres partenaires

Installer des jardins partagés / collectifs en partenariat avec les habitants

Développer la collaboration avec les bailleurs sociaux en vue de l'installation de jardins partagés ou parcelles individuelles

Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'autoproduction

Créer des potagers dans les écoles

Inciter les habitants à convertir leurs extérieurs en espaces productifs nourriciers

Soutenir les porteurs de projets pour l'installation d'activités économiques alimentaires sur des espaces vacants

Accompagner financièrement et/ou techniquement les études de faisabilité / investissements

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Communes - Bailleurs sociaux – Associations – CCAS – ARS – ADEME - Associations de quartier – Communes – Ecoles – Bailleurs sociaux – CGET	Moyens financiers : 660.000€ pour les mesures PAT
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Nouvelles surfaces en ville consacrées à l'alimentation Nombre de personnes inscrites dans les actions de jardins partagés ou similaires	
Liens avec d'autres démarches : Objectif 1.2 du PAT : Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des publics précaires et lutter contre les inégalités	

20

Le projet alimentaire de territoire (PAT)

Mesure 20.3 : Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% AB)

Objectifs

Permettre aux acteurs de la restauration collective du territoire d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation

Description

La loi alimentation impose aux restants collectifs 50% de produits « durables » dans leurs approvisionnements, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique en 2022. Sur le territoire, les acteurs de la restauration collective sont freinés dans ce défi pour plusieurs raisons : la lourdeur et les contraintes des marchés publics, une communication parfois difficile, le coût des matières premiers, ou encore l'impression que l'offre agricole du territoire ne correspond pas à cette demande ou ne sera pas en capacité d'y répondre. La Communauté d'Agglomération souhaite donc accompagner l'ensemble des acteurs (et donc pas uniquement la restauration scolaire) à relever ce défi. L'opération comprend :

- *La création d'un réseau d'échange autour de la restauration collective afin de diffuser les bonnes pratiques et d'accompagner les établissements dans la rédaction de leurs cahiers des charges ;*
- *La formation du personnel aux enjeux de l'alimentation durable (le CNFPT et le Département du Pas-de-Calais seront ainsi mobilisés) ;*
- *La réaliser d'enquêtes afin d'identifier les besoins des établissements pour augmenter l'approvisionnement bio et durable.*
- *La mise en place d'une réflexion permettant de faciliter la relation producteurs-acheteurs permettant de garantir un prix rémunérateur, un volume de denrées suffisant pour l'acheteur, etc.*

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Pilotes : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville - AproBio	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Meloko – Département du Pas-de-Calais – Communes – Agriculteurs et artisans – Acteurs de la restauration collective	Moyens financiers : 660.000€ pour les mesures PAT
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : % de produits bio et autres signes officiels de qualité en restauration collective 2020 / 2021 / 2022	
Liens avec d'autres démarches : Objectif 1.3 et 1.4 du Projet Alimentaire Territorial	

20

Le projet alimentaire de territoire (PAT)

Mesure 20.4 : Développer des solutions d'acheminement de produits locaux à domicile

Objectifs

Le PAT a pour objectif de satisfaire aux objectifs de la Loi alimentation à savoir, augmenter l'achat de produits locaux par les habitants de la CABBALR.

Cependant, en raison de la segmentation de la population, les freins et les difficultés pour s'approvisionner localement ne sont pas les mêmes : niveaux de revenus, manque de connaissance des points de vente, difficultés en matière de mobilité, difficultés d'accès, difficultés d'utilisation des outils de commande,...

La CABBALR souhaite contribuer à rendre visible et accessible l'offre aux produits locaux, et de surcroît, structurer et optimiser les canaux de distribution en produits locaux.

Description

La mesure 1.4.1 du PAT consiste à :

Faciliter les synergies et les collaborations entre l'ensemble des acteurs engagés dans la mise à disposition de produits locaux auprès de la population (livraison, drive, points de vente collectifs...)

Renforcer la présence des produits locaux dans l'offre commerciale en centre-ville :

Adapter les horaires / jours d'ouverture des commerces, marchés...

Utiliser la vacance commerciale pour développer des concepts de nouvelles boutiques qui présenteraient et proposeraient les produits locaux à la vente

Multiplier les zones de livraisons dans les points de passage / points-relais (ex: les gares)

Soutenir les solutions de livraison à domicile pour les personnes éloignées / peu ou non mobiles :

Développer des interfaces virtuelles mais aussi physiques de passage de commandes

Renforcer les outils et initiatives existantes (ouacheterlocal.fr, meloko, drive home,...)

Engager les agriculteurs dans la démarche

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : APROBIO Meloko Le Court Circuit AULA	Moyens financiers : 660.000€ pour les mesures du PAT
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Nombre de ménages touchés Volumes de produits locaux écoulés	
Liens avec d'autres démarches : Objectif 1.4 du PAT : Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des seniors	

20

Le projet alimentaire territorial (PAT)

Mesure 20.5 : Engagement 2 du PAT : Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement, l'eau, la biodiversité, le climat et la santé

Objectifs

Eduquer et accompagner des consom'acteurs (alimentation durable/bas carbone)

Accompagner et valoriser les changements de pratiques agricoles

Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets (cf. mesure 26.5 du PCAET)

Description

Les différentes mesures intégrées dans cet engagement PAT repris en intégralité sont :

2.2.1 : Soutenir le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire

- Renseigner les agriculteurs sur les possibilités d'évolutions ;
- Soutenir financièrement et techniquement les expérimentations ;
- Co-construire avec les acteurs concernés des solutions d'accès au foncier ;

2.2.2 : Encourager, soutenir et diffuser les pratiques agro-environnementales favorables au maintien de la biodiversité et à la protection des ressources naturelles

- Massifier les meilleures pratiques agricoles ;
- Sensibiliser et communiquer auprès des habitants sur l'évolution des pratiques ;

2.2.3 : Expérimenter un contrat agriculteur-CABBALR : mesures incitatives en faveur de la lutte face au changement climatique et de la trame verte et bleue

- Réalisation d'une étude d'opportunité à court terme ;
- Expérimentation des contrats à moyen terme ;

2.2.4 : Limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des pratiques agricoles et alimentaires (transformation, distribution, consommation) et développer la résilience face au changement climatique (PAT et PCAET)

- Réalisation de diagnostics énergétiques dans les exploitations ;
- Mise en place d'un accompagnement technique et financier ;

2.3.1 : Développer et mettre en place une action de valorisation des biodéchets sur le territoire

- A déterminer en fonction de Plan Local de Prévention et Réduction des déchets Ménagers et assimilés ;

2.3.2 : Soutenir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

- Développement d'un réseau d'échanges multi-acteurs ;
- Soutien des projets innovants en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire ;

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Ceux du comité de pilotage du PAT	Moyens financiers : 660.000€ pour les mesures PAT
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Indicateurs des mesures intégrées à l'engagement 2 du PAT (15 indicateurs au total)	
Liens avec d'autres démarches : Engagement 2 du PAT – Plan Local de Prévention et Réduction des déchets Ménagers et assimilés	

20

Le projet alimentaire de territoire (PAT)

Mesure 20.6 : Accompagner l'installation de producteurs engagés en faveur de l'alimentation locale (diversification, transformation, circuits courts...)

Objectifs

La volonté de la Communauté d'Agglomération est de diversifier les productions du territoire et de conserver voire augmenter l'emploi agricole. Pour atteindre cet objectif, la CABBALR et ses partenaires souhaitent mettre en place un système de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs et notamment ceux qui souhaitent s'investir partiellement ou totalement dans une boucle alimentaire locale (vente directe, transformation, distribution, approvisionnement)

Description

la mesure 4.3.1 du PAT consiste à :

Mettre en place un dispositif partenarial d'identification des porteurs de projets

Mettre en relation les exploitants de parcelles et les porteurs de projet

Permettre un « apprentissage » pour les porteurs de projet sur la parcelle (location + formation pendant 2 ans sur la parcelle puis reprise) / ou l'intégrer à un dispositif relais comme un espace-test agricole (cf. projet Bas-Pays – production légumière)

Permettre de lever les principaux freins grâce au dispositif partenarial : Trouver le foncier / Garder la parcelle à transmettre attractive / Estimer la valeur et le modèle économique.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : GEDA SAFER Acteurs du fonciers DRAAF / REGION	Moyens financiers : 660.000€ pour les mesures du PAT
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Nombre d'agriculteurs installés impliqués dans une boucle alimentaire locale	
Liens avec d'autres démarches : Objectif 4.3 du PAT : Accompagner la structuration de boucles alimentaires locales	

Action n°21 : La collecte et le traitement des déchets

Constats / Enjeux

Le déchet est à la fois une source d'énergie et une source de matière première secondaire. Son poids économique est majeur dans les budgets des collectivités et des ménages. Sa valorisation n'est pas encore optimisée et malgré les efforts réalisés en termes de prévention, la production de déchets est encore trop importante sur nos territoires. Pour cela, la Communauté d'Agglomération poursuit sa démarche de réduction et de prévention et s'engage à améliorer les systèmes de collectes et de traitements. En effet, le territoire dispose déjà de solutions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets. Pour les années à venir, ces solutions seront encore grandement améliorées. La collecte sera élargie, la valorisation des déchets par la production de biométhane ou la combustion sera augmentée. Des solutions sont également apportées pour limiter les consommations d'énergie des véhicules de collecte. La prévention auprès des habitants et des entreprises sera amplifiée.

Objectifs poursuivis :

→ Poursuivre la transition écologique et énergétique engagée au niveau du secteur déchet

6 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 21.1 Amélioration de la collecte des déchets
- 21.2 Baisse de l'impact énergie/carbone des véhicules de collecte
- 21.3 Un futur Centre de Valorisation Energétique moins émetteur de Gaz à Effet de Serre
- 21.4 Promotion du compostage individuel et collectif à destination des habitants et des acteurs du territoire
- 21.5 Réalisation d'un équipement en faveur du réemploi
- 21.6 Mettre en place des programmes opérationnelles permettant de réduire les quantités de déchets alimentaires dans les écoles primaires et les collèges du territoire

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Environnement
Services de l'Etat

Partenaires identifiés

Citéo
ADEME
DSP CVE
GECCO
Région
Département
Communes
Etablissements scolaires
Unis-Cité

Cibles

- Les communes
- Le grand public,
- Le public scolaire (écoles primaires, collèges, lycées...)
- EHPAD,
- Entreprises,
- Bailleurs sociaux...

Budget prévisionnel des mesures

112.100.000€

21

La collecte et le traitement des déchets

Mesure 21.1 : Amélioration de la collecte des déchets

Objectifs

Augmentation d'environ 4kg/an/hab. de déchets valorisés par l'extension de la collecte des déchets et gisement potentiel de 43kg/an/an hors déchets verts.

Concernant les déchets verts : diminution des quantités de déchets verts collectés en PAP et en déchetterie et diminution des biodéchets présents dans les OMR.

Objectif d'augmenter la production d'énergie de 50% grâce à une plus grande collecte et à l'augmentation des rendements des systèmes.

Description

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté d'Agglomération souhaite s'engager à renforcer l'efficacité de la collecte des déchets. Une réflexion est en cours actuellement.

Cette mesure concerne plusieurs dimensions : extension des consignes de tri sur le territoire de l'Agglomération (avec création d'un nouveau centre de tri), la collecte séparative des biodéchets et la promotion du compostage individuel et collectif.

Tri : Aux déchets d'emballage valorisés à ce jour (journaux magazines, les cartonnettes, les tétrapack, l'acier, l'aluminium, le PET et le PEHD), il y aura l'ajout lors de l'extension des consignes de tri des barquettes alimentaires, des pots de yaourt et les différents flux sans valorisation.

Biodéchet : A l'égard à la loi de Transition Énergétique une collecte séparative doit être effectuée pour les particuliers. Chaque citoyen aura à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. La collecte spécifique des biodéchets permet ensuite de faciliter sa valorisation et la production de méthane.

Pilote : Direction de l'environnement - Service Collecte des déchets

Moyens humains : internes

Partenaire : Ciéto / ADEME

Moyens financiers : Etude en cours qui déterminera le coût concernant la construction d'un nouveau centre de tri et la future organisation des collectes des déchets ménagers et assimilés et de leurs traitement en cours. La CABBALR a contractualisé pour le barème F de Citéo

Calendrier : Les objectifs de la loi de transition énergétique fixés de Valorisation des déchets non dangereux non inertes sous forme de matière et organique : 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

Indicateurs : Augmentation du tonnage des déchets recyclables collectés - Diminution du tonnage des déchets

Liens avec d'autres démarches : Réglementation : Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte (TECV)
La démarche de sensibilisation à l'usage des composteurs s'inscrit dans le PLPDMA et le CODEC

21

La collecte et le traitement des déchets

Mesure 21.2 : Baisse de l'impact énergie/carbone des véhicules de collecte

Objectifs

Réduire de 60% des émissions de CO2 de la collecte des déchets.

50% des véhicules de collectes roulant au B30 éthanol.

Former l'ensemble des conducteur et d'équiper l'ensemble des camions.

Description

Une Etude d'opportunité a été réalisée en 2018 pour étudier l'ensemble des carburations possibles pour diminuer l'impact environnemental des Benne à Ordures Ménagère (action TEPCV).

La mesure est de favoriser l'utilisation de B30 Ethanol pour les véhicules de collecte, de mettre en place de l'écoconduite ainsi que la télématique embarqué dans tous les camions.

Le B30 Ethanol est un carburant fabriqué à base d'huile de friture récupérée sur le territoire. Une démarche d'expérimentation est en cours en 2019 sur 2 véhicules benne à ordures ménagère (moteur Euro 6). Cela permet la valorisation d'un déchets (que sont ici les huiles blanches) pour substitution à une énergie fossile (le pétrole). En fonction des résultats, une généralisation à 50% du parc sera programmée. Auprès des chauffeurs, un cycle de formation aux pratiques de l'éco conduite alternant théorie et pratique est envisagé. L'éco conduite doit s'accompagner dans un second temps par la mise en place d'un suivi des paramètres de conduites des chauffeurs (extraction par la télématique embarquée). L'éco conduite et la télématique embarquée sont susceptibles d'entraîner une économie de carburant de 5 à 15% soit un gain potentiel de 135 à 400 Teq CO2/an. Le gain financier peut être évalué entre 60 000 Euros et 180 000 Euros.

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Pilote : Direction de l'environnement - Service Collecte des déchets	Moyens humains : Aucun moyen humain supplémentaire n'est nécessaire. Test une surveillance mécanique un peu plus particulière effectuée afin de vérifier les éventuels conséquences sur la mécanique du véhicule.
Partenaire : Actuellement la société GECCO située à Vendeville	Moyens financiers : Coût de formation : environ 20 000 Euros HT Télématique embarquée : 140 000 Euros d'investissement + Abonnement annuel environ 13 000 Euros / an Contrat GECCO
Calendrier : test 2 BOM : Avril 2019 pour une période minimale d'un an. 2020-2026 : Objectif 1 : le développer sur l'ensemble de la flotte / objectif 2 : passer au B100 éthanol issu de la récupération d'huile de friture	
Indicateurs : Le nombre de véhicules convertis et leur consommation	
Liens avec d'autres démarches : Bilan carbone CABBALR / formation RH-DGST	

21

La collecte et le traitement des déchets

Mesure 21.3 : Un futur Centre de Valorisation Energétique moins émetteur de Gaz à Effet de Serre

Objectifs

Réduction substantielle des émissions de carbone et de polluants pour le futur CVE (objectif à affiner).

Obtenir une valorisation améliorée des déchets

Description

Le Centre de Valorisation Energétique de Labeuvrière a déjà permis des optimisations fortes des rendements des systèmes énergétiques, de diminution de polluants et des émissions de gaz à effet de serre associées.

La mesure consiste à inscrire les réflexions et les orientations autour d'un nouvel outil de traitement des OM très performant sur le plan énergétique et environnemental. Des réflexions sont également en cours sur une connexion potentielle du CVE avec le réseau de chaleur de Béthune (pour permettre la valorisation d'une partie de sa chaleur).

Pilote : Direction de l'environnement - Service Traitement des déchets	Moyens humains : Internes + DSP
Partenaire : DSP	Moyens financiers : 100 à 110 M€ pour l'investissement
Calendrier : 2019-2026 (Construction du site)	
Indicateurs : Installation de systèmes réduisant les émissions et suivi des de la maintenance ; émissions annuelles	
Liens avec d'autres démarches : Bilan carbone CABBALR	

21

La collecte et le traitement des déchets

Mesure 21.4 : Promotion du compostage individuel et collectif à destination des habitants et des acteurs du territoire

Objectifs

500 composteurs individuels distribués annuellement

Réaliser 20 opérations de sensibilisation annuellement

Réduire les quantités de déchets de 191 kg en moyenne par an et par ménage concerné

10 composteurs collectifs mis en place annuellement

Description

Afin de réduire les quantités de déchets collectées sur le territoire, la Communauté d'Agglomération mène des opérations afin de promouvoir le compostage individuel pour les ménages du territoire. Cette opération comprend :

- La mise à disposition de composteurs individuels à prix préférentiels (17€ pour 345l, 30€ pour 800l) pour les ménages du territoire ;
- La formation à titre gracieux de guides composteurs (environ 20 guides sont à disposition des habitants actuellement) ;
- La réalisation d'opérations de sensibilisation sous forme de réunions publiques ou d'interventions dans le cadre des animations territoriales ;
- Le développement d'un site de démonstrations faisant la promotion du compostage individuel ;

La Communauté d'Agglomération encourage également les structures du territoire à installer un composteur collectif pour le traitement des biodéchets. Ainsi, entre 2013 et 2017 ce sont 46 composteurs collectifs qui ont été installés sur le territoire. Cette opération s'adresse aux structures publiques et privées du territoire et notamment les établissements scolaires, les entreprises, les bailleurs sociaux, les EHPAD ainsi que les communes. L'opération comprend :

- Une première étape de mise en relation avec les structures potentiellement concernées ;
- La formation d'au moins un référent par structure ;
- L'installation d'un composteur collectif au sein de la structure ;
- La réalisation d'un suivi pluriannuel permettant de mesurer l'efficacité de l'opération ;

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains : 1,5 ETP + 20 guides pour le compostage individuel 0,5 ETP + les référents formés (21 en 2019)
Partenaires : Structures concernées	Moyens financiers : 212.000€ HT pour 6 ans de déploiement
Calendrier : Action effective depuis 2008 – 2020-2026 (prolongation)	
Indicateurs : Nombre de composteurs distribués Nombre de référents et guides formés Quantité de déchets évités	
Liens avec d'autres démarches : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – CODEC	

21

La collecte et le traitement des déchets

Mesure 21.5 : Réalisation d'un équipement en faveur du réemploi

Objectifs

Baisse des tonnages collectés.
Diminuer l'utilisation des ressources naturelles.
Favoriser le réemploi et la réutilisation des produits/ biens jetés par les habitants du territoire

Description

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération mène plusieurs réflexions sur le territoire. L'une d'entre elles vise à réaliser une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un équipement en faveur du réemploi sur le territoire. Si les résultats sont concluants et permettent d'œuvrer en la matière, la réalisation de l'équipement sera envisageable. En l'absence de l'étude, il est difficile d'exprimer le potentiel de réduction des tonnages de déchets. Néanmoins, au regard des expériences similaires sur d'autres territoires, l'impact pourrait être très significatif. Ce type d'équipement permet également de développer la valeur des déchets sur le territoire ainsi que l'économie locale.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire :	Moyens financiers : 40 000 € (étude)
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Etude réalisée Équipement réalisée Tonnage réemployé	
Liens avec d'autres démarches : PLPDMA CODEC CTE	

21

La collecte et le traitement des déchets

Mesure 21.6 : Mettre en place des programmes opérationnelles permettant de réduire les quantités de déchets alimentaires dans les écoles primaires et les collèges du territoire

Objectifs

Diminuer les tonnages de déchets collectés

Réduire la quantité de déchets alimentaires de 2 tonnes en moyenne par établissement et par an

Sensibiliser l'ensemble des écoles primaires et des collèges du territoire communautaire

Description

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la gaspillage alimentaire, la Communauté d'Agglomération mène plusieurs opérations de sensibilisation et de communication afin de diminuer les tonnages de déchets collectés dans les établissements scolaires du territoire et notamment dans les écoles primaires et les collèges. Entre 2012 et 2017, ce sont ainsi près de 18 collèges et 25 écoles primaires qui se sont inscrits dans la démarche.

Accompagné par l'association « Unis-Cité », le Service Prévention Déchets réalisera des opérations de sensibilisation afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective scolaire. Les cibles de l'opération sont les collèges et les écoles primaires du territoire. Le dispositif couvre une année scolaire et comprend :

- La réalisation d'animations pédagogiques (ateliers débats, ateliers confécions) dans les établissements engagés ;
- La mobilisation d'une classe pilote ;
- La mise à disposition d'un cahier de recommandations comprenant 50 fiches actions pour accompagner les établissements ;
- La signature d'une charte d'engagement et de mise à disposition de matériel ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du programme opérationnel ;
- La réalisation de trois pesées afin de suivre les résultats ;
- L'installation d'un composteur de gros volume pour les collèges concernés.

Développer des pratiques et des usages moins émetteurs de GES et plus respectueux des ressources du territoire

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains : 0,8 ETP + 6 ETP (Unis-Cité)
Partenaires : Ecoles primaires et collèges du territoire – Département du Pas-de-Calais – Unis-Cité	Moyens financiers : 30.000 € / an
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre d'établissements couverts par l'opération - Tonnage de déchets évités	
Liens avec d'autres démarches : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés – Zéro Gaspillage, Zéro Déchet	

Action n°22 : Les critères environnementaux dans la commande publique

<p>Constats / Enjeux</p> <p>A l'échelle du fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, les achats seront optimisés d'un point de vue écologique pour limiter le gaspillage, la production de déchets non recyclables et le transport superflu de matériaux. Ces mesures ont pour vocation à placer l'Agglomération dans une position exemplaire en termes de consommation de biens et servir d'exemple modèle par les autres acteurs du territoire.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <p>→ Engager le rôle d'exemplarité de la CABBALR dans le cadre de l'exercice de la commande publique</p>	<p>Porteur(s)</p> <p>CABBALR : Direction des Services Juridiques</p>	<p>Partenaires identifiés</p>
<p>1 Mesure contributive intégrée :</p> <p style="text-align: right;"><u>CABBALR</u> :</p> <p>22.1 Développer les critères environnementaux dans la commande publique</p>	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none">• Les agents• Les prestataires <p>Budget prévisionnel des mesures</p> <p>NC</p>	

22

Les critères environnementaux dans la commande publique

Mesure 22.1 : Développer les critères environnementaux dans la commande publique

Objectifs

Réduire l'impact environnemental liés aux besoins marketing, réduire l'impact environnemental de la conception et l'impression de documents, limiter les achats imprévus, limiter les livraisons, programmer les commandes

Description

Le choix dans les prestataire d'impression et de la diffusion des documents peut intégrer les critères développement durable : consommation énergétique, cycle de vie, recyclage et retraitement des matières premières (papier recyclé, encres végétales...) L'optimisation, la limitation et le groupement des achats permettent de mutualiser et de limiter les transports de marchandises et donc de diminuer les consommations d'énergie de l'Agglomération. La mesure consiste à :

- Prendre en compte l'origine et la qualité des matériaux dans le choix de certains goodies
- Prendre en compte de critères « développement durable » dans les documents
- Optimiser la gestion du matériel et de sa commande.

Pilote : CABBALR	Moyens humains : A définir
Partenaires : L'ensemble des Directions de la Communauté d'Agglomération dans un travail transversal	Moyens financiers : 0€
Calendrier : Lors de la rédaction / révision des marchés : 1 fois par an	
Indicateurs :	
Liens avec d'autres démarches : CODEC Bilan GES	

Orientation 5

*Impulser un fonctionnement territorial coordonné,
participatif et exemplaire*

Axe 9

Permettre la conduite du changement sur
le territoire

Action n°23 : L'agglomération accélérateur de la transition

<p>Constats / Enjeux</p> <p>La Communauté d'Agglomération, par son rôle de "chef de file", se doit d'être structurée afin de permettre l'aboutissement et la réalisation des ambitions qu'elle affiche et ainsi être un outil d'accélération de la transition écologique du territoire. Cela passe par la participation à différentes manifestations, la création de lieux de dialogue, de conseils et de recueils de connaissances sur ces thématiques, le portage de projets, le financement de projets exemplaires, la mise en place de différents partenariats, l'obtention de labellisations montrant la bonne réalisation des objectifs fixés.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <p>→ Déployer des outils qui permettent d'accélérer et faciliter les orientations incluses dans sa transition territoriale</p> <p>→ Une Agglomération visible sur son rôle et l'application de ses engagements</p>	<p>Porteur(s)</p> <p>CABBALR : Direction de l'Environnement Direction de l'Aménagement du territoire Direction du Développement éco</p>	<p>Partenaires identifiés</p> <p>ADEME DRAAF CD62 Réseau FLAME Région Chambre d'Agriculture CALL CAHC Université d'Artois Laboratoire de recherche (Béthune)</p>
<p>7 Mesures contributives intégrées :</p> <p style="text-align: center;"><u>CABBALR :</u></p> <p>23.1 Etudier la création d'une agence locale du climat, de l'air et de l'Energie (ALECA) 23.2 Animer, coordonner et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial 2019-2025 23.4 Renforcer le partenariat de recherche autour des sujets de transition 23.5 Obtenir le label "Capitale de la biodiversité" avant 2026 23.6 Etudier et structurer sur la période du PCAET un fonds vert pour les porteurs de projet 23.7 L'Agglo Eco-Exemplaire</p> <p style="text-align: center;"><u>Partenaires du PCAET :</u></p> <p>23.3 Lancement de la turbine de l'éco-transition</p>	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Elus • Les particuliers • les différents acteurs économiques • La biodiversité • La R&D <p>Budget prévisionnel des mesures</p> <p>994.000€</p>	

23

L'agglomération accélérateur de la transition

Mesure 23.1 : Etudier la création d'une agence locale du climat, de l'air et de l'Energie (ALECA)

Objectifs

Lever les freins organisationnels, techniques et financiers pour accélérer la transition énergétique territoriale
Rendre davantage efficient l'accompagnement des porteurs de projets

Description

Engager une transition écologique et énergétique n'est réalisable qu'en levant un certain nombre de freins qu'ils soient organisationnels, techniques et financiers. Pour accélérer l'engagement du territoire, il faut rendre davantage efficient l'accompagnement des porteurs de projets, qu'ils soient publics, privés, parapublics, associatifs et citoyens. Il faut aussi donner des moyens d'action importants pour généraliser les projets de la transition.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération compte engager une réflexion pour créer un nouvel outil permettant d'incarner la transition écologique et énergétique : l'Agence Locale de l'Energie, du Climat et de l'Air. Une étude sur la faisabilité technique, juridique et financière est un préalable nécessaire pour déterminer l'opportunité de créer une agence locale. Parmi les principales étapes, l'étude prévoit :

- Un audit des compétences communautaires ayant un lien avec la transition énergétique ;
- Un compératif des différentes typologies d'organisation des ALECA en France.
- La définition d'un périmètre un des compétences nécessaires à l'implantation d'une ALECA sur le territoire au regard des différents statuts existants ;
- Une analyse des modalités d'accompagnement de l'ALECA et de ses capacités d'investissement ;



**Contrat de
Transition
Écologique**

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 0,2 ETP pour le suivi de l'Etude
Partenaires : ADEME - Réseau FLAME	Moyens financiers : 64.000€ HT (étude) A déterminer pour la structure
Calendrier : 2020-2021 : Etude sur la faisabilité technique et juridique de l'agence 2022 : Si concluant, création de la structure	
Indicateurs : Etude réalisée Création réalisée ou non	
Liens avec d'autres démarches : Opération inscrite au Contrat de Transition Ecologique 2020-2023	

23

L'agglomération accélérateur de la transition

Mesure 23.2 : Animer, coordonner et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial 2019-2025

Objectifs

Réorganiser le système alimentaire local au profit des habitants, visiteurs et professionnels du territoire

Description

Suite à la validation du PAT en juin 2019, il y aura la mise en place du Comité Local de l'Alimentation en 2020 animé par la CABBALR / structure garante de la mise en œuvre du PAT et de ses 5 engagements :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires (production, transformation, distribution, consommation) sur l'environnement, la biodiversité, le climat et la santé
- Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales
- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire
- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale.

Pilote : Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville	Moyens humains : 1 chargé de mission
Partenaires : ADEME DRAAF CD62 REGION Chambre d'Agriculture Acteurs privés et publics impliqués dans le système alimentaire	Moyens financiers : 110 000 € / an
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Indicateurs des fiches actions du PAT	
Liens avec d'autres démarches : PCAET / SCOT / PLUi / PLDPMA	

23

L'agglomération accélérateur de la transition

Mesure 23.3 : Lancement de la turbine de l'éco-transition

Objectifs

Massifier la transition énergétique et l'éco-transition à l'échelle du territoire du PMA

Description

La turbine de l'éco-transition va s'appuyer sur plusieurs leviers pour identifier, massifier et valoriser les initiatives d'éco-transition sur le territoire :

- * Le renforcement des outils et dynamiques reconnus du territoire
- * Des outils de repérage et d'accompagnement de projets, publics, privés ou citoyens
- * La mise en réseau des projets existants
- * La valorisation des démarches du territoire pour augmenter son attractivité et essaïmer.

Pilote : Pôle Métropolitain de l'Artois	Moyens humains : Suivi de l'étude : 0,25 ETP au PMA
Partenaires : Porté par les membres du PMA: CABBALR, CALL, CAHC, Département du Pas-de-Calais Autres partenaires: Région Hauts-de-France	Moyens financiers : Etude stratégique : 200 000 euros
Calendrier : Livraison de la feuille de route fin 2020 Premières réalisations fin 2022	
Indicateurs : Etude réalisée Nombre d'actions à lancer Les autres indicateurs seront connus fin 2020	
Liens avec d'autres démarches : Projet "stratégique" qui se veut transversal aux sujets de l'éco-transition	

23

L'agglomération accélérateur de la transition

Mesure 23.4 : Renforcer le partenariat de recherche autour des sujets de transition

Objectifs

Financer 1 thèse au moins 1 tous les deux ans - 3 sur la programmation 2020 2026

Financer 1 partenariat de recherche tous les deux ans - 3 au total

1 conférence par an financée

Description

Financement de thèse dans les domaines liés à l'écologie et l'environnement

Mise en place de partenariats de recherche sur les thématiques liées à l'écologie et l'environnement

participation financière à la mise en place de conférences thématiques en lien avec le PCAET

Pilote : deveco	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : Université d'Artois laboratoire de recherche (Béthune)	Moyens financiers : budget de 70 000 € par an
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : nombre de thèses financées nombre de conférences réalisées nombre de partenariats de recherche réalisés	
Liens avec d'autres démarches :	

23

L'agglomération accélérateur de la transition

Mesure 23.5 : Obtenir le label "Capitale de la biodiversité" avant 2026

Objectifs

1 labellisation sur la période PCAET (plutôt en fin de cycle)

Description

Candidater et être reçu à l'appel à projet national sur la biodiversité.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Milieux Naturels et Biodiversité	Moyens humains : 0,2 ETP
Partenaire :	Moyens financiers : 0
Calendrier : 1 labellisation sur la période du calendrier (2020-2026)	
Indicateurs : Labellisation obtenu ou non	
Liens avec d'autres démarches : promotion /communication	

23

L'agglomération accélérateur de la transition

Mesure 23.6 : Etudier et structurer sur la période du PCAET un fonds vert pour les porteurs de projet

Objectifs

Etudier des possibilités d'accompagnement

Accompagner des projets participatifs et citoyens

Description

Etudier les modalités de mise en œuvre d'un fonds vert pour le climat d'ici 2022

Créer et structurer un programme d'accompagnement pour les projets participatifs et citoyens

Accompagner le maximum de projet entre 2023 et 2026

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 agent
Partenaire : Acteurs territoriaux + Mécénat	Moyens financiers : 300 000€ sur 6 ans Etude + constitution du fonds vert
Calendrier : Première période PCAET pour l'étude Deuxième période PCAET pour la mise en œuvre du fonds	
Indicateurs : fonds vert mis en place ou non Nombre de projets accompagnés	
Liens avec d'autres démarches :	

23

L'agglomération accélérateur de la transition

Mesure 23.7 : l'Agglo Eco-Exemplaire

Objectifs

Diminuer l'utilisation des ressources naturelles

Description

La Communauté d'Agglomération, compétente en matière de transition écologique, se doit d'adopter des comportements et un fonctionnement éco-exemplaire. Cela passera par :
 Réalisation d'un Guide des bonnes pratiques éco-exemplaires
 De l'animation pour impulser un changement de comportement et des réflexes éco-responsables.
 et la traduction à terme ces comportements dans les missions menées par les agents.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention des Déchets	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire :	Moyens financiers : 1000 €/an
Calendrier : 2020-2023	
Indicateurs : Nombre d'écogeste adopté la réduction de certaines consommations (papier, énergie...) Nombre d'administrations entrées dans la démarche avec la CABBALR	
Liens avec d'autres démarches : PLPDMA CODEC	

Action n°24 : Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Constats / Enjeux

Afin d'atteindre les objectifs fixés, et de minimiser les coûts, la Communauté d'Agglomération se doit de se positionner sur différents outils d'appuis techniques et financiers (contrats d'objectifs, contrat de transition écologique...) mais aussi dans des démarches de labélisation (Cit'ergie). L'objectif est de financer ces démarches et de pouvoir mieux se structurer au travers différents appels à projet lancés et obtenus. C'est aussi l'occasion de promouvoir la démarche et de faire connaître les différentes opérations incluses dans les labélisations.

Objectifs poursuivis :

→ **Accroître la capacité du territoire à émerger et obtenir des appels à projets**

→ **Minimiser les coûts induits de cette politique de transition écologique et énergétique**

7 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

24.1 Le contrat de Transition Ecologique (CTE)

24.2 Emerger au Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable (COTENR)

24.3 Emerger au Contrat d'Objectif de Troisième Révolution Industrielle (COTRI)

24.4 Obtenir la labélisation européenne « Cit'ergie » pour la Communauté d'Agglomération

24.5 Le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

24.6 le Contrat D'objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

24.7 Développer le label Territoire d'industrie

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Environnement
Direction du Développement
économique

Partenaires identifiés

CABBALR :
Direction Finance

ADEME
REGION
ETAT
UE

Cibles

- Collectivités,
- Entreprises,
- Acteurs territoriaux,
- Particuliers

Coût prévisionnel des mesures budgétées

127,5 K€

+ Recettes

24

Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Mesure 24.1 : Le contrat de Transition Ecologique (CTE)

Objectifs

Co-construire le programme du CTE
Mettre en œuvre la programmation, le suivi et l'évaluation

Description

La CABBALR est depuis juillet 2019 lauréate de l'Appel à Projet National "Contrat de Transition Ecologique" lancé par le ministère de la Transition Ecologique et solidaire. Il sera établi pour une durée de 3 à 4 ans avec l'État et en lien avec des acteurs publics et privés du territoire (associations, entreprises, syndicats...), en sera la déclinaison. Les premières orientations du CTE seraient :

- Accompagner le monde économique vers l'efficacité énergétique et la transition écologique;
- Engager des dispositions sur l'adaptation aux changements climatiques
- Réduire les émissions polluantes;
- Viser l'efficacité énergétique du secteur tertiaire;
- Miser sur les énergies renouvelables;
- Pour une mobilité durable et efficace.

Le CTE constitue le premier outil de déclinaison opérationnelle du PCAET 2020-2026.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire : Etat	Moyens financiers : A définir en fonction des actions intégrées
Calendrier : 2019-2023 2019 : Co-écriture du CTE 2020: validation et mise en œuvre	
Indicateurs : Validation et signature du CTE Nombre d'actions engagées volume d'économie d'énergie généré etc...	
Liens avec d'autres démarches : Toutes les démarches intégrées au PCAET	

24

Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Mesure 24.2 : Emerger au Contrat d'objectif Territorial Energie Renouvelable (COTENR)

Objectifs

Contractualisation avec l'ADEME et les acteurs territoriaux / 10 projets de développement d'énergie renouvelable

Description

Ces contrats visent à développer, sur une période de 3 à 6 ans et sur un territoire ou un patrimoine défini, un ensemble de projets énergies renouvelables issus d'une ou plusieurs filières.
Des moyens financiers sont débloqués par l'ADEME et la Région sur la durée du dispositif (avec des objectifs de résultat).
Le COTENR constitue le premier outil de déclinaison opérationnelle du volet énergie renouvelable du PCAET 2020-2026.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 ETP à recruter (volet énergie Renouvelable)
Partenaires : ADEME + Acteurs territoriaux	Moyens financiers : A définir en fonction des actions intégrées
Calendrier : 2020-2024 2020-2021 : contractualisation 2021-2024 : Mise en œuvre du COTENR	
Indicateurs : adoption et signature d'un COTENR	
Liens avec d'autres démarches : Toutes les démarches d'énergie renouvelable intégrées au PCAET	

24

Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Mesure 24.3 : Emerger au COTRI

Objectifs

En fonction des choix, le dispositif COTRI aura ses propres objectifs

Description

Dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale, l'ADEME et le Conseil Régional des Hauts-de-France, pour une durée de 3 ans, il vise à développer des projets en faveur de la troisième révolution industrielle. Des moyens financiers sont débloqués par l'ADEME et la Région sur la durée du dispositif (avec des objectifs de résultat).

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : Région - ADEME	Moyens financiers : A définir en fonction des actions intégrées
Calendrier : 2020-2024 2020-2021 : contractualisation 2021-2024 : Mise en œuvre du COTRI	
Indicateurs : adoption et signature d'un COTENR	
Liens avec d'autres démarches : Toutes les démarches intégrées au PCAET	

24

Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Mesure 24.4 : Obtenir la labellisation Cit'ergie pour la Communauté d'Agglomération

Objectifs

Obtenir une labellisation de niveau européen des engagements climat-air-énergie de la CABBALR
 Encourager une démarche d'amélioration continue des démarches internes sur ces sujets
 Favoriser une démarche transversale et partagée en fonction des compétences

Description

Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui valorise les collectivités qui sont à l'initiative d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. La collectivité s'engage à mettre en œuvre la démarche de gestion et de suivi des politiques climat-air-énergie et de labellisation Cit'ergie au sein de sa collectivité, en délibérant et en recrutant un-e conseiller-ère Cit'ergie. L'ADEME, quant à elle, s'engage à accompagner financièrement l'accompagnement de la collectivité par un-e conseiller-ère Cit'ergie, à mettre à disposition et faire évoluer les outils du programme
 La mesure prévoit donc :
 - Etude préalable pour construire le contenu du programme ;
 - Obtenir la labellisation CITERGIE de niveau II
 - Suivre et évaluer annuellement les engagements CITERGIE.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Climat Air Energie	Moyens humains : 1 ETP à recruter
Partenaire : ADEME	Moyens financiers : Etude du prédiagnostic : 30 000€ A déterminer pour les années à venir si obtention du label
Calendrier : 2020-2025 (1 ^{ère} période)	
Indicateurs : démarche CITERGIE engagée ou non	
Liens avec d'autres démarches : Toutes les démarches intégrées au PCAET	

24

Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Mesure 24.5 : Le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Objectifs

Diminuer les quantités et la nocivité des déchets produites sur le territoire
 Dépasser le modèle économique linéaire (extraire-produire-consommer-jeter)
 Réaffirmer la priorité donnée à la prévention de la production des déchets, et la hiérarchie des mode

Description

Les différentes productions intégrées au PLPDMA sont :

- Réalisation d'une enquête ménage préalable sur la prévention des déchets;
- Un état des lieux (acteurs concernés et actions existantes);
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés à atteindre ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les acteurs qui en seront porteurs (plan d'action sur 5 ans) ;
- La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
- Le calendrier prévisionnel et les indicateurs.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire : ADEME	Moyens financiers : 40 000 € enquête : 17 500 €
Calendrier : 2019-2025	
Indicateurs : Adoption du PLPDMA	
Liens avec d'autres démarches : Plan National de Gestion des Déchets Plan Régional de Gestion des Déchets	

24

Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Mesure 24.6 : Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

Objectifs

Diminuer l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets

Augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact environnemental

Description

Le CODEC est une démarche volontaire. Il est proposé par l'ADEME aux collectivités "d'excellence" permettant ainsi de les accompagner dans la mise en œuvre du volet économie circulaire de la loi LTECV.

Les étapes sont les suivantes :

-1 étude de préfiguration qui doit ouvrir pour le territoire de nouvelles pistes d'actions vers une démarche d'économie de ressources et de développement d'une économie circulaire qui dépasse le champs "classique" de la gestion des déchets ménagers et assimilés

-1 identification des acteurs locaux et mise en évidence des enjeux et des opportunités du territoire, conduisant ainsi à la détermination d'objectifs,

-1 programme d'actions sur 3 ans sur la base d'un état des lieux du territoire, avec indicateurs de résultat

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains : 0,5 ETP
Partenaire : ADEME	Moyens financiers : 40 000 €
Calendrier : 2019-2023	
Indicateurs : Finalisation de l'enquête et rendu Adoption du programme d'actions et signature du CODEC	
Liens avec d'autres démarches : PLPDMA Loi Economie Circulaire	

24

Une ingénierie de l'appel à projet pour un PCAET intégrateur

Mesure 24.7 : Développer le label Territoire d'industrie

Objectifs

Accompagner le développement industriel du territoire

Réduire les impacts environnementaux des activités industrielles du territoire, particulièrement climatiques et énergétiques.

Description

La Communauté d'Agglomération, lauréat du programme national "territoires d'industrie", vise à accompagner les démarches d'appui au développement industriel sur son périmètre en impliquant de manière directe les représentants des entreprises.

Les problématiques écologiques et énergétiques font parties des priorités validées dans le cadre du programme. Pour améliorer la compétitivité des entreprises, la réduction des consommations liée aux fonctionnements des entreprises est particulièrement intégrées.

Pilote : Direction du Développement Economique	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : ETAT / ADEME	Moyens financiers : A définir en fonction des actions intégrées
Calendrier : 2019-2023	
Indicateurs : Nombre d'entreprises accompagnées sur la transition énergétique et écologique	
Liens avec d'autres démarches : Contrat de Transition Ecologique	

Action n°25 : Améliorer la connaissance du territoire

Constats / Enjeux

Pour agir, il faut connaître. Sur certains sujets, la Communauté d'Agglomération souhaite approfondir sa connaissance technique pour mieux cibler son action à venir.

Objectifs poursuivis :

→ Améliorer la connaissance du territoire. Cette dernière est nécessaire afin d'analyser les impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques publiques menées.

Porteur(s)

CABBALR :
Direction de l'Habitat et du SIG
Direction de l'Environnement

Partenaires identifiés

AULA

2 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

- 25.1 Suivre et mettre à jour l'état des lieux de la TVB
- 25.2 Développement du portail SIG et diffusion des informations

Cibles

- Les élus
- Les techniciens / Services
-

Budget prévisionnel des mesures

150.000€

25

Améliorer la connaissance du territoire

Mesure 25.1 : Suivre et mettre à jour l'état des lieux de la TVB

Objectifs

Améliorer la connaissance sur la TVB

Mettre à jour les données

Renforcer la prise en compte la biodiversité

Description

Réaliser une mission spécifique autour de cette actualisation de la TVB (résultat d'un premier travail mené par l'AULA).

Pilote : Service Milieux Naturels et Biodiversité + Climat Air Energie + SIG	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : AULA	Moyens financiers : Interne
Calendrier : 2023-2024	
Indicateurs : Actualisation réalisée	
Liens avec d'autres démarches : TVB communautaire	

25

Améliorer la connaissance du territoire

Mesure 25.2 : Développement du portail SIG et diffusion des informations

Objectifs

Permettre l'exploitation et la diffusion des informations géolocalisées relatives au PCAET

Description

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la Communauté d'Agglomération a recueilli un grand nombre d'informations quantitatives et qualitatives relatives au territoire. Ces informations concernent la thématique énergétique, les conséquences du changement climatique sur le territoire, les zones d'aléas, les potentiels de développement des énergies renouvelables, l'occupation des sols, etc. Au-delà du Plan-Climat, il est désormais important de diffuser ces données afin que l'ensemble des acteurs du territoire puisse monter en compétences sur ces sujets prioritaires. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération souhaite, via son portail SIG, diffuser le plus largement possible les informations présentées ci-dessus. Dans le cadre de divers partenariats, les données pourront également être mises à disposition pour la réalisation d'études ou de projets opérationnelles.

Pilote : Direction de l'Habitat et du SIG	Moyens humains : 3 ETP
Partenaire : Ceux du PCAET	Moyens financiers : Cout de la maintenance annuelle du SIG : 25 000 euros/an
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Portail SIG réalisé	
Liens avec d'autres démarches :	

Orientation 5

Impulser un fonctionnement territorial coordonné, participatif et exemplaire

Axe 10

**Proposer un vaste programme
d'animations et de communication
territorial**

Action n°26 : Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Constats / Enjeux

La Communauté d'Agglomération, par son rôle "fédérateur", se doit de développer à destination de différents publics (scolaires, habitants, entreprises...) des animations en vue de sensibiliser sur les thématiques climat-air-énergie mais aussi sur la santé, l'alimentation, la sur-consommation de ressources et le gaspillage.

Objectifs poursuivis :

→ Renforcer les animations territoriales sur les sujets environnementaux auprès des différents publics

11 Mesures contributives intégrées :

CABBALR :

26.1 Faire connaître les techniques d'épuration des eaux

26.2 Les animations "nature" des écogardes

26.3 Animations en milieu scolaire

26.4 Programme d'animation autour de la réduction des déchets

26.5 Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les habitants et les établissements scolaires du territoire

26.6 Programme d'éducation et d'animation à la transition écologique du territoire sur le site naturel de Geotopia

26.7 Mise à disposition d'outils de sensibilisation à la biodiversité locale sur le site naturel de Geotopia

Partenaires du PCAET :

26.8 Sensibilisation au changement climatique et au développement durable

26.9 Promotion et sensibilisation des habitants lors des manifestations territoriales

26.10 Mise en place de chantiers participatifs

26.11 Animation et sensibilisation à l'environnement auprès des communes, des habitants et des écoles du territoire

26.12 Opération « Green-Soupe » : Sensibilisation ludique et participative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Porteur(s)

CABBALR :

Direction de l'Assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines

Direction de l'Environnement

Noeux Environnement

Des projets pour demain

Partenaires identifiés

Communes

Ecoles

Associations caritatives

Commerces

Les Fées Terroir

Cibles

- Les habitants
- Le public scolaire

Budget prévisionnel des mesures

280.000€

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.1 : Faire connaître les techniques d'épuration des eaux

Objectifs

Réaliser 15 animations annuellement (en année scolaire)

Description

Animation pour les collèges et les lycées uniquement (en 2017-2018 19 animations à l'attention de 665 personnes).

Pilote : Direction de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines	Moyens humains : 1 ETP
Partenaire : Véolia pour l'encadrement	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : animations réalisées à la demande (environ 10 visites par an sur les STEP équipées pour accueillir du publics)	
Liens avec d'autres démarches : Action de promotion et de sensibilisation à l'environnement	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.2 : Les animations "nature" des écogardes

Objectifs

Réaliser des animations de sensibilisation à l'environnement dans les établissements scolaires du territoire

Description

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation à l'environnement, les établissements scolaires bénéficient d'un programme d'animation dit « nature ». Ces animations ont vocation à sensibiliser et informer les plus jeunes sur la biodiversité locale, son importance via les services écosystémiques, etc. Ces animations sont réalisées à la demande des établissements scolaires tout au long de la mise en œuvre du PCAET

Pilote : Direction de l'Environnement + Assainissement pour les STEP	Moyens humains : 5 écogardes
Partenaire :	Moyens financiers : 0€
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre d'animations réalisées	
Liens avec d'autres démarches :	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.3 : Animation en milieu scolaire

Objectifs

Sensibiliser les enfants et leur entourage afin de provoquer des changements de comportement et l'appropriation des problématiques environnementales

Description

Animations pour les 162 écoles élémentaires du territoire, voir les collèges et les lycées portant sur les compétences de la direction de l'environnement : prévention des déchets, tri des déchets, compostage, nuisances sonores, énergie et économies d'énergie, protection de la biodiversité, découverte des milieux, découverte de la faune et flore....

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Animation en milieu scolaire	Moyens humains : 5 ETP (3 ETP complets + 4j/semaine en temps scolaire pour ambassadeurs + 50j/année scolaire pour les écocardes + environ 10j/année scolaire pour les guides bénévoles)
Partenaire : Education Nationale, Communes	Moyens financiers : 3000 €/ an + coût du bus (visite centre de tri)
Calendrier : Action renouvelée annuellement Couvre également l'intégralité du calendrier PCAET	
Indicateurs : Validation du programme pédagogiques par les 10 inspecteurs d'académie Nombre d'animations réalisées chaque année scolaire Fiche évaluation envoyée aux écoles après les animations	
Liens avec d'autres démarches : Dispositif éco-école	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.4 : Programme d'animation autour de la réduction des déchets

Objectifs

Diminuer les tonnages de déchets collectés, non collectés et parfois réduire leur nocivité

Description

Politique communautaire de réduction à la source des déchets et de prévention qui comporte depuis plusieurs années :
Réalisation de stands/ salon relatifs à la prévention des déchets : compostage, vermicompostage, gaspillage alimentaire, achats malins,...
Réalisation d'un salon annuel spécifique sur le réemploi et la réparation, avec présence d'ateliers d'artisans ou d'artistes de la transformation ou de la réparation
Réalisation de produits non nocifs pour l'environnement générant moins de déchets et de dépenses
Distribution d'autocollants Stop Pub aux habitants du territoire
L'objectif de la mesure est d'amplifier le changement comportemental par la sensibilisation auprès du grand public.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains :
Partenaire :	Moyens financiers : 15000 € /an
Calendrier : 2020-2026 Actions renouvelées annuellement	
Indicateurs : Nombre de personnes sensibilisées Nombre de stands réalisés Diversification des publics sensibilisés Nombre d'autocollants apposés sur les boîtes aux lettres	
Liens avec d'autres démarches : PLPDMA CODEC	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.5 : Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les habitants et les établissements scolaires du territoire

Objectifs

Diminuer les tonnages de biodéchets collectés

Réaliser à minima 30 ateliers annuellement

Description

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Communauté d'Agglomération mène plusieurs opérations de sensibilisation et de communication afin de diminuer les tonnages de déchets collectés (entre 2011 et 2016, les actions entreprises ont permis d'atteindre une baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées de plus de 18 %).

En partenariat avec « Les Fées Terroir », le Service Prévention Déchets réalisera des ateliers culinaires à destination des habitants et des établissements scolaires du territoire relatifs à la cuisine « zéro déchet ». Ces ateliers sont organisés sous deux formats :

- Démonstrations culinaires : Elles permettent de présenter des recettes réalisables avec peu de déchets ou d'apprendre à cuisiner les restes. Ce format permet d'accueillir un grand nombre de participants.
- Ateliers culinaires : Limités à 12 participants, ces ateliers sont notamment organisés avec les associations du territoire et permettent aux habitants d'expérimenter eux-mêmes les recettes. Ils sont également libres de pouvoir disposer des plats cuisinés.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : Associations caritatives – Communes du territoire – Ecoles primaires et collèges du territoire	Moyens financiers : 9.000 € / an
Calendrier : 2020-2022 (renouvellement possible)	
Indicateurs : Nombre d'ateliers et de démonstrations réalisés – Nombre de personnes sensibilisées	
Liens avec d'autres démarches : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.6 : Programme d'éducation et d'animation à la transition écologique du territoire sur le site naturel de Geotopia

Objectifs

Préserver la biodiversité

Description

Mise en œuvre de 20 programmes trimestriels d'activités sur la période 2020-2025
 Animations auprès de groupes constitués sur le site naturel de Geotopia (animation thématique à la demande).

Pilote : Direction de l'Environnement - Equipe de Geotopia	Moyens humains : 2 ETP
Partenaire :	Moyens financiers : 60 000 € / an
Calendrier : 2020-2026 Actions renouvelées annuellement	
Indicateurs : Nombre d'habitants présents aux activités des programmes Nombre de participants accueillis durant les activités	
Liens avec d'autres démarches : TVB communautaire	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.7 : Mise à disposition d'outils de sensibilisation à la biodiversité locale sur le site naturel de Geotopia

Objectifs

Préserver la biodiversité

Description

Aménagements de jardins démonstratifs de la biodiversité, installation de nichoirs, gestion d'un rucher pédagogique, gestion d'un centre de ressources documentaires.

Pilote : Direction de l'Environnement - Equipe de Geotopia	Moyens humains : 4 ETP
Partenaire :	Moyens financiers :
Calendrier : 2020-2026 Actions renouvelées annuellement	
Indicateurs : nombre de personnes accueillies en visites libres	
Liens avec d'autres démarches : TVB communautaire	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.8 : Sensibilisation au changement climatique et au développement durable

Objectifs

sensibiliser les citoyens et les acteurs à utiliser les transports doux

Description

Via l'activité de l'association « des projets pour demain », la mesure consiste à mettre en place des projets démonstrateurs sur le territoire. L'axe prioritaire sera la mobilité durable.

Pilote : Des Projets Pour Demain	Moyens humains : 1 ETP
Partenaires : 500 entrepreneurs Smart /Grands ensemble, acteurs ESS, artistes	Moyens financiers : A définir en fonction des actions intégrées
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : sondages sur l'évolution du comportement de la population concernée par les projets	
Liens avec d'autres démarches : Plan Vélo	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.9 : Promotion et sensibilisation des habitants lors des manifestations territoriales

Objectifs

800 personnes sensibilisées/an

Description

Tout au long de l'année l'association Noeux Environnement a participé à différentes manifestations (stands, foires, forums). Celles-ci sont autant d'opportunités pour notre structure de promouvoir nos actions mais aussi d'échanger avec les habitants. La mesure consiste à renforcer cet engagement envers la population pour traiter de la conduite du changement vers la transition écologique.

Pilote : Noeux Environnement	Moyens humains : 3 ETP
Partenaire :	Moyens financiers : En fonction du volume de manifestation
Calendrier : Toute la durée du PCAET (2020-2026)	
Indicateurs : Nombre de personnes sensibilisées	
Liens avec d'autres démarches : TVB / Plan Déchet ...	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.10 : Mise en place de chantiers participatifs

Objectifs

20 chantiers/an mis en place pour 600 personnes sensibilisés

Description

L'association Noeux Environnement organise des chantiers participatifs qui sont l'occasion pour les citoyens de venir agir sur le terrain pour la préservation ou l'amélioration de l'environnement. Il s'agit aussi d'un moment de découverte à la fois de la faune et de la flore locale mais aussi de mieux connaître le territoire proche de chez soi.

Pilote : Noeux Environnement	Moyens humains : 3 ETP
Partenaire : Communes	Moyens financiers : En fonction du volume de chantier
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de chantiers Nombre de personnes participantes	
Liens avec d'autres démarches :	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.11 : Animation et sensibilisation à l'environnement auprès des communes, des habitants et des écoles du territoire

Objectifs

7 communes à sensibiliser

100 personnes à sensibiliser

140h dans les écoles du territoire annuellement

Description

Cette mesure s'inscrit dans un vaste programme d'animation et de communication à l'environnement (déjà 10 mesures similaires à celle-ci).

Pilote : Noeux Environnement	Moyens humains : 3 ETP
Partenaire : Ecoles + communes	Moyens financiers : Interne
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre de personnes sensibilisés	
Liens avec d'autres démarches :	

26

Programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

Mesure 26.12 : Opération « Green-Soupe » : Sensibilisation ludique et participative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Objectifs

Diminuer les tonnages de biodéchets collectés

Sensibiliser les ménages du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Description

Afin de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire des ménages du territoire, la Communauté d'Agglomération diversifie les opérations de sensibilisation réalisées. L'opération « Green-Soupe » s'inscrit dans cette optique dans la mesure où cette opération se veut ludique et participative. La cible prioritaire de l'opération est le grand public notamment dans le cadre des manifestations territoriales. L'opération comprend :

- La mise à disposition des invendus alimentaires par les commerces du territoire, et donc la récolte de ces produits ;
- La réalisation d'une animation permettant aux participants de réaliser un plat cuisiné (de type soupe ou salade en fonction de la saison et des produits récoltés) avec les invendus alimentaires ;
- Le Service Prévention Déchets participe enfin au déploiement de cette opération par d'autres structures territoriales.

Pilote : Direction de l'Environnement - Service Prévention Déchets	Moyens humains : 0,1 ETP
Partenaires : Commerces – Associations – Communes – Les Fées Terroir	Moyens financiers : 1.000€ par animation
Calendrier : 2020-2026	
Indicateurs : Nombre d'opérations réalisées – Nombre de personnes sensibilisées	
Liens avec d'autres démarches : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	

Action n°27 : Plan de communication en faveur de la lutte contre le changement climatique

<p>Constats / Enjeux</p> <p>La Communauté d'Agglomération est le chef de file de la lutte contre le changement climatique sur son territoire. Il est donc de sa responsabilité de déployer un plan de communication spécifique en la matière. C'est aussi par la communication que la transition écologique pourra être partagée par le plus grand nombre.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <p>→ Développer un plan de communication sur le sujet de la transition écologique et énergétique</p>	<p>Porteur(s)</p> <p>CABBALR : Direction de la Communication Direction de l'Environnement</p>	<p>Partenaires identifiés</p>
<p>3 Mesures contributives intégrées :</p> <p style="text-align: center;"><u>CABBALR :</u></p> <p>27.1 Réaliser et diffuser les informations et documents présentant la démarche de Plan climat : enjeux, objectifs, utilités...</p> <p>27.2 Mettre en ligne une page dédiée au Plan Climat sur le nouveau site Internet</p> <p>27.3 Promouvoir les actions du programme opérationnel via la presse et les médias locaux.</p>	<p>Cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communes • Le grand public • Les entreprises du territoire <p>Budget prévisionnel des mesures</p> <p>60 K€</p>	

27

Plan de communication en faveur de la lutte contre le changement climatique

Mesure 27.1 : Réaliser et diffuser les informations et les documents présentant la démarche de Plan climat : enjeux, objectifs, utilité

Objectifs

Informé sur la démarche PCAET : le faire connaître et informer sur les moyens d'action

Description

Utilisation de tous les supports de communication communautaires : Le Mag', Agglo Direct, RH. Comm (édition), campagnes d'affichage, plaquettes d'information,, (print), utilisation des réseaux sociaux et du site Web (numérique).

Pilote : Direction de la Communication - Service Climat-Air-Energie	Moyens humains : Un agent chargé de communication avec le soutien technique d'un journaliste, un attaché de presse, un assistant (suivi administratif et financier)
Partenaire : Le plan de communication sera mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs et des directions impliquées dans la démarche	Moyens financiers : 10 000 €/an pour les moyens de communication
Calendrier : Toute l'année en fonction de l'actualité et des temps forts locaux et nationaux (salon du réemploi, journée anti-gaspi, campagne économies et énergie,	
Indicateurs : Quantité de plaquettes, affiches, guides édités et diffusés	
Liens avec d'autres démarches :	

27

Plan de communication en faveur de la lutte contre le changement climatique

Mesure 27.2 : Mettre en ligne une page dédiée au Plan Climat sur le nouveau site Internet

Objectifs

Sensibiliser les différentes cibles aux écogestes et éco-responsabilité / Accompagner les changements de comportement

Description

Dans le cadre du développement du nouveau site internet et de sa mise en ligne d'ici septembre 2019, une page dédiée sera consacrée aux problématiques traitées dans le cadre du PCAET. Cette mesure nécessitera des mises à jour régulières.

Pilote : Direction de la Communication - Service Climat-Air-Energie	Moyens humains : 0,1 ETP
Partenaire :	Moyens financiers : interne
Calendrier : 2020	
Indicateurs : Nombre de visite sur la page Web et portées de publications Facebook (vues et partages)	
Liens avec d'autres démarches :	

27	Plan de communication en faveur de la lutte contre le changement climatique
-----------	--

Mesure 27.3 : Promouvoir les actions du programme opérationnel via la presse et les médias locaux.

Objectifs

Faciliter la coopération entre les différents acteurs du territoire autour des enjeux énergie-air-climat

Description

Intégrer la presse dans la stratégie de communication pour mieux faire connaître les orientations et les engagements pris par la CABBALR dans le domaine écologique.

Pilote : Direction de la Communication - Service Climat-Air-Energie	Moyens humains :
Partenaire :	Moyens financiers : interne
Calendrier :	
Indicateurs : Quantité d'articles parus / retombées presse	
Liens avec d'autres démarches :	